

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1972 - 1973

~~IT~~
GV
RH
~~KL~~
ML
WN
EK
BS
~~MG~~

13 novembre 1972

DOCUMENT 179/72

LIBRARY

Rapport

fait au nom de la commission des relations économiques extérieures

sur l'état des relations de la Communauté européenne avec l'Amérique latine et les résultats des missions d'étude et d'information effectuées en 1971 dans certains pays latino-américains

Rapporteur: M. Giovanni BOANO



En vertu d'une décision prise le 9 juin 1971 par le Bureau, deux délégations du Parlement européen ont effectué en 1971 deux missions d'étude et d'information en Amérique latine.

La première mission a été accomplie par une délégation, composée de MM. Behrendt, président du Parlement européen, Biaggi, Boano, Cousté, De Winter, Jahn, Laudrin, Posthumus, Rossi, Vals et Westerterp, qui a visité les pays suivants :

Brésil : 12 au 14 juillet
Uruguay : 14 et 15 juillet
Argentine: 16 au 18 juillet
Chili : 19 et 20 juillet
Equateur : 21 au 24 juillet
Venezuela: 25 au 28 juillet

La deuxième délégation, ayant également à sa tête le président Behrendt et composée de MM. Bourdellès, Cousté, De Winter, Durieux, Fallier, Galli, Laudrin, Müller, Schuijt et Vals, a visité les pays suivants :

Colombie : 29 novembre au 1er décembre
Costa Rica: 2 au 4 décembre
El Salvador: 4 au 6 décembre
Guatemala : 7 et 8 décembre
Mexique : 8 au 10 décembre

Au cours du voyage, les délégations ont rencontré les autorités des pays visités et ont tenu diverses réunions de travail.

Le 22 septembre 1971, la commission des relations économiques extérieures a été chargée de présenter au Parlement un rapport sur les résultats des deux missions et sur l'état des rapports de la Communauté européenne avec l'Amérique latine. Le 4 octobre 1971, M. De Winter a été nommé rapporteur. Celui-ci ayant cessé d'être membre du Parlement européen, un nouveau rapporteur a été nommé le 22 février 1972 en la personne de M. Boano.

Les problèmes qui font l'objet du présent rapport ont été examinés par la commission des relations économiques extérieures au cours de ses réunions des 13 septembre 1971 et 18 octobre 1972.

La proposition de résolution suivante et son exposé des motifs ont été adoptés à l'unanimité moins une abstention le 6 novembre 1972.

Etaients présents : M. de la Malène, président ; M. Kriedemann, vice-président ; M. Boano, vice-président et rapporteur ; MM. Berkhouwer (suppléant M. Borm), Bos, Bousquet, Brégégère, D'Angelosante, Mlle Flesch, MM. De Koning, Lange, Mlle Lulling (suppléant M. Radoux), MM. Mommersteeg, Noè, Schuijt et Vredeling.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
A. Proposition de résolution	5
B. Exposé des motifs	10
I. Introduction	10
II. Observations générales	12
III. Problèmes examinés au cours des missions	18
Argentine	19
Brésil	28
Chili	39
Colombie	44
Equateur	48
Mexique	52
Uruguay	57
Venezuela	62
Groupe andin	66
Marché commun d'Amérique centrale	70
IV. Conclusions	76
Annexe I - Situation économique et sociale des pays visités	79
Annexe II - Aides fournies de 1961 à 1967 aux pays latino-américains par les Etats membres de la C.E.E.	81
Annexe III - Relations commerciales entre la C.E.E. et l'Amérique latine	101
Annexe IV - Déclaration commune adoptée le 18 juin 1971 par la Conférence de la Communauté européenne et des pays membres de la Commission spéciale de coopération latino-américaine (CECLA)	110
Annexe V - Organisations de coopération économique existant entre les pays d'Amérique centrale et méridionale	113
Annexe VI - Déclaration adoptée le 12 septembre 1972 par la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), à Santiago	114

A.

La commission des relations économiques extérieures soumet au vote du Parlement, sur la base de l'exposé des motifs ci-joint, la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur l'état des relations de la Communauté européenne avec l'Amérique latine et sur les résultats des missions d'étude et d'information effectuées en 1971 dans certains pays latino-américains.

Le Parlement européen,

- rappelant ses résolutions des 25 novembre 1969 et 20 avril 1971 sur les relations de la Communauté européenne avec l'Amérique latine et sur la "déclaration de Buenos-Aires", ainsi que sa résolution du 4 juillet 1972 sur la politique communautaire de coopération au développement,
- ayant pris connaissance de la déclaration adoptée le 12 septembre 1972 à Santiago par la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA),
- convaincu de la nécessité d'une politique d'ensemble de la Communauté européenne à l'égard de l'Amérique latine,
- vu le rapport de la commission des relations économiques extérieures (doc. 179/72) :

I. sur un plan général

1. se réjouit qu'un dialogue se soit instauré le 18 juin 1971 entre la C.E.E. et les pays latino-américains membres de la CECLA;
2. note toutefois, en le déplorant, que cette initiative n'a donné en pratique aucun résultat positif, étant donné la réserve manifestée jusqu'ici par les Etats membres à l'égard d'une politique communautaire d'aide au développement comportant en particulier
 - une coordination des actions nationales menées par les Etats membres sur le plan bilatéral,
 - l'adoption d'une attitude commune sur les principaux problèmes commerciaux et sur les questions d'assistance financière et technique ;

3. adresse dès lors un nouvel appel au Conseil des Communautés afin qu'il donne une rapide application, dans le cadre de l'actuel processus d'élaboration d'une politique communautaire de coopération au développement, aux propositions formulées par la Commission des Communautés dans sa communication du 29 juillet 1969 sur les relations avec l'Amérique latine ;
4. souhaite que la C.E.E. établisse des relations conventionnelles bilatérales avec les principaux pays latino-américains, perspective dans laquelle s'insèrent les accords qui ont déjà été conclus ou qui sont en voie de conclusion ou de négociation avec l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil ;
5. se félicite des contacts qui ont eu lieu, à la suite de sa résolution du 20 avril 1971, avec les représentants des parlements des pays latino-américains et en particulier des résultats positifs des missions effectuées par ses délégués en 1971 dans certains pays de l'Amérique méridionale et centrale ;
6. souhaite que les relations au niveau parlementaire soient poursuivies et intensifiées à l'avenir et que, en particulier, l'occasion soit donnée au Parlement européen de rencontrer, dans un esprit de continuité et dans un cadre approprié, des représentants parlementaires d'Amérique latine, en s'appuyant le cas échéant sur la collaboration d'organismes de coopération latino-américains existant en Amérique ou en Europe, et charge son Bureau de prendre les mesures nécessaires à cette fin ;
7. invite le Conseil à donner rapidement suite aux propositions de la Commission des Communautés relatives à l'institution - dans le cadre du mécanisme de dialogue créé par la déclaration commune du 18 juin 1971 - d'un sous-comité C.E.E. - Groupe andin chargé de promouvoir la coopération avec les pays de la région des Andes ;

II. En ce qui concerne les échanges commerciaux et la coopération économique

8. rappelle que les exportations latino-américaines vers l'Europe des Six se sont développées favorablement et ne se sont pas ressenties des relations particulières qui existent entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés ;

9. met en relief l'importance particulière que revêtent, pour les exportations latino-américaines non traditionnelles, les préférences généralisées et non réciproques instituées en 1971 par la C.E.E. en faveur des produits finis et semi-finis des pays en voie de développement ;
10. souligne à ce propos l'engagement pris au cours de la récente Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté en vue d'améliorer les préférences généralisées avec pour objectif de parvenir à une augmentation régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement, et invite la Commission et le Conseil des Communautés européennes à prendre sans retard les mesures nécessaires à cette fin ;
11. invite le Conseil et la Commission des Communautés européennes à donner un appui réel à toutes les initiatives, en particulier d'origine latino-américaine, susceptibles d'améliorer la pénétration sur le marché européen des produits finis et semi-finis latino-américains, y compris les produits d'origine agricole, en particulier en favorisant une mise en oeuvre plus efficace des techniques de commercialisation, l'insertion de ces produits dans les réseaux de distribution européens et l'adaptation des productions aux exigences qualitatives qui prévalent sur les marchés de consommation de la Communauté ;
12. souhaite que l'on tienne dûment compte des intérêts latino-américains dans le cadre des négociations commerciales de vaste portée que les principaux partenaires commerciaux du monde sont appelés à mener au sein du G.A.T.T. en 1973 et, en particulier, que soit attentivement examiné, sur la base de l'article XXIV § 6 du G.A.T.T., le problème des conséquences possibles pour l'Amérique latine de l'élargissement des Communautés ;
13. renouvelle le voeu que la Communauté élargie, premier importateur mondial de produits de base et principal débouché des pays en voie de développement, s'emploie à favoriser activement la conclusion d'accords internationaux par produit tendant à régler le commerce des matières premières, accords auxquels la Communauté devrait adhérer en tant que telle ;
14. exprime l'espoir que dans le cadre des accords commerciaux conclus ou projetés avec certains pays latino-américains, une coopération économique étroite et efficace se réalise entre les parties ;

III. En ce qui concerne la coopération financière et technique et les problèmes monétaires

15. rappelle les engagements pris par les Etats membres de la Communauté en ce qui concerne le traitement des pays en voie de développement dans la

réforme du système monétaire international et recommande, en particulier, que l'on tienne également compte des intérêts latino-américains au moment où, dans les institutions spécialisées, seront réexaminés les problèmes relatifs au financement du développement et au régime à réserver aux pays moins avancés ;

16. souhaite que la Communauté et les Etats membres puissent fournir un apport réel à l'action de la Banque Interaméricaine de développement ;
17. demande au reste que, dans le cadre d'un accord de coopération financière entre la C.E.E. et les pays latino-américains, le problème d'une éventuelle extension de l'action de la Banque européenne d'investissement aux pays latino-américains, sur la base de l'article 18 du statut de cet organisme, soit également mis sans retard à l'étude, aux fins du financement direct de grands projets de portée régionale et en vue d'une coopération avec les diverses institutions financières sub-régionales de développement existant en Amérique latine ;
18. recommande que, au niveau communautaire, toutes les mesures propres à favoriser l'afflux de capitaux privés européens en Amérique latine soient prises, en coordonnant par exemple les systèmes actuels de garantie et en favorisant l'accès des pays latino-américains au marché financier européen ;
19. demande que, de concert avec la C.E.C.L.A. et les autres organismes latino-américains de coopération régionale, soit amorcée la mise en oeuvre - sur base d'engagements réciproques - d'un ensemble d'instruments aptes à orienter les capitaux européens vers des investissements qui s'insèrent dans des programmes de développement des pays latino-américains et tiennent compte des priorités établies par ces derniers ;
20. souhaite que, lors de l'attribution d'aides financières publiques et privées, il soit tenu compte de l'endettement excessif de la plupart des pays latino-américains, et que la Communauté et les Etats membres recherchent sans retard les moyens propres à porter remède à cette situation ;
21. forme le vœu que toute initiative opportune soit prise, au niveau national et communautaire, pour favoriser les contacts entre les agents économiques et les partenaires sociaux des deux continents, compte tenu du fait que la connaissance de la situation et des nécessités réciproques sera la condition première de toute croissance véritable et durable de l'afflux de capitaux européens en Amérique latine ;

22. invite la Commission et le Conseil des Communautés à donner un appui réel aux initiatives latino-américaines de coopération économique et en particulier à fournir aux organisations qui en feront la demande, une assistance technique en matière d'intégration économique régionale ;
23. souligne le grand intérêt des perspectives que pourrait offrir la coopération dans le secteur de la technologie, convaincu du rôle important que pourrait jouer l'apport technologique européen pour le développement des pays latino-américains, dont les conditions technico-économiques sont souvent comparables à celles qui existent en Europe ;

o

o

o

24. charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission au Conseil et à la Commission des Communautés européennes ainsi que, pour information, aux gouvernements des pays latino-américains avec lesquels la Communauté entretient des relations diplomatiques.

EXPOSE DES MOTIFSI. Introduction

1. Dans les relations extérieures de la Communauté européenne, l'Amérique latine occupe une place particulièrement importante.

Le début des relations entre la C.E.E. et le continent latino-américain remonte à 1958, époque déjà lointaine à laquelle un des premiers actes de la Communauté qui venait d'être créée fut d'élaborer un mémorandum dans lequel était soulignée la nécessité d'instaurer entre l'Europe des Six et l'Amérique latine des formes particulières de coopération et d'entente.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici en détail l'évolution de ces rapports, qui a déjà été examinée de manière approfondie dans les différents documents que le Parlement européen a consacrés à cette question depuis 1963 (1). Il suffira de faire remarquer qu'au cours des trois dernières années, après une période de stagnation relative de 1960 à 1968, de nouveaux événements significatifs se sont produits, qui ont marqué une étape importante dans l'histoire des relations entre la C.E.E. et les pays de l'Amérique latine :

- la "relance" par l'Italie, en novembre 1968, de la politique latino-américaine au niveau communautaire, suivie en juillet 1969 de la présentation par la Commission d'une série de suggestions concrètes au Conseil des Communautés;
- l'adoption en juillet 1970, par 22 pays de l'Amérique latine, membres de la CECLA (Commission spéciale de coordination latino-américaine) de la "Déclaration de Buenos Aires", contenant des propositions précises en vue de renforcer les relations entre l'Amérique latine et l'Europe des Six;
- la création, en juin 1971, d'un mécanisme institutionnel de dialogue entre les deux zones, suivie en novembre de la conclusion d'un accord commercial entre la C.E.E. et l'Argentine, qui constitue le premier accord conclu par l'Europe des Six avec un pays de l'Amérique latine;
- l'adoption enfin, en septembre dernier, d'une nouvelle "déclaration" de la CECLA, réunie à Santiago, qui exprime l'insatisfaction que procure à l'Amérique latine l'absence de réalisations concrètes de la part de la C.E.E. et suggère une série d'actions dans le cadre de la procédure de dialogue instaurée en 1971 (2).

(1) En particulier, voir les rapports de MM. Edoardo Martino (Doc. 48/63 et Doc. 98/64) et Emile De Winter (Doc. 139/69 et Doc. 27/71)

(2) Le texte de la déclaration de Santiago figure en annexe au présent rapport (Annexe III)

2. Le Parlement européen, conscient des difficultés actuelles, a décidé de consacrer un nouveau débat à ce problème pour soutenir l'action des pays latino-américains et obtenir que la "politique communautaire de coopération au développement", tant attendue, ait une première application concrète à l'égard de l'Amérique latine.

Il se réjouit que ce débat puisse avoir lieu en présence de représentants parlementaires de l'Amérique latine et que puissent s'établir ainsi de nouveaux contacts entre l'institution parlementaire des Communautés européennes et les représentants des peuples latino-américains.

Selon le vœu formulé dans sa résolution du 20 avril 1971, d'autres rencontres analogues ont déjà eu lieu ces derniers temps; c'est ainsi que deux délégations du Parlement européen ont visité, en 1971, onze pays d'Amérique méridionale et centrale, et qu'en juin dernier, une délégation du Parlement européen a assisté à une réunion organisée par le Parlement latino-américain à Bogota (1).

Cette expérience s'est révélée on ne peut plus bénéfique. Il est souhaitable que les contacts au niveau parlementaire soient poursuivis et, si nécessaire, intensifiés à l'avenir, en vue également de permettre aux représentants des nouveaux Etats adhérents à la C.E.E. de se rendre compte de la réalité latino-américaine et de l'étendue des problèmes que posent les relations de la Communauté européenne avec les pays en voie de développement.

Il serait bon, en particulier, de chercher à organiser chaque année une rencontre avec les représentants parlementaires latino-américains. Cette initiative serait indubitablement plus facile à réaliser avec la collaboration d'organismes de coopération latino-américaine déjà existants, tels le Parlement latino-américain et l'Institut italo-latino-américain, organisme inter-gouvernemental qui réunit tous les Etats d'Amérique latine.

(1) A cette occasion, les représentants du Parlement latino-américain ont rédigé la "proposition" suivante qui a été officiellement transmise au Parlement européen : "Les représentants du Parlement latino-américain, réunis à Bogota, se félicitent de la présence de la délégation du Parlement européen, prennent acte de la précieuse contribution apportée par cette délégation au déroulement de leurs travaux et, par son intermédiaire, proposent au Parlement européen d'étudier la possibilité d'instituer un Groupe permanent de travail et de coordination, composé de représentants du Parlement européen et du Parlement latino-américain, ayant son siège en Amérique latine, afin d'examiner les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels d'intérêt commun, de promouvoir les contacts et - dans le cadre d'une coopération positive - d'intensifier les relations profitables qui se sont instaurées entre les institutions représentatives de ces deux parties importantes du monde.

Nous demandons à nos collègues de la délégation de soumettre cette proposition à l'assemblée plénière du Parlement européen."

II. Observations générales

3. La décennie qui s'est achevée en 1970 a été parmi les plus riches en événements de l'histoire récente de l'Amérique latine : l'Alliance pour le progrès, la révolution cubaine, la mise en marche du processus d'intégration régionale, le processus de spécialisation technique de l'appareil militaire dans certains Etats et son insertion subséquente dans des secteurs se rattachant à l'économie et au développement, le déclenchement et l'évolution d'activités sporadiques de guérilla sont les événements qui ont attiré à différentes reprises l'attention de l'opinion publique mondiale sur les problèmes de cette partie du monde.

Toutefois ces événements, parfois sensationnels, ne signifient pas que les pays de l'Amérique latine aient une présence plus réelle dans le concert des nations; au contraire, au cours de ces dernières années, ils ont de plus en plus perdu le contact, et leurs problèmes sont devenus de plus en plus ardues et complexes.

4. Ces problèmes ne sont pas réductibles à des critères uniformes; seule une dimension géographique unit des situations hétérogènes, difficilement comparables, non seulement en raison de différences historiques et ethniques, mais également de la configuration du terrain, qui rend certaines régions inaccessibles, de la rareté des grandes voies de communication et de la structure encore discontinue des implantations humaines. De grands obstacles naturels viennent donc s'ajouter aux obstacles inhérents à tout processus d'intégration dans de vastes zones.

Outre les dimensions géographiques, il y a de très grandes différences entre les conditions économiques. Dans certains pays, le progrès économique est un fait indéniable, alors que dans d'autres persiste un sous-développement à caractère semi-féodal. Sur le plan du milieu, de la culture et des ethnies aussi, les différences sont très prononcées : les pays andins du Pacifique ont une physionomie propre et des traits communs qui les distinguent nettement du gigantesque Brésil, riche d'une personnalité propre marquée, des petites nations de la région des Caraïbes ou de l'Argentine elle-même, culturellement plus proche de la vieille Europe. Il ne faut donc pas oublier, lorsqu'on examine le cas de l'Amérique latine, qu'il existe une réalité typiquement brésilienne ou péruvienne, argentine ou mexicaine, chilienne ou paraguayenne. Chaque peuple possède des traits caractéristiques qui le différencient des autres, qui influent sur son mode d'être et d'agir, qui caractérisent sa physionomie régionale. Considérer l'Amérique latine comme un ensemble monolithique peut de ce fait conduire à des conclusions erronées dans l'analyse de la réalité et la recherche de solutions.

5. Historiquement, l'Amérique latine a toujours été réduite à jouer un rôle économiquement subordonné ; d'abord sous l'effet de la domination coloniale, ensuite par son incorporation au système capitaliste de la division du travail,

dans lequel elle joua le rôle de fournisseur de matières premières pour les pays industrialisés.

La première tentative expliquée de l'Amérique latine de se soustraire au sous-développement remonte à l'expansion de la demande mondiale des matières premières, et se traduit par la spécialisation dans les exportations de ces produits.

Cette projection vers l'extérieur des productions de l'Amérique latine fut à l'origine de sa faiblesse : c'est elle qui explique la tendance à la monoculture ou à la faible différenciation des produits, cause essentielle de la vulnérabilité extérieure persistante de l'économie de presque tous les pays de l'Amérique latine (1).

6. Dans les années qui suivirent immédiatement le deuxième conflit mondial, l'Amérique latine se rendit compte qu'il lui fallait parvenir à un développement industriel autonome qui ne se limite plus à la fabrication de biens de consommation courante, mais comprenne la création d'industries de base destinées à remplacer les importations et à produire des biens d'équipement.

En fait, les conditions semblaient réunies pour atteindre ces objectifs. Certains pays, grâce à l'exploitation des mines, à l'agriculture et à l'élevage, avaient accumulé des devises en quantités considérables. D'autres, comme l'Argentine, présentaient un niveau assez satisfaisant de formation interne de capitaux qui aurait pu assurer un développement autonome et continu stimulé par l'élargissement du marché intérieur et par l'intervention de l'Etat en tant qu'instrument permettant de créer, grâce à la concentration des investissements et à la modernisation de la technologie, les conditions indispensables pour promouvoir la diversification de la structure économique et accroître la productivité (2).

(1) La Bolivie dépend de l'étain pour 72 % de ses exportations, le Chili du cuivre pour 65 %, l'Argentine des céréales pour 39 %, l'Uruguay de la laine pour 48 %. Cuba, dont le sucre représentait à l'époque 78 % des exportations, a même accru au cours des dernières années sa dépendance à l'égard de ce produit. Quant au Venezuela, le pétrole représente 93 % de ses exportations. Le café représentait en 1965 plus de 23 % de la valeur totale des exportations des 15 pays de l'Amérique latine qui le produisent.

(2) Sechi Salvatore : Dipendenza e sottosviluppo in America Latina (Dépendance et sous-développement en Amérique latine) - Fondazione L. Einaudi 1972, page 40

Ainsi s'ouvrirent les premières perspectives d'intégration économique de l'Amérique latine, qui se traduisirent dans le traité de Montevideo, alors que s'opérait un changement d'orientation dans les investissements étrangers qui passèrent des secteurs d'exportation de minerais, de produits agricoles et de services publics au secteur industriel.

8. Par le traité de Montevideo, qui date de 1960, les onze Etats contractants (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, auxquels vinrent se joindre par la suite la Colombie, l'Equateur, la Bolivie et le Venezuela) s'efforçaient, en créant l'ALALC, d'éliminer progressivement, avant 1973 (délai qui fut reporté ensuite à 1980), les droits de douane et les autres restrictions dans leurs échanges réciproques, en prévoyant des exceptions au principe de la démobilitation tarifaire et des clauses de sauvegarde en faveur des pays moins développés.

A cet effet, les Etats adhérents à l'ALALC avaient été regroupés en trois catégories :

- 1) pays les plus développés : Argentine, Brésil, Mexique;
- 2) pays aux débouchés insuffisants : Colombie, Chili, Pérou et Venezuela;
- 3) pays à faible développement : Bolivie, Equateur, Paraguay et Uruguay.

Les dispositions du traité de Montevideo concernant l'élimination progressive des obstacles internes aux échanges sont très complexes. Elles prévoient des négociations pour chaque produit, sans aucun automatisme, contrairement donc à ce qui est le cas pour la C.E.E. En outre, le traité ne prévoit pas la constitution d'une union douanière avec fixation d'un tarif extérieur commun et établissement d'une liste unique de libéralisation.

8. Le parallélisme des économies des pays membres de l'ALALC, la différence de niveau de développement économique des Etats, l'absence d'instrument juridique fondamental ainsi que des motifs d'ordre politique ont entravé jusqu'ici l'évolution souhaitée du processus d'intégration.

Il a été, en revanche, plus facile aux grandes entreprises multinationales d'augmenter leur influence, du fait de la structure économique encore fragile des Etats d'Amérique latine et de l'absence, du moins dans le passé, du frein que constituent les législations antimonopolistiques et de contraintes en matière d'implantation des industries et de choix des secteurs et de la technologie, ce qui, au lieu d'entraîner un processus de large développement qui se répande dans toutes les directions, a accentué les déséquilibres sociaux et territoriaux et les disparités de revenus.

Des pays assez industrialisés, comme le Brésil et l'Argentine, n'ont pas vu, en dépit des facilités accordées, spécialement par le passé, aux capitaux étrangers investis dans les industries manufacturières, se modifier la

composition de leurs exportations dans lesquelles, les matières premières ont continué à occuper la première place (1).

9. Le manque de dynamisme des échanges latino-américains par rapport aux échanges mondiaux est dû en grande partie à la détérioration des termes de l'échange des matières premières, mais également à la formidable concurrence d'autres régions du monde (l'Australie, par exemple, pour la viande). D'où la nécessité d'orienter les processus d'industrialisation de ces pays, moins vers la substitution des importations, comme cela s'est produit jusqu'ici, que vers les exportations et notamment vers une diversification de celles-ci s'étendant également à des produits non traditionnels et spécialement aux produits industriels.

10. Toutefois, la détérioration des termes de l'échange n'est pas le seul facteur décisif dans la crise des relations économiques internationales de l'Amérique latine. En effet, le poids des "services" des capitaux étrangers absorbe peu à peu un pourcentage de plus en plus grand des devises provenant des exportations. L'affectation d'une partie de plus en plus importante de la valeur des exportations aux amortissements, intérêts et dividendes, a aggravé l'insuffisance structurelle de la capacité d'importation de biens d'équipement, entravant le processus autonome de développement (2).

Comme on le sait, le passif dans le compte courant de la balance des paiements de l'Amérique latine n'est pas imputable au poste "marchandises", grâce à un produit qui n'est pas typique, il est vrai (le pétrole), enregistre un solde positif constant - mais aux pertes invisibles (transports, assurances, voyages et services divers) et, surtout, aux intérêts sur les capitaux (rendement des investissements directs, intérêts sur les emprunts, etc.), dont le solde négatif dépasse, à lui seul, le solde positif du poste "marchandises".

On se trouve donc en présence d'un cercle vicieux, les capitaux étrangers, qui sont accordés dans le cadre des transactions financières normales, au lieu de fournir un complément de devises nécessaires pour l'importation de biens d'équipement et de matières premières indispensables au processus d'industrialisation, étant essentiellement utilisés pour payer les intérêts et l'amortissement, c'est-à-dire le coût de l'utilisation des capitaux étrangers précédemment entrés dans la région. D'où le processus d'endettement préoccupant et progressif des pays de l'Amérique latine à l'égard de l'étranger.

Cette situation provoque des tensions inflationnistes, qui non seulement contraignent les gouvernements à renoncer aux programmes de développement pour mettre en oeuvre des politiques conjoncturelles de stabilisation, mais entravent considérablement le développement des exportations en raison de l'instabilité des cours des différentes monnaies et de la valeur plus ou moins forcée qui leur est attribuée dans les transactions officielles.

(1) Sechi Salvatore, op. cit. page 50

(2) Ibidem

11. La valeur différente que l'on accorde, en fonction des exigences d'intégration et de développement, au capital et aux investissements étrangers, est à la base des politiques et des orientations économiques des pays de l'Amérique latine, qui vont de larges facilités (Brésil) à une position de protection ou de réaction (groupe andin, Chili), en passant par de nombreux stades intermédiaires.

Même les efforts d'intégration qui sont actuellement accomplis par les pays de l'Amérique latine, sur des échelles et avec des finalités différentes, reflètent cette différence de conception du rôle des pouvoirs publics face à l'évolution de l'économie.

A la conception essentiellement libérale sur laquelle se fondait le traité de Montevideo, l'association régionale du Groupe Andin a opposé un cadre d'action s'inspirant clairement du principe de la planification intégrée et contrôlée.

En conséquence, les gouvernements du Pacte Andin ont adopté une législation sur les investissements étrangers qui impose une limite au paiement des dividendes et au rapatriement des bénéficiaires, et fait obligation aux sociétés étrangères de se transformer en sociétés nationales ou mixtes en cédant, dans un délai fixé, leurs actions à des ressortissants nationaux, particuliers ou sociétés.

12. Cette disparité dans les conceptions explique également les différences entre les projets de réforme agraire élaborés dans différents Etats de l'Amérique latine. Cette réforme est parfois conçue dans un sens "structurel", comme un processus national de transformation révolutionnaire, guidé par de nouvelles forces sociales et visant à la modification des relations de pouvoir et des dispositions institutionnelles existantes; d'autres pays lui donnent un sens "conventionnel", et la considèrent comme un problème sectoriel, comme une opération négociée entre forces sociales anciennes et nouvelles, qui ne modifie pas les règles institutionnelles de la société préexistante, d'autres, enfin, la conçoivent dans un sens plutôt "marginal", comme un processus de rationalisation et d'accroissement de la productivité plutôt que de redistribution des revenus et de la propriété.

13. Indépendamment de ces différentes orientations, il est indubitable que le secteur agricole est, en Amérique latine, un de ceux qui, tout ensemble, se prêtent le mieux à un apport technique de la C.E.E., et en ont un urgent besoin, en raison de la crise de productivité qu'il traverse actuellement, de l'accroissement continu des importations de produits agricoles nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires, et de la réduction de la possibilité d'importer des biens d'équipement, qui en découle.

Cet apport de collaboration technique devrait s'étendre de préférence au secteur des infrastructures, cela tant pour des raisons de nécessité intrinsèque, que parce qu'il permet des rapports plus immédiats et mieux harmonisés

avec les lignes générales de développement des économies des différents pays, étant donné qu'il fait presque l'objet partout d'orientations ou de gestions définies par les pouvoirs publics.

A ce propos, il faut se rappeler que dans la grande variété des régimes politiques de l'Amérique latine, l'Etat, du fait qu'il est l'unique organisme qui, dans une situation caractérisée par un manque d'esprit d'entreprise, soit en mesure de garantir un minimum de services communs et de prendre des initiatives en matière de développement, tend partout à jouer un rôle très important..

14. Si l'on se réfère à ce qui a été exposé ci-dessus et si l'on considère qu'à la fin des années 70, la moitié au moins de la valeur des exportations de l'Amérique latine sera absorbée par les engagements financiers pris à l'égard de l'étranger, il ne semble pas faire de doute que la C.E.E. doive intervenir pour permettre à ces pays d'accéder aux marchés financiers à des conditions sensiblement plus favorables que celles habituellement pratiquées dans les transactions financières normales.

15. Un secteur, qui offre de grandes possibilités de collaboration entre la C.E.E. et l'Amérique latine, est celui de la technologie, à condition d'en faire un facteur d'accroissement des emplois et non de réduction de ceux-ci, comme cela arrive lorsqu'il existe des écarts techniques trop importants entre les partenaires.

La coopération financière et technologique de la Communauté sera déterminante pour permettre à l'Amérique latine d'aller plus avant dans la diversification de la production.

En outre, la C.E.E. pourrait indubitablement mener une action efficace dans le secteur de la promotion commerciale des produits de l'Amérique latine, en contribuant à l'élimination de certaines causes qui influent sur l'insuffisance de la capacité d'exportation de cette région. La Communauté européenne, avec sa capacité d'importation et son grand dynamisme, constitue une des principales zones de débouchés. D'où la nécessité pour l'Amérique latine de faire un effort particulier pour y accroître la vente de ses produits, et en particulier des produits non traditionnels, tels que les produits industriels manufacturés et semi-manufacturés. Pour y parvenir, il lui faudra s'efforcer de diversifier davantage sa production, ce qui nécessitera - c'est là une condition essentielle - cette coopération technologique et financière des pays plus avancés, dont nous avons déjà parlé, mais aussi des efforts en vue d'une mise en oeuvre plus efficace des techniques de commercialisation, ainsi que d'une meilleure adaptation des productions aux exigences et aux normes de qualité qui prévalent sur les marchés de consommation de la C.E.E. La C.E.E. serait certainement en mesure d'apporter une contribution importante à la réalisation de ces objectifs, de même qu'à une promotion plus efficace des exportations en général.

16. La réduction progressive de l'apport des Etats-Unis en tant que marché d'absorption des produits de l'Amérique latine rend cet engagement de la Communauté européenne d'autant plus nécessaire.

L'Amérique latine doit rechercher les moyens de satisfaire ses besoins croissants en ressources extérieures, et il est tout à fait normal que, les possibilités de les obtenir des Etats-Unis diminuant, elle tourne ses regards vers l'Europe, d'autant que son épargne intérieure n'est pas adaptée aux exigences d'investissements.

17. Le moment est donc venu pour l'Europe d'adopter une politique spécifique à l'égard de l'Amérique latine, d'en définir les critères généraux, de lui attribuer une place définie dans le système complexe de ses relations avec les pays tiers. Cette exigence est ressentie d'une manière plus pressante maintenant que l'élargissement de la C.E.E. pourrait entraîner l'insertion de toute l'Afrique et d'une grande partie de l'Asie dans une zone d'échanges préférentiels, laissant l'Amérique latine plus que jamais isolée et à la merci d'influences et de pressions unilatérales.

Après l'élargissement, la Communauté absorbera presque la moitié des échanges commerciaux mondiaux. Dans cette perspective, il est indispensable qu'elle définisse une politique et des instruments commerciaux à l'égard des principales régions du monde, et accorde, dans ce cadre, un intérêt particulier aux échanges avec l'Amérique latine. A cet effet, elle devrait avant tout prendre un ensemble de mesures dans le domaine de la coopération commerciale, technique et financière, capables de concrétiser la complémentarité économique des deux zones.

III. Les problèmes examinés au cours des missions

18. Partisan convaincu d'une collaboration vaste et concrète entre la Communauté européenne et l'Amérique latine, le Parlement européen a accueilli avec une faveur particulière la prise de position de la CECLA à Buenos Aires et a demandé, dans une résolution du 20 avril 1971, l'instauration de contacts au niveau parlementaire entre les deux parties du monde.

Conformément à cette décision, deux délégations de onze parlementaires, conduites par le Président du Parlement européen, ont visité du 12 au 28 juillet et du 29 novembre au 10 décembre 1971, onze pays d'Amérique latine, examinant avec les autorités locales les problèmes posés par les relations de ces pays avec la Communauté économique européenne.

Préparés par des contacts utiles avec les représentants diplomatiques des pays intéressés, ces voyages ont permis aux délégués du Parlement européen, en dépit du peu de temps dont ils disposaient, de se rendre compte par eux-mêmes - au contact direct des réalités économiques, sociales et politiques des pays visités - des aspects complexes du monde latino-américain.

Les parlementaires européens ont rencontré les personnalités les plus représentatives de la politique et de l'économie des pays visités et ont fait partout l'objet d'un accueil particulièrement chaleureux et cordial. Il faut rappeler tout spécialement les rencontres avec les chefs d'Etat au Brésil, au Chili, au Venezuela, en Colombie, à Costa-Rica, au Salvador et au Mexique, ainsi que les visites aux parlements des différents pays. Les délégués du Parlement européen ont eu en particulier l'honneur de participer à des séances de la Chambre des Députés du Venezuela, des deux Chambres du Congrès de la Colombie, de l'Assemblée législative du Salvador et des deux Chambres du Congrès du Mexique. Nombreux et bénéfiques ont été, au cours des missions, les entretiens avec des membres des gouvernements, des responsables de l'économie, des dirigeants locaux et de hauts fonctionnaires.

Dans chaque pays, les représentants diplomatiques des Etats membres de la C.E.E. ont prêté leur assistance la plus large aux délégations du Parlement européen. Les bureaux de la Commission des Communautés européennes à Santiago et à Montevideo ont également collaboré efficacement au succès des missions.

19. Les représentants du Parlement européen ont eu la nette impression que ces visites en Amérique latine pourront représenter le début d'un dialogue fructueux. On prête partout, semble-t-il, un vif intérêt au fonctionnement de la Communauté européenne que beaucoup considèrent comme un exemple de coopération plurinationale qui mérite d'être suivi. Les parlementaires latino-américains ont souligné à différentes reprises que le dialogue entre les populations des deux continents doit aussi et surtout être conduit par les représentants directs des peuples de l'Amérique latine et de l'Europe, c'est-à-dire par les membres de leurs parlements respectifs.

Les problèmes qui attendent d'être résolus sont certainement graves et complexes, mais on constate de part et d'autre une ferme volonté politique de les affronter et de les examiner dans un esprit constructif.

ARGENTINE

a) Situation économique

20. L'Argentine est un pays à peuplement européen, de climat essentiellement tempéré, qui exporte vers l'Europe surtout des produits agricoles concurrents des produits européens, et dont les relations avec la C.E.E. présentent un caractère comparable à celles de l'Uruguay. Les produits qui relèvent, sur le marché agricole européen, d'organisations de marché, représentent 70 % des exportations argentines vers la C.E.E. et 40 % des exportations uruguayennes. Pour résoudre leurs problèmes commerciaux, les deux pays ont donc été amenés à suivre la voie des accords bilatéraux avec la C.E.E.

Sur le plan politique, les deux pays traversent actuellement une période difficile, faite de tensions et d'oppositions. L'Uruguay a toutefois conservé ses institutions démocratiques parlementaires, auxquelles elle reste profondément attachée. En Argentine, comme les délégués du Parlement européen ont pu le constater, la réforme des institutions politiques, qui doit aboutir en 1973, au rétablissement de la démocratie parlementaire dans le cadre d'un système reconnaissant l'existence légale de plusieurs partis, en est à un stade avancé.

En ce qui concerne la population et la superficie (24 millions d'habitants; 2,7 millions de km²), l'Argentine occupe la deuxième place parmi les Etats d'Amérique du Sud, après le Brésil. Des pays de langue espagnole, seul le Mexique a une population supérieure à la sienne (48 millions d'habitants). La population argentine est composée presque exclusivement de descendants d'émigrés européens. La nécessité de peupler un territoire aussi vaste a été, pendant des années, la préoccupation fondamentale du gouvernement, qui a, dans ce dessein, favorisé l'immigration. Celle-ci n'a cependant pas empêché qu'une partie du sol argentin, bien que fertile, demeure inculte en raison du manque de bras, et que les richesses minières et forestières ne soient exploitées que partiellement.

21. Pays traditionnellement agricole, l'Argentine a connu, ces dernières années, un développement considérable du secteur industriel (répartition du produit national brut en 1969 : agriculture 15,5 %, industrie 35,2 %, secteur tertiaire 49,3 %). Ces mutations dans la structure de la production se sont accompagnées d'un processus important d'urbanisation (la capitale compte à elle seule plus de 8 millions d'habitants, soit un tiers de la population du pays) et de ce fait d'une réduction de la population rurale. L'Argentine est le seul pays de l'Amérique latine où le processus d'industrialisation ait permis d'absorber une proportion considérable de la main-d'oeuvre. La répartition de sa population active est celle des pays industrialisés : 34 % dans l'industrie, 22 % dans l'agriculture, le reste dans le secteur tertiaire.

Considérables sont les ressources du sous-sol, qui n'a pas encore été totalement prospecté. La production de pétrole (18 millions de tonnes en 1969) et de gaz naturel est importante. En revanche, le charbon et le minerai de fer sont insuffisants.

L'industrie a connu de profondes mutations au cours des dernières décennies, passant de la simple production des produits agricoles à la production de tous les biens considérés comme fondamentaux pour le progrès du pays. Une impulsion particulière a été donnée à l'industrie sidérurgique et à l'industrie pétro-chimique ainsi qu'à celle de la cellulose, industries qualifiées.

d'essentielles pour le développement économique. Importantes sont également les industries automobile et textile ainsi que l'industrie des engrais chimiques, du ciment, des huiles comestibles et du cuir.

L'Argentine vise à couvrir elle-même ses besoins dans les secteurs pétrolier et sidérurgique par l'intermédiaire d'entreprises para-étatiques; les entreprises à capital national bénéficient d'un traitement préférentiel en matière de crédit.

22. Un des aspects marquants de l'industrialisation argentine, que l'on retrouve d'ailleurs dans de nombreux pays latino-américains, est la hausse des prix des biens d'équipement, intervenant parallèlement au développement de la production. Quelles sont les causes de cette situation paradoxale?

Certes, des facteurs techniques interviennent : les dimensions et l'organisation, souvent inadaptées, des usines, obligent celles-ci à produire à un niveau de coût élevé; mais la raison fondamentale est la difficulté que les industries éprouvent à vendre leur production.

Lorsqu'il s'agit de grands projets financés par les organismes financiers internationaux, les conditions fixées aux fournisseurs de biens d'équipement excluent automatiquement les entreprises nationales; lorsqu'il s'agit de projets financés par une aide bilatérale, celle-ci impose presque toujours l'achat d'équipements dans les pays donateurs.

Les entreprises locales des autres secteurs de l'industrie, attirées par des conditions financières favorables et par le niveau des prix, n'hésitent d'ailleurs pas non plus à acquérir leurs équipements à l'étranger, et même le secteur public agit souvent ainsi.

Les seuls bénéficiaires de cette situation sont les entreprises étrangères. Lorsque les prix des biens d'équipement ont atteint un certain niveau et que le marché local a acquis des dimensions suffisantes, il n'y a, pour satisfaire la demande, que des entreprises nationales dispersées, aux prises avec des problèmes insurmontables d'ordre technique et économique. C'est le moment que choisissent les filiales des grandes entreprises multinationales pour s'implanter dans des conditions qui maintiennent à un niveau élevé le prix de ces biens.

L'Argentine est un exemple type qui montre comment l'action conjuguée du financement international et de l'implantation de filiales de grandes entreprises dans un pays relativement industrialisé contribue à freiner l'accumulation des capitaux et à ralentir la croissance de l'économie.

23. L'agriculture et l'élevage du bétail restent cependant l'élément fondamental de l'économie argentine et contribuent pour plus de 92 % aux exportations. Plus de 31 millions d'hectares sont affectés à l'agriculture dont

15 millions aux céréales, 10 aux plantes fourragères, 3 aux plantes oléagineuses et 1,3 à la culture des fruits et légumes. Le grand développement enregistré par la culture des céréales est dû non seulement à des raisons climatiques mais aussi au fait que les agriculteurs cherchent à cultiver des produits facilement commercialisables. L'Argentine compte parmi les plus grands producteurs mondiaux de blé, de maïs, de vin, de sorgho, d'agrumes et de graines de lin.

L'élevage du bétail est pratiqué sur une très vaste échelle (51,5 millions de bovins, 48 d'ovins, 5 de chèvres et 4 de porcs). Avec son important parc de bétail, composé de races rigoureusement sélectionnées (ce pays occupe le 4ème rang mondial après l'U.R.S.S., les Etats-Unis et le Brésil), avec ses pâturages naturels et fertiles qui couvrent une superficie de 124 millions d'hectares, l'Argentine est le plus grand exportateur de viande bovine au monde. Le volume des exportations de viande tend cependant à diminuer; il est, en effet, passé de 514.000 tonnes en 1970 (consommation interne : plus de 2 millions de tonnes), à 339.000 tonnes en 1971, soit une réduction de 34 %. Celle-ci semble due en partie à la qualité de la viande, grasse, qui ne répond pas toujours aux préférences du marché international, dont les préférences vont plutôt aux viandes maigres. En 1971, les ventes à la C.E.E. se sont élevées à 131.000 tonnes, contre 196.000 l'année précédente.

La production de laine est très importante aussi et le potentiel de pêche est considérable : quelque 3 millions de tonnes pourraient être produites par an, dans un proche avenir, ce qui représenterait une valeur à l'exportation de 400 millions de dollars.

L'accroissement de la productivité dans le secteur agricole et dans celui de l'élevage est un des éléments fondamentaux du plan national de développement. Les délégués du Parlement européen ont pu se rendre compte de l'importance de ce secteur économique en visitant à Buenos Aires la grande exposition de la "Sociedad Rural Argentina", consacrée à l'agriculture et à l'élevage.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

24. Le commerce extérieur argentin est généralement en équilibre. Les principaux acquéreurs de produits argentins sont les six pays de la C.E.E., qui ont absorbé, en 1970, 39,2 % des exportations, fournissant à l'Argentine 25,2 % de ses achats à l'étranger. Le principal client est l'Italie, suivie de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Brésil, du Chili et de l'Allemagne occidentale. Environ 90 % des produits d'exportation sont constitués par des produits agricoles et par des produits de l'élevage (viandes, céréales, graines oléagineuses et huiles, laine, peaux).

Les importations argentines concernent principalement des produits semi-finis, des machines, des combustibles et des matières premières.

Les Etats-Unis, qui sont le principal fournisseur de l'Argentine, n'absorbent, par contre, que 8 % des exportations argentines, dont 53 % sont dirigés vers la C.E.E. et l'AELE.

Parmi les autres fournisseurs de l'Argentine, citons, dans l'ordre : le Brésil, l'Allemagne occidentale, l'Italie, la Grande-Bretagne et le Chili.

L'évolution des échanges C.E.E.- Argentine au cours des dernières années est illustrée par le tableau suivant (en millions de \$) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations C.E.E. de l'Argentine (CAF)	660,2	799,7	790,8
Exportations C.E.E. vers l'Argentine (FOB)	410,8	453,5	463,8
Solde pour l'Argentine	+ 249,4	+ 346,2	+ 327,0

Les 790 millions de produits importés d'Argentine en 1971 dans la C.E.E. se répartissent de la manière suivante entre les Etats membres : Italie 305, Allemagne 180, Pays-Bas 113, France 108, UEBL 83. En ce qui concerne les fournitures à l'Argentine, les 463 millions de marchandises exportées par la C.E.E. en 1971 se répartissent comme suit, par pays : Allemagne 219, Italie 113, France 70, Pays-Bas 38, UEBL 22.

25. En 1970, les exportations totales de l'Argentine se sont élevées à 1.790 millions de dollars, ce qui représente une augmentation moyenne de 11 % par rapport à l'année précédente (l'accroissement a été de 22 % pour les produits industriels, qui atteignent 382 millions de dollars contre 313 en 1969). Les importations totales ont été de 1.483 millions de dollars, en augmentation de 8 % par rapport à 1969.

Alors qu'elle avait enregistré un solde positif de 114 millions de dollars en 1970, la balance commerciale argentine a accusé, en 1971, après 8 ans d'excédents commerciaux, un déficit de 180 millions qui a gravement entamé les réserves monétaires. La chute des exportations de viande de boeuf, de laine et d'oléagineux n'a pas été, en effet, compensée par la croissance des ventes de produits manufacturés, qui ne représentent encore qu'une petite part des exportations globales. La croissance des importations dans les trois dernières années est due à l'application progressive du programme de libéralisation douanière qui a été arrêté en 1967 pour mettre l'industrie argentine à l'épreuve de la concurrence étrangère. A cela s'est ajoutée la hausse rapide des prix intérieurs (le coût de la vie a augmenté de 34,7 % en 1971). L'interdiction, décidée en juillet 1971, des importations de produits de luxe, la suspension temporaire en octobre 1971 de toutes les importations, enfin l'introduction d'une surtaxe de 15 %, qui est encore en vigueur, ont permis, vers la fin de l'année, de réduire les achats et de limiter à 180 millions de dollars le déficit commercial.

Le déséquilibre de la balance commerciale est d'autant plus grave que depuis une dizaine d'années la balance des mouvements de capitaux accuse un déficit croissant dû surtout au rapatriement des bénéficiaires par les investisseurs étrangers. En outre, la dette extérieure est passée de 2,7 milliards de dollars, en 1967, à 4,8 milliards en 1971.

26. En novembre dernier, l'Argentine a conclu un accord commercial non préférentiel avec la Communauté européenne, ayant pour objectif d'étendre, dans un cadre institutionnel bilatéral, les relations économiques et commerciales entre les deux partenaires (1). Les dispositions de caractère général de l'accord, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1972 pour trois ans et pourra être prorogé d'année en année, prévoient :

- la concession réciproque du degré le plus élevé de libération des importations et des exportations ;
- l'instauration d'une coopération dans le domaine agricole, qui prévoit, en particulier, un échange régulier d'informations, la recherche de solutions aux difficultés de différente nature qui pourraient se présenter et une coopération sur le plan international ;
- l'institution d'une commission mixte chargée notamment de rechercher les moyens pouvant favoriser le développement d'une coopération économique et commerciale entre la Communauté et l'Argentine.

Dans le domaine des concessions tarifaires, la Communauté s'est déclarée disposée à continuer à tenir compte des intérêts de l'Argentine, lors des examens périodiques du système des préférences généralisées. Les deux parties examineront la possibilité de trouver d'autres aménagements tarifaires au bénéfice de leurs produits respectifs. L'Argentine mettra en oeuvre un programme de suppression progressive des dépôts préalables à l'importation pour différents produits qui intéressent la Communauté.

D'autres clauses de l'accord concernent la suppression progressive des restrictions quantitatives ou autres et l'instauration d'une consultation entre les parties portant sur la fixation, en Argentine, de la valeur en douane. Enfin, l'Argentine a manifesté sa volonté de contribuer à la recherche de solutions mutuellement satisfaisantes en matière de transport maritime et de réserver aux opérateurs de la Communauté des conditions satisfaisantes pour leurs investissements en Argentine.

(1) Cf. à cet égard le rapport de M. Löhr, doc. 251/71.

Des dispositions particulières sont prévues pour la viande bovine (1) : les viandes congelées destinées à la conserve et les viandes réfrigérées bénéficieront de diverses facilités sur le marché européen (suspension partielle des prélèvements, calcul des quantités sans les os). En compensation, l'Argentine s'est engagée à respecter une cadence de livraison et à veiller à un développement ordonné de ses exportations de viande vers la Communauté.

27. La question des relations C.E.E.- Argentine a été amplement examinée par les délégués du Parlement européen pendant les entretiens qu'ils ont eus avec les autorités de Buenos Aires, au cours desquels les négociations commerciales qui étaient alors en cours, ont souvent été évoquées.

Les autorités argentines ont tenu également à souligner la nécessité d'une coopération plus systématique de l'ensemble des pays latino-américains avec la Communauté européenne. Se référant aux thèmes de la "Déclaration de Buenos Aires" de 1970, elles ont souligné les différentes initiatives d'intégration économique régionale prises par la CECLA en tant que porte-parole des organismes latino-américains face aux grands partenaires de l'économie mondiale.

Conscients de l'importance vitale du marché européen pour les exportations argentines, les délégués du Parlement européen ont reconnu qu'il fallait organiser plus efficacement les échanges commerciaux entre les partenaires.

Les délégués argentins ont insisté, en particulier, sur l'importance d'une coopération dans le secteur agricole, soulignant l'opportunité d'établir une programmation à moyen terme des exportations agricoles argentines vers l'Europe. La fluctuation permanente que connaît actuellement le niveau de protection du marché communautaire est à l'origine d'incertitudes qui empêchent la planification rationnelle de la production. L'Argentine serait en mesure de garantir un approvisionnement stable du marché européen dans le secteur de la viande bovine, mais la mise en oeuvre des plans de développement de l'élevage demande beaucoup de temps, au moins cinq ans : il faudrait donc que l'Argentine et la C.E.E. se mettent d'accord sur la fixation de programmes de production à moyen terme, prévoyant des prix stables et des garanties d'achat.

(1) Dans le secteur de la viande bovine, l'Europe des Six accuse un déficit net de 600.000 tonnes par rapport à ses besoins annuels, égal à celui des Etats-Unis. Le déficit des pays de l'AELE s'élève à environ 480.000 tonnes.

Au cours des entretiens, on a aussi émis le voeu que s'établisse un rapprochement entre la C.E.E. et l'Argentine dans tous les secteurs de la collaboration économique, en particulier dans le domaine technique, financier et industriel. On a fait également observer qu'étant donné les caractéristiques de la population argentine, la coopération économique pourrait être utilement complétée par une action dans le secteur culturel.

En ce qui concerne les préférences généralisées, on a noté qu'en raison du développement considérable de son industrie, l'Argentine est un des pays du "Groupe des 77", qui pourra le plus tirer profit du régime préférentiel appliqué par la C.E.E., qui, grâce à son dynamisme économique, constitue la principale zone de débouchés du tiers monde. Il conviendra cependant que l'Argentine s'efforce davantage de diversifier sa production et surtout d'améliorer ses techniques de commercialisation, afin de pouvoir s'insérer plus efficacement dans les canaux de distribution européens.

28. Les parlementaires européens ont aussi eu l'occasion de se rendre compte des grandes lignes de l'évolution actuelle de l'économie argentine, évolution qui n'est pas exempte de difficultés.

La politique, d'inspiration autarcique, de rapide industrialisation suivie dans l'après-guerre a favorisé le développement industriel au détriment de la production agricole, créant un vaste prolétariat urbain employé dans des industries qui ne sont pas toujours efficaces, et organisé en puissants syndicats.

L'expansion économique est en déclin : le taux de développement est passé de 4,8 % en 1970 à 3,8 % en 1971, et a continué à baisser en 1972, alors que le taux d'inflation se maintient à des niveaux très élevés qui se situent autour de 30 % par an. La valeur internationale du peso s'est réduite de deux tiers au cours des deux dernières années. Contrairement aux années précédentes, la balance commerciale a accusé en 1971 un déficit de 180 millions de dollars, contre un solde actif de 250 millions l'année précédente.

L'offre locale de bétail bovin n'est pas en mesure de satisfaire le haut niveau de consommation intérieure - et en même temps une demande extérieure en augmentation - sans avoir de sérieuses répercussions sur la composition du cheptel bovin et le régime des prix, les cours atteignant des niveaux qui réduisent considérablement la compétitivité des viandes argentines sur le marché international.

29. La politique économique officielle tend à limiter le rôle des capitaux étrangers et les industriels locaux voient là une attitude qui pourrait être également adoptée à l'égard de l'entreprise privée en général. Une nouvelle loi sur les investissements étrangers a été promulguée récemment ; selon les nouvelles dispositions, le transfert à l'étranger de la totalité des bénéfices annuellement obtenus est autorisé ; toutefois, les autorités argentines se

réservent de soumettre, cas par cas, en accord avec l'investisseur, ces transferts à certaines modalités et conditions, afin d'obtenir qu'ils soient différés pour une certaine période, voire même que les bénéfices soient réinvestis dans le pays. D'autre part, les entreprises dans lesquelles le capital étranger est majoritaire auront un accès limité au crédit bancaire interne.

L'intervention publique représente actuellement le principal facteur de soutien des activités économiques ; l'action stimulante des investissements privés et de la consommation est modeste, en effet, en raison du puissant courant inflationniste. L'inflation atteindra probablement 75 % au cours de 1972. Le déficit de la balance des paiements ne fait que croître. La dette extérieure se monte à 4,7 milliards de dollars, dont 810 millions à rembourser en 1972.

Pour favoriser la relance de l'économie, des facilités en matière de crédit et des exemptions fiscales ont récemment été accordées aux opérateurs économiques. On prévoit également, pour un proche avenir, un retour progressif aux conventions collectives entre syndicats et employeurs.

30. La crise institutionnelle que traverse depuis de nombreuses années la nation argentine crée des tensions, qui se répercutent également sur la situation économique. L'absence de nouvelles initiatives économiques a des conséquences négatives pour l'emploi. Les efforts du gouvernement visent à maintenir un niveau satisfaisant d'activité économique et à freiner l'inflation.

Au demeurant, la conjoncture favorable du marché international des viandes bovines, sur lequel les prix ont atteint des cours jamais enregistrés auparavant, donne à penser que la balance commerciale pourrait se solder en 1972 par un actif, contrairement à ce qui s'est passé ces dernières années.

BRESIL

a) Situation économique

31. Doté d'un potentiel économique exceptionnel d'une grande vitalité et d'une personnalité culturelle particulièrement riche et vivace, le Brésil - premier pays visité par la délégation du Parlement européen - occupe une place à part parmi les nations du Nouveau Monde : aussi vaste que l'Europe, avec ses 96 millions d'habitants (dont la moitié est constituée de jeunes de moins de 20 ans), répartis sur une superficie de 8,5 millions de km², il représente à lui seul la moitié de la population et de la superficie de toute l'Amérique du Sud et plus d'un tiers de son produit.

L'expansion économique du Brésil est actuellement une des plus fortes du monde. Depuis 4 ans, le taux global annuel dépasse 9 %, en dépit de la très forte poussée démographique (2,9 %). En 1971, le Brésil a enregistré une croissance économique de 11,3 %, ce qui constitue un record mondial.

Les perspectives sont excellentes pour l'année en cours. Le rythme de croissance de 10 % sera maintenu, sinon dépassé. On prévoit que la production industrielle augmentera de 11 à 12 %, la production agricole de 10 à 11 %. L'expansion de l'économie brésilienne sera supérieure à celle des autres pays d'Amérique latine, en chiffres absolus, comme en chiffres relatifs.

Malgré un taux encore élevé d'inflation, les réserves extérieures s'accroissent progressivement et la balance commerciale fait apparaître un solde positif. Bien qu'inspirée de principes libéraux, la politique économique se caractérise par des interventions multiples des pouvoirs publics qui, par l'intermédiaire d'entreprises étatiques ou à économie mixte, contrôlent 75 % de la production minière, 83 % des transports, plus de 50 % de la sidérurgie et la totalité du secteur pétrolier. L'inflation qui avait atteint dans le passé des niveaux très élevés (de 50 % à 80 % au cours de la période 1962-1964), est maintenant contrôlée et en quelque sorte "programmée" par les pouvoirs publics, au moyen d'un taux de change mobile qui permet d'ajuster constamment la valeur monétaire par une succession de modestes dévaluations.

32. Les capitaux étrangers continuent à jouer un rôle important dans l'économie brésilienne : (90 % dans le secteur automobile, 86 % dans l'industrie pharmaceutique, 73 % dans l'électronique et 65 % dans l'industrie chimique). Le climat actuel de stabilité politique, renforcé par une action économique

et financière avisée du gouvernement, a favorisé l'afflux de nouveaux investissements étrangers à un rythme annuel de plus de 150 millions de dollars. Les capitaux proviennent principalement des Etats-Unis (42 %), des pays de la C.E.E. (29 %), du Canada, de la Grande-Bretagne, de la Suisse, du Japon et des autres pays d'Amérique du Sud.

Les capitaux étrangers investis au Brésil se voient réserver, sur le plan juridique, le même traitement que les capitaux nationaux; toute discrimination non prévue par la loi est donc interdite à cet égard.

Les transferts de bénéfices à l'étranger ne font l'objet d'aucune restriction expresse, mais lorsque, durant trois années consécutives, ils sont supérieurs à une moyenne de 12 % du montant du capital et des réinvestissements effectués, la loi prévoit une taxation progressive. Pour les bénéfices provenant d'investissements réalisés dans des industries productrices d'articles de luxe, la limite du transfert annuel est de 8 %.

33. Le pays est actuellement placé sous un régime d'hégémonie militaire : le système démocratique représentatif continue officiellement à fonctionner, fût-ce avec certaines restrictions, et les militaires partagent le pouvoir avec une technocratie civile, jeune et aguerrie.

A l'autoritarisme en politique correspond un système libéral en économie, caractérisé par un grand respect de l'initiative et de la propriété privées et par l'adoption de mesures spéciales en faveur du capital étranger, destinées à l'attirer dans le pays. Une série de mesures économiques destinées, dans un premier temps, à juguler l'inflation et à réduire les énormes déséquilibres, et dans un second temps à stimuler la production, les investissements et l'exportation, ont donné des résultats spectaculaires mais qui ne laissent pas de susciter souvent des problèmes sur le plan social et général.

Le bipartisme est une création artificielle, imposée du sommet. Le pouvoir réel appartient aux forces militaires et en particulier à l'armée dont le Président et le gouvernement sont l'émanation.

34. L'économie brésilienne est caractérisée par des déséquilibres sectoriels et régionaux qui entraînent de lourdes inégalités sociales. L'agriculture (qui intervient pour près de 30 % dans le produit national) constitue le secteur fondamental, et occupe plus de la moitié de la population active.

La productivité agricole ne se développe pas à un rythme suffisamment élevé. En 1960 les grandes exploitations, qui ne couvraient qu'1 % à peine de la superficie totale, composaient cependant presque la moitié de l'ensemble des terres cultivables, qui restaient en grande partie improductives en raison de la vétusté des structures, de l'emploi de main-d'oeuvre saisonnière et du faible degré de mécanisation. En 1968, sur 3.000.000 de km² (soit un tiers de la superficie du pays) qui faisaient l'objet d'un titre de propriété, 3 % des exploitations couvraient 53 % de la superficie, alors que 32 % de l'ensemble des exploitations n'occupaient que 9 % des terres avec un très faible rendement.

La production agricole, dans une large mesure tributaire des facteurs climatiques, est caractérisée par la prédominance des cultures tropicales (café, canne à sucre, coton, cacao). Elle se concentre principalement dans les Etats de Sao Paulo, Minas Gerais et dans le Rio Grande do Sul, qui à eux seuls assurent 70 % de la production totale. Le Brésil est le premier producteur mondial de café (quelque 50 % de la production et 40 % des exportations mondiales). Il occupe le second rang pour la canne à sucre et les haricots, le troisième pour le cacao, le quatrième pour le maïs. L'ensemble des exportations agricoles assurent environ les trois quarts des entrées de devises du Brésil; en dehors du café qui apporte 35 % des devises, plus de 15 % de celles-ci proviennent des exportations de coton, de sucre et de cacao.

Le café, tout en conservant une place privilégiée et en progressant en chiffres absolus, voit son importance spécifique constamment diminuer dans l'éventail des ventes brésiliennes à l'étranger, puisque après avoir représenté en moyenne 41 % de l'ensemble des exportations au cours de la période 1965-1970, il n'en constitue plus que 35 % actuellement : le Brésil est en bonne voie pour affranchir sa balance commerciale des fluctuations des cours d'un seul produit.

Le gouvernement brésilien a pris, dans le secteur agricole, d'importantes mesures destinées à stimuler la production et à moderniser les structures. Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard la loi de 1964 sur le "Statut de la terre", pour l'application de laquelle on a créé l'Institut de réforme agraire (IBRA), l'Institut de développement agricole (INDA), le Fonds national de réforme agraire (FNRA) et l'Institut de colonisation et de réforme agraire (INCRA). La production agricole s'est développée au cours de la dernière décennie à un rythme annuel moyen de 4,5 %. Les initiatives en matière de réforme agraire se heurtent à d'importants obstacles psychologiques, la possession de biens fonciers étant en ce pays considérée comme la base de toute affirmation sociale, indépendamment de toute considération de rentabilité.

La visite effectuée par les délégués du Parlement européen à la foire agricole de Sao Paulo, la plus importante du pays, leur a permis de se rendre compte de l'importance de l'agriculture et de l'élevage dans l'économie brésilienne.

35. Négligée un temps au profit des cultures d'exportation, l'industrie représente plus de 25 % du produit national brut et se trouve en plein essor (taux d'accroissement de 262 % entre 1947 et 1962; actuellement taux annuel de développement de l'ordre de 10 %), faisant du Brésil le principal producteur industriel d'Amérique latine. Le pourcentage du revenu provenant de l'industrie ne cesse d'augmenter par rapport à celui du revenu du secteur agricole, et cette tendance semble se maintenir.

Les produits industriels tiennent une place croissante dans les exportations (entre 1952 et 1969, la valeur des exportations industrielles est passée de 7 à 283 millions de dollars), tant à l'égard des autres pays latino-américains qu'à l'égard des Etats-Unis et de l'Europe. Environ 17 % des exportations sont constituées par des produits manufacturés. L'industrie lourde est en rapide expansion (10 millions de tonnes d'acier prévus pour 1977).

Mérite une mention particulière : le secteur automobile qui, parti de rien en 1957, a su se rendre compétitif, même sur quelques marchés étrangers. En 1970, 416.000 véhicules automobiles sont sortis des chaînes. 13 usines automobiles sont en activité, dont la principale a déjà dépassé une production quotidienne de mille unités et a prévu d'agrandir ses installations de façon à pouvoir en produire jusqu'à deux mille. Un degré élevé de protection douanière a permis aux industries nationales de s'affirmer et même d'envisager l'autofinancement.

Malgré son immense potentiel de ressources minières, le Brésil importe annuellement quelque 400 millions de produits minéraux (charbon, hydrocarbures). Une campagne est en cours visant à renforcer la production et à rechercher de nouveaux gisements. Cette campagne concerne surtout le minerai de fer qui est appelé à jouer un rôle prépondérant dans les exportations (40 millions de tonnes prévus en 1976).

Certaines des centrales hydro-électriques, construites ou en voie de réalisation, figurent parmi les plus imposantes du monde, et la production d'énergie électrique par tête a atteint des niveaux proches de ceux enregistrés, par exemple, en France.

L'industrie se concentre principalement dans la région de Sao Paulo (55 %) et de Rio de Janeiro (16 %).

36. L'économie brésilienne est caractérisée par des disparités régionales considérables : à la richesse de la partie méridionale du pays s'opposent la triste situation économique du Nord-Est, où vit le quart de la population, et où sévissent périodiquement sécheresse et famine, et la situation marginale des immenses territoires du bassin de l'Amazonie (59 % de la superficie du pays, 8 % de la population, 4 % du revenu).

La coexistence d'un secteur arriéré comme le secteur agricole et d'un secteur industriel des plus modernes engendre une série de contrastes sociaux et économiques. L'agriculture brésilienne est en effet demeurée un secteur peu dynamique, nullement en mesure de retenir la main-d'oeuvre que les agglomérations urbaines sont à l'heure actuelle totalement incapables d'accueillir et d'intégrer dans les secteurs modernes de l'économie.

L'exode rural a déversé dans les centres urbains un grand nombre de chômeurs complets ou partiels, surpeuplant les bidonvilles (favelas) situés à la périphérie des grandes villes. Le miracle économique n'a en effet pas encore suffisamment étendu ses bienfaits sur le secteur social. Ce sont surtout les couches les moins dynamiques qui font les frais de l'industrialisation. La politique fiscale rigoureuse menée par l'actuel gouvernement ne corrige que partiellement les graves déséquilibres qui caractérisent encore la répartition des revenus entre les divers secteurs sociaux et les diverses zones géographiques. Dans certaines régions, tel le Nord-Est, il n'est pas rare que la sécheresse et la famine poussent des populations entières à se déplacer, en quête de nourriture.

La permanence d'importantes poches de misère et de sous-emploi stimule en partie l'industrialisation, pour laquelle elle constitue un inépuisable réservoir de main-d'oeuvre à bon marché, mais à la longue elle pourra se révéler dommageable : l'industrie se trouve confrontée à un marché de consommateurs qui ne se développe pas au même rythme que la production.

Cela n'empêche que dans le secteur social aussi, on relève des indices du dynamisme du gouvernement : par une série de programmes et d'incitations, il vise à corriger les déséquilibres régionaux afin d'insérer également les régions demeurées en marge dans le circuit du développement.

Le programme d'intégration nationale est centré sur la création d'une nouvelle région géo-économique sur le haut-plateau du centre autour de la nouvelle capitale fédérale, Brasilia, qui deviendra la plaque tournante d'une nouvelle infrastructure routière. Brasilia servira ainsi de pont entre le Nord-Est avec ses 26 millions d'habitants vivant dans un cadre agricole aux structures archaïques qui n'offre que peu de perspectives de développement, et l'Amazonie aux ressources minières et agricoles pour ainsi dire intactes.

Il convient également de mentionner, sur le plan de l'action sociale proprement dite, le "Programme d'intégration sociale" qui, au moyen d'un mécanisme complexe, tend à faire participer les travailleurs aux bénéfices des entreprises et à faciliter également la formation de l'épargne.

Signalons encore une autre initiative qui connaît un grand succès : le plan Rondon qui amène, durant les grandes vacances de l'été, les jeunes universitaires des régions développées dans les régions arriérées pour y faire oeuvre d'alphabétisation, de formation professionnelle, de développement sanitaire, etc. Le plan Rondon mobilise chaque année des milliers de jeunes des deux sexes.

37. La politique économique du Brésil a fait l'objet d'un large exposé devant la délégation du Parlement européen par M. Dos Reis Veloso, ministre de la Planification. Le Brésil, dont le marché représente une valeur de 35 milliards de dollars, a enregistré au cours des trois dernières années un taux de croissance de 9 % du produit national brut, et a doublé au cours des 5 dernières années la valeur de son commerce extérieur. Les pays de la C.E.E. figurent au rang des principaux clients et fournisseurs du Brésil, le volume des échanges avec la C.E.E. ayant atteint en 1971 874 millions de dollars pour les exportations (dont 319 à destination de l'Allemagne, 201 de l'Italie, 158 de la France, 123 des Pays-Bas et 72 de l'U.E.B.L.) et 780 millions pour les importations (dont 419 en provenance de l'Allemagne, 135 de la France, 124 de l'Italie, 51 de l'U.E.B.L. et 49 des Pays-Bas).

M. Carvalho e Silva, ministre adjoint des Affaires étrangères, a fait remarquer que, depuis 1968, le Brésil occupe la première place au rang des fournisseurs et clients latino-américains de la C.E.E., et que le marché de l'Europe des Six constitue le principal débouché commercial pour les exportations brésiliennes, dont il absorbe 29,6 %.

Outre les relations commerciales, ont également connu un développement remarquable, au cours des dernières années, les programmes de coopération

financière, scientifique et technologique réalisés au Brésil avec la coopération des pays européens. Engagé à fond dans la politique de développement de l'économie, le gouvernement brésilien favorise la diversification des sources extérieures d'approvisionnement.

En 1980, le revenu par habitant devra avoir doublé; pour ce faire, le taux annuel global d'expansion devra se situer entre 8 et 10 %, cependant que le taux de l'inflation devra être ramené de 19 % à 10 %. Le gouvernement brésilien préfère avoir recours aux capitaux étrangers pour donner une impulsion au secteur industriel de transformation et considère l'endettement extérieur comme un facteur économique indispensable. Il manifeste avec une grande fermeté sa détermination de créer les conditions nécessaires au maintien du rythme actuel de développement économique.

Selon ses prévisions, le Brésil devra très vite figurer parmi les dix pays les plus développés du monde. Pour cela, le revenu par habitant devra dépasser en 1974 550 dollars US (il est actuellement de 420 dollars).

38. Le gouvernement brésilien favorise les grands projets d'infrastructure économique; il est notamment en train de réaliser un vaste programme de constructions routières qui permettront la mise en valeur d'immenses territoires situés à l'intérieur du pays. Il convient de mentionner tout particulièrement la construction, en voie d'achèvement, de la grandiose "autoroute transamazonienne" qui s'étend sur 5.000 km. Elle sera l'épine dorsale d'un vaste réseau routier qui s'étendra dans cette région encore peu exploitée qu'est l'Amazonie, et sera également reliée à l'axe longitudinal Cuiaba-Santaren, qui traversera sur 1.500 km les vastes régions du haut-plateau du centre.

Méritent également d'être signalés pour leur importance, les plans de développement du secteur énergétique : le Brésil occupe une des premières places au monde pour ce qui est du potentiel hydro-électrique.

Du fait de sa grande étendue, le Brésil est par excellence le pays des transports aériens; les aéroports sont au nombre de 350.

Le rythme de croissance des villes est considérable. Souvent, cependant, l'urbanisation est chaotique et trop hâtive. Belo Horizonte, ville sortie du sol il y a 80 ans, compte aujourd'hui 1.300.000 habitants et enregistre le rythme de développement le plus rapide. Sao Paulo est une agglomération urbaine de plus de 7.000.000 d'habitants. Si Brasília, la nouvelle capitale

édifiée par les précédents gouvernements, qui est en voie d'achèvement, a constitué un investissement douteux sur le plan économique, elle a néanmoins donné au Brésil la conscience de se réaliser dans le sens d'un développement moderne, et d'être à l'avant-garde en matière d'urbanisme.

39. Il ne manque toutefois pas de voix dans les milieux économiques pour critiquer l'actuelle politique économique à laquelle on reproche de provoquer un développement artificiel dont les fruits passent à l'étranger sous forme d'énormes taux d'intérêt. Seule une faible partie de l'argent entré au Brésil au cours des dernières années représentait en effet des investissements directs, l'essentiel étant constitué de prêts et de financements. En 1971, ce poste aurait atteint 350 millions de dollars pour les prêts provenant des organismes internationaux et 1.400 millions pour les prêts provenant de banques privées et autres instituts similaires.

Cet énorme afflux de liquidités s'est déversé sur le Brésil, parce que le capital privé considère désormais ce pays comme le seul port sûr de l'Amérique du Sud. Quelles sont les conséquences de cette situation? L'endettement à l'égard de l'étranger a atteint un niveau très élevé, que l'on estime à 6 milliards de dollars, ce qui représente une charge énorme, même pour un pays qui dispose de grandes réserves comme le Brésil. Tant que le rythme d'expansion se maintiendra au taux actuel et que la balance commerciale accusera un solde positif, les engagements pourront être respectés, mais il suffirait d'un léger fléchissement pour que de graves déséquilibres apparaissent.

Pour un pays dont la superficie et le potentiel de ressources sont presque égaux à ceux des Etats-Unis d'Amérique, on pourrait être amené à penser que tout est à l'avenant. En fait, il n'en est rien : le produit national brésilien représente 4 % du produit des Etats-Unis, et le revenu annuel par tête, qui est de 350 dollars, 9 % du revenu américain. Et ne parlons pas des énormes disparités existant dans la répartition du revenu, tant sur le plan régional qu'entre les classes sociales!

Une grande partie de la population est encore totalement tenue à l'écart du progrès et ne forme pas de ce fait un marché au sens économique, même si elle contribue sensiblement à la production et à l'enrichissement du pays, en termes globaux. 40 % de la population disposent d'un revenu annuel par tête de 130 dollars, et ne dépassent pas au total le revenu perçu par la partie la plus privilégiée de la société, qui représente 1 % de la population.

Le type de développement industriel adopté, fondé sur une industrie à technologie avancée, ne permet pas toujours d'absorber la main-d'oeuvre de plus en plus importante que l'accroissement démographique brésilien ne cesse d'amener sur le marché, ce qui explique que le nombre des chômeurs complets ou partiels ne diminue pas.

L'afflux permanent, dans les villes, de personnes venant de l'intérieur du pays, contribue à créer un vaste sous-prolétariat urbain qui réussit difficilement à s'insérer dans le circuit économique plus dynamique des cités.

Le régime industriel à forte concentration de capitaux impose un effort d'épargne sans proportion avec le revenu réel brésilien, sans, au demeurant, réussir à procurer les emplois nécessaires.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

40. Le commerce extérieur brésilien connaît une évolution irrégulière. Au cours des années 1964 et 1965, la balance commerciale a enregistré un solde positif (de plus de 500 millions de dollars), qui s'est ensuite transformé en un solde négatif (251 millions de dollars en 1968) du fait de l'accroissement des importations de machines et d'outillage à la suite de la reprise des investissements internes. Actuellement, les exportations et les importations s'équilibrent. Cette amélioration est en grande partie due à l'augmentation des exportations de produits industriels, surtout à destination des autres pays de l'ALALC (1), qui constituent un marché très intéressant pour les exportations brésiliennes.

Les exportations sont constituées pour l'essentiel de matières premières et de denrées alimentaires. Les principaux produits exportés sont : le café, le coton, les minerais de fer, le sucre, le cacao, le bois, le maïs, le riz, la viande, la laine, le tabac, les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines, les véhicules et les accessoires. Les principaux clients sont : les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale, l'Argentine, l'Italie, le Japon, la France, la Grande-Bretagne.

Les importations brésiliennes sont tributaires de l'exploitation des ressources naturelles et du développement de l'industrie locale. Elles concernent principalement les produits suivants : pétrole brut, blé, matériel aéronautique, charbon, machines agricoles et industrielles, matières premières semi-finies (cuivre, zinc, aluminium, plomb), fer et aciers spéciaux, produits

(1) Association latino-américaine de libre-échange. La liste de toutes les organisations de coopération économique existant en Amérique latine figure à l'annexe V du présent rapport.

chimiques et fertilisants. Les principaux pays fournisseurs sont : les Etats-Unis (environ 1/3), l'Argentine, l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne, le Japon, la France, l'Italie, le Venezuela, la Suède.

Depuis 1968, la Communauté européenne est le premier client du Brésil. Le marché de l'Europe des Six a absorbé en 1970 29,5 % des exportations brésiliennes. La balance commerciale Brésil-C.E.E. s'établit comme suit (en millions de dollars) :

	1958	1968	1969	1970	1971
Exportations brésiliennes à destination de la C.E.E. (CAF)	225	583	732	857	874
Importations brésiliennes en provenance de la C.E.E. (FOB)	255	442	459	558	780
Solde pour le Brésil	- 30	+141	+273	+299	+ 94

41. Il ressort de ce qui précède que de tous les pays latino-américains, le Brésil est celui qui répond le mieux, sur le plan économique, aux critères de sélection que la Commission des Communautés européennes et le Parlement européen ont retenus dans les différentes propositions qu'ils ont formulées au sujet du contenu que pourrait avoir une politique de la C.E.E. à l'égard de l'Amérique latine.

Les dimensions économiques du marché brésilien sont en effet comparables en bien des cas à celles des principaux Etats européens. Les rapports entre les coûts de production se situent à un niveau plus voisin entre le Brésil et l'Europe qu'entre le Brésil et les Etats-Unis. D'autre part, il existe entre la C.E.E. et le Brésil une complémentarité évidente, due à des raisons climatiques et d'étendue géographique. Enfin, les plans de développement du Brésil, surtout en matière d'infrastructure, dépassent souvent la capacité d'intervention d'un seul Etat membre de la C.E.E. et exigent par conséquent une collaboration entre plusieurs pays donateurs.

Tant du point de vue de l'assistance financière que de l'expérience technologique et des contacts commerciaux, pour ne pas parler des facteurs politiques, une coopération à l'échelon intra-communautaire est de toute évidence nécessaire si l'on veut réaliser à l'égard du Brésil, une action efficace, qui aille au-delà de ce que pourrait faire chaque pays européen

à lui seul. L'action communautaire devra se proposer également d'encourager les initiatives des opérateurs privés et se soucier avant tout des problèmes que pose la collaboration dans le secteur technologique et dans celui de la recherche.

42. Jugeant que les problèmes d'un pays comme le Brésil, qui a les dimensions d'un continent et des exigences particulières, nécessitent des solutions appropriées et un engagement considérable, le gouvernement brésilien a demandé, le 16 mars 1971, à la Communauté européenne l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral, en indiquant les secteurs dans lesquels ils pourrait être coopéré sur le plan commercial, financier et technique, et collaboré sur le plan scientifique et technologique.

Le gouvernement brésilien souhaite qu'un tel accord permette non seulement de résoudre les problèmes commerciaux de caractère immédiat, mais aussi de renforcer, à moyen et à long terme, les relations économiques entre la C.E.E. et le Brésil sous tous leurs aspects. Le général Emilio Garrastazu Medici, président de la République brésilienne, a particulièrement mis en évidence la signification économique et politique d'un accord entre la Communauté européenne et la plus grande nation latino-américaine, devant les représentants du Parlement européen.

A l'issue des conversations exploratoires avec la délégation brésilienne, la Commission des Communautés a présenté en juillet dernier une recommandation au Conseil, conformément à l'article 113 du traité instituant la C.E.E., en vue de l'ouverture de négociations officielles avec le Brésil.

L'accord commercial de caractère non préférentiel, qui est prévu, concernerait essentiellement les exportations brésiennes de viande bovine, de beurre de cacao et de café soluble, et contiendrait aussi des dispositions en matière de navigation maritime - en vue d'éliminer les "discriminations de pavillon" - et de coopération entre les deux partenaires. Il pourrait être ultérieurement étendu et renforcé.

CHILI

a) Situation économique

43. Le séjour au Chili, bien que de courte durée, a été particulièrement intéressant pour la délégation du Parlement européen, en raison surtout des larges possibilités qui lui ont été offertes de s'entretenir avec des représentants de toutes les tendances politiques et avec les principales autorités du pays, le Président de la République, M. Salvador Allende Goossens, en tête.

Le Chili (population : 9,5 millions, superficie : 841.700 km², longueur : plus de 4.200 km) est un pays dont l'économie repose sur d'importantes ressources minières, mais qui souffre d'un grave déficit dans le secteur agricole, au point de devoir recourir aux importations pour satisfaire ses besoins en céréales, en viande et en produits laitiers.

L'industrie, relativement jeune, est en mesure de présenter sur le marché intérieur tous les produits de grande consommation. La pêche est florissante. Le produit intérieur brut se compose à peu près comme suit : agriculture 17 %, industrie 23 %, services 60 %.

L'agriculture, qui occupe 27 % de la population active, est le secteur le moins dynamique de l'économie chilienne. La diminution du nombre des exploitations, la commercialisation des produits, le niveau des prix, la faible productivité, sont autant d'éléments d'une situation difficile à laquelle les pouvoirs publics s'efforcent de remédier depuis des années. Une réforme agraire radicale est en cours, qui n'a toutefois pas encore produit tous les résultats qu'on en attend. Entamée voici sept ans par le précédent gouvernement, elle avait conduit à la distribution des terres de plus de 1.300 exploitations entre 14.500 familles paysannes. La nouvelle phase prévoit l'expropriation de 3.800 exploitants agricoles dont les terres iront à 70.000 paysans. La production agricole insuffisante demeure le principal problème du pays : en 1969, les importations de produits alimentaires ont atteint 134 millions de dollars, marquant une progression de près de 70 % en quatre ans (contre une augmentation moyenne des importations globales de 46 %). Les importations d'aliments et de combustibles représentent les quatre cinquièmes du total des achats chiliens à l'étranger.

44. L'activité minière (11 % du produit national brut en 1969) est principalement axée sur l'extraction du cuivre, qui représente la principale source de ces devises tant appréciées (70 % du total des exportations en 1969), et du minerai de fer qui, lui aussi, est principalement destiné aux marchés étrangers. L'exploitation du salpêtre, dont le Chili était autrefois le seul producteur au monde, a perdu toute importance.

La production de cuivre (686.000 tonnes en 1970 et 715.000 tonnes en 1971) n'a pas augmenté dans les proportions espérées, malgré la récente mise en place de coûteuses installations nouvelles. Les prévisions de production étaient

initialement de 800.000 tonnes pour 1971 et de 860.000 tonnes pour 1972, mais elles ont été révisées à la suite de difficultés techniques et d'agitations syndicales. D'autre part, on enregistre ces derniers temps un effondrement des cours du cuivre, de 73 cents la livre à moins de 50 cents. L'effondrement du cours du cuivre sur le marché mondial s'est traduit par une perte de 100 millions de dollars en un an.

45. Le gouvernement d'unité populaire qui est actuellement au pouvoir à Santiago a orienté la politique économique vers une plus grande participation des pouvoirs publics à la conduite de l'économie.

Les principales mesures qu'il a prises, en vue de redistribuer les revenus dans un esprit de plus grande justice sociale, concernent la réforme agraire et la nationalisation des mines de cuivre et des plus grandes entreprises industrielles. Le présent gouvernement prévoit dans son programme de "remplacer la structure économique actuelle en mettant un terme au pouvoir du capital monopolistique national et étranger ainsi que des grands propriétaires afin de commencer à construire le socialisme".

La création d'une Chambre unique, au lieu des deux Chambres actuelles, est également à l'étude.

Le gouvernement distingue trois secteurs dans l'économie nationale :

- a) le secteur de la propriété de l'Etat, qui devrait progressivement devenir prédominant. Avant Allende, une part considérable de l'économie nationale était déjà contrôlée par l'Etat : acier, charbon, nitrates, chemins de fer, électricité; on envisage maintenant la nationalisation intégrale de toutes les mines, des banques et compagnies d'assurances, des industries du ciment et du papier, des téléphones, etc.
- b) le secteur de la propriété mixte qui s'étendrait grosso modo aux moyennes et petites entreprises;
- c) le secteur de la propriété privée qui comprendrait la plupart des 40.000 entreprises chiliennes, dont l'activité serait toutefois encadrée par une planification nationale, avec l'assistance technique et financière de l'Etat.

Dans le secteur agricole, le parti de l'Unité populaire prône l'expropriation de toutes les unités agricoles supérieures à 80 hectares mais défend les propriétés de petites ou moyennes dimensions qui recevront aussi des aides techniques et financières. L'aile gauche du gouvernement, en revanche, réclame une réforme radicale qui comporte l'expropriation sans indemnisation de toutes les terres, et la réorganisation en coopératives de l'ensemble de la production agricole.

Selon de récentes déclarations officielles, "l'Etat conserve pour toujours la propriété des terres, qu'il administre le temps nécessaire pour initier le

paysan à la gestion. L'agriculteur ne deviendra cependant jamais propriétaire du sol et ne pourra le donner en héritage à ses enfants".

"Le gouvernement se propose de fixer un seuil d'expropriation inférieur à 80 hectares, mais il n'a pas encore déterminé les limites de la propriété privée ni arrêté la date à laquelle sera publié le nouveau règlement."

"Si la terre est bien cultivée, 10 % de sa valeur seront payés au comptant, le reste sera réglé par des bons du Trésor (échéance : 25 ans). Si les terres sont mal cultivées, 5 % seront payés au comptant, le reste sera couvert par des bons du Trésor (échéance : 30 ans)."

46. Le gouvernement a calculé que la vente du cuivre nationalisé devrait rapporter chaque année à l'Etat quelque 70 millions de dollars nets qui viendraient s'ajouter aux précédentes recettes. Selon le programme de développement pour les années 1970, publié par l'"Oficina de Planificacion" (ODEPLAN), le taux d'expansion économique devrait se maintenir à 6,4 % durant cette décennie, ce qui suppose une augmentation de l'épargne (qui a, à une certaine époque, représenté 15 % du revenu national), qui devrait passer à 25 % pour les 5 premières années, et à 30 % pour les 5 autres années, et suppose aussi que les crédits et les investissements étrangers demeurent à un niveau annuel de 150 millions de dollars.

Le Chili, qui a les plus importantes réserves de cuivre du monde, occupe la deuxième place pour son exploitation, la quatrième pour sa production. Selon les déclarations gouvernementales, les quatre sociétés nord-américaines qui exploitaient les mines de cuivre en ont retiré en soixante ans quelque dix milliards huit cents millions de dollars, ce qui représente une somme supérieure au patrimoine accumulé par l'ensemble de la population chilienne en 400 ans d'histoire (ce patrimoine est évalué à dix milliards cinq cents millions de dollars). La loi sur la nationalisation du cuivre a été adoptée le 11 juillet 1971, avec l'appui de l'opposition démocrate-chrétienne, qui n'a cependant plus approuvé les autres nationalisations forcées, qui ont entraîné la collectivisation de 60 % de la production nationale, en un an.

Le problème de l'indemnisation des compagnies expropriées, que le gouvernement dédommagerait, déduction faite toutefois des 750 millions de dollars de "profits illicites" que ces compagnies auraient réalisés, menace de détériorer les relations avec les U.S.A.

47. Le gouvernement chilien a lancé un important programme de réformes sociales, promouvant avec fermeté la politique de redistribution des revenus. Les salaires minimums ont été considérablement relevés, mais l'augmentation du pouvoir d'achat a été largement érodée par l'inflation. L'économie chilienne traverse actuellement une période difficile. Les augmentations salariales accordées à certaines catégories ont grevé trop lourdement l'économie : les salaires des ouvriers et des employés ont augmenté de 59 % alors que le revenu national ne se développait que de 7 %.

Les incertitudes du secteur privé, accrues par la nationalisation des banques, ne sont traduites par la paralysie des investissements.

La tendance générale à ne pas investir et à dépenser le plus possible, a fait augmenter la masse de liquidités de 114 %, produisant une grave pression inflationniste. Les importations de biens de consommation, de produits alimentaires surtout, se poursuivent; on prévoit qu'elles augmenteront de 25 % durant l'année en cours. Les désordres dans les régions agricoles, les occupations des terres, les difficultés de coordination ont fait baisser la production des denrées alimentaires alors qu'augmentait la demande à la suite des hausses de salaire.

Le rythme extrêmement rapide des nationalisations, la hausse des salaires et des traitements, conjugués au rythme encore plus rapide de la hausse des prix ont engendré l'inquiétude et même la peur dans les classes moins favorisées. L'obligation de changer les dollars au taux officiel a totalement paralysé le courant de touristes étrangers.

L'adoption de taux de change différenciés est motivée par le désir du gouvernement de ne pas pénaliser la partie moins favorisée de la population mais de frapper au contraire les couches plus aisées; pratiquement, l'on subventionne les biens primaires au moyen d'une taxe sur les produits de luxe.

L'opposition déplore l'assèchement des réserves en devises, les difficultés du commerce extérieur, la hausse du coût de la vie, la baisse de production agricole (contestée par le gouvernement), la raréfaction des biens de grande consommation et le marché noir qui en résulte, ainsi que la crise des paiements.

Les réserves internationales nettes sont passées de 377 millions de dollars en septembre 1970 à 57,6 millions de dollars en décembre 1971.

48. La différence entre le programme de la démocratie-chrétienne chilienne et celui de l'Unidad Popular porte moins sur des points précis que sur les priorités. Les réformes structurelles visant à assurer une plus grande participation à la gestion des affaires publiques (ce qui n'a pas toujours pour effet d'améliorer l'activité de production) semblent constituer l'objectif fondamental à court terme de l'Unidad Popular. La démocratie-chrétienne, elle, aurait difficilement consenti à sacrifier l'équilibre de la vie économique à la mise en oeuvre de réformes politiques qui ne pourraient porter de fruits qu'à long terme.

Le peuple chilien partage, dans sa majorité, deux aspirations fondamentales : un changement fondamental de la physionomie socio-politique et économique du pays ainsi que le maintien d'un régime ouvert, démocratique et à plusieurs partis. Le problème n'est pas de choisir en faveur de l'une ou de l'autre - car quelle que soit la solution retenue, elle se heurterait à de graves difficultés internes - mais de concilier ces deux aspirations.

Le président Allende a fait preuve d'une grande clairvoyance en s'efforçant de respecter la légalité constitutionnelle. Il désire s'acquérir la faveur des classes moyennes (dont l'importance est déterminante dans un pays où la population urbaine forme presque les trois quarts de la population globale) pour tourner l'obstacle que représente le Congrès, où il est en position minoritaire dans les Chambres. Il cherche essentiellement à faire mentir les partisans de la violence en montrant que la révolution peut se faire sans franchir les limites de la légalité.

Il y a dans la politique du gouvernement Allende deux orientations qui reflètent une double aspiration largement répandue dans les milieux latino-américains en général : celle consistant à revendiquer une autonomie propre face à la puissance et à l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique, et celle qui consiste à étendre la participation populaire au processus de développement national.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

49. Les échanges commerciaux avec l'étranger qui dans le passé faisaient apparaître un solde légèrement positif, ont été déficitaires en 1971 du fait de la forte augmentation des importations (1.165 millions de dollars, soit une hausse de 23 % par rapport à 1970) et de la diminution des exportations (824 millions de dollars, soit une baisse de 20 %). Ce sont les importations de produits alimentaires qui se sont accrues dans la plus forte proportion (+ 76 %); les exportations de cuivre ont atteint un total de 684 millions de dollars, marquant une diminution de 25 % par rapport à 1970.

On prévoit qu'en 1972 les exportations s'élèveront à 1.067 millions de dollars, ce chiffre englobant les entrées provenant du cuivre, qui sont évaluées à 840 millions pour une production de 750.000 tonnes; les importations étant estimées à 1.310 millions, en augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

50. Dans la répartition géographique des exportations chiliennes, les Etats-Unis arrivent au premier rang, suivis par la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Argentine. Les principaux fournisseurs du marché chilien sont : les Etats-Unis, l'Argentine, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les facilités accordées dans le cadre de l'A.L.A.L.C. commencent à faire sentir leurs effets dans les échanges avec les principaux pays latino-américains.

La balance commerciale du Chili avec l'Europe des Six s'établit comme suit (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations C.E.E. en provenance du Chili (CAF)	421,1	496,1	362,4
Exportations C.E.E. à destination du Chili (FOB)	158,3	169,7	197,1
Solde pour le Chili	+ 262,8	+ 326,4	+ 165,3

Les exportations du Chili vers la C.E.E. ont diminué en 1971 de 27 % par rapport à l'année précédente. Selon les pays de destination, elles se répartissent comme suit : Allemagne 199 millions de dollars, Italie 73, France 53, U.E.B.L. 24, Pays-Bas 10. Quant aux exportations de la C.E.E. à destination du marché chilien, ventilées d'après l'origine des marchandises, elles se répartissent comme suit en 1971 : Allemagne 91 millions de dollars, France 39, U.E.B.L. 25, Italie 24, Pays-Bas 15.

Les rapports avec l'étranger sont règlementés par une politique rigide de contrôle des changes. En 1971, la balance des paiements a enregistré, nous l'avons déjà dit, un déficit de 255 millions de dollars qui s'élève à 385 millions de dollars si l'on y ajoute les prorogations et les financements spéciaux accordés par le FMI.

51. Au cours des colloques que les parlementaires européens ont eus à Santiago, le problème des relations du Chili avec la C.E.E. a toujours été considéré dans la perspective de l'intégration subrégionale andine. Les autorités chiliennes, qui accordent leur plein appui à l'expérience du Pacte andin, ont souhaité que les relations entre le Groupe andin et la Communauté européenne soient renforcées. Elles n'ont pas caché leur déception devant les maigres résultats enregistrés jusqu'alors en la matière, et ont invité la C.E.E. à l'atteler au problème de ses relations avec le monde latino-américain.

COLOMBIE

a) Situation économique

52. La Colombie compte plus de 21 millions d'habitants, le double de la population de 1950. Après le Brésil, le Mexique et l'Argentine, c'est le pays le plus peuplé d'Amérique latine, avec un accroissement annuel de 3,2 %. Cette proportion élevée est le résultat d'une part, d'une forte natalité et, d'autre part, de la bonne organisation des services de la santé publique, qui entraîne une diminution de la mortalité, surtout infantile.

En raison de la situation géographique et du climat, une grande partie de la population est concentrée dans la partie occidentale du pays. Sur les

hauts plateaux andins, la densité de population est parfois de 260 habitants au km². Plus de la moitié de la population colombienne vit dans une région relativement petite, couvrant 11 % de la superficie du pays; les vastes régions méridionales, qui composent presque la moitié du territoire national, n'abritant que 3 % de la population. L'exode rural est considérable; alors qu'en 1938 la population des villes représentait 29 % de la population totale, elle en représentait 54 % en 1969. Un trafic de travailleurs agricoles clandestins se déroule entre la Colombie et le Venezuela; on évalue à 300 mille le nombre de paysans colombiens installés à proximité de la frontière vénézuélienne. Ils constituent une main-d'oeuvre à bon marché qui est payée deux fois moins cher que les travailleurs locaux.

53. Dans l'économie colombienne, le secteur agricole continue à tenir un rôle prépondérant. Le café colombien, connu pour son arôme particulièrement délicat, assure des entrées exceptionnelles. Le café intervient pour 55 % dans le commerce extérieur de la Colombie; en 1960, il représentait plus de 72 % des exportations. A la différence toutefois du Brésil où le café est cultivé dans de grandes plantations, la Colombie pratique cette culture dans de petites plantations : 94 % des plantations ont une superficie inférieure à 10 hectares et produisent néanmoins les deux tiers de la production globale.

La part de l'agriculture dans les activités économiques est aujourd'hui de 29 % contre 38 % en 1950. Néanmoins l'agriculture emploie encore la moitié de la population active. Il existe un important chômage latent, qui est encore aggravé par le fait que chaque année, le marché du travail s'accroît de plus de 200.000 personnes. Le gouvernement a mis au point un vaste programme de développement économique qui fait une place importante aux investissements étrangers, à l'expansion des exportations et à la réforme agraire.

Le sous-sol colombien contient d'importantes richesses minières qui, non seulement, contribuent à accélérer le développement industriel, mais alimentent les exportations. Le platine colombien représente 3 % de la production mondiale et l'or 1 %. De nouveaux et riches gisements de fer, de pétrole, de nickel et d'autres minerais importants ont été découverts récemment. Le secteur industriel, qui est activement encouragé par les pouvoirs publics, représente 19 % du produit national brut; l'activité industrielle se concentre toutefois essentiellement dans une région de dimensions réduites.

La situation économique actuelle de la Colombie n'est pas exempte de points noirs : le problème de l'emploi s'aggrave, la réforme agraire progresse avec une excessive lenteur (seuls 70.000 hectares ont été jusqu'à présent expropriés), et le climat social se dégrade. Les investissements étrangers se sont sensiblement réduits à la suite de la décision du Groupe andin de renforcer le contrôle sur les capitaux étrangers.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

54. Le commerce extérieur colombien est tour à tour en équilibre et en déficit - au solde légèrement négatif de 1968 a fait suite un solde positif en 1969 et à nouveau un léger déficit en 1970. Les principaux produits d'exportation sont le café (la Colombie est le second exportateur mondial), le pétrol, les bananes, le coton brut, le sucre, les minerais.

En ce qui concerne la destination des exportations colombiennes, on assiste ces dernières années à un fléchissement des ventes aux Etats-Unis, et à une augmentation de celles à destination des pays membres de l'ALALC, de la C.E.E. et de la Grande-Bretagne. Les principaux fournisseurs du marché colombien sont les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et le Canada.

Le commerce avec la C.E.E. représente 23 % des exportations de la Colombie et 16 % de ses importations. L'évolution des échanges C.E.E.-Colombie au cours des dernières années est illustrée par les chiffres suivants (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations C.E.E. en provenance de la Colombie (CAF)	146,5	171,4	175,9
Exportations C.E.E. à destination de la Colombie (FOB)	96,2	137,1	158,7
Solde pour la Colombie	+ 50,3	+ 34,3	+ 17,2

Pour 1971, les exportations de produits colombiens se répartissent comme suit, par pays de destination : Allemagne fédérale 112 millions de dollars, Pays-Bas 34, U.E.B.L. 11, France 11, Italie 6. Les exportations de la C.E.E. (158 millions de dollars en 1971) se répartissent comme suit : Allemagne 82, France 28, Italie 20, Pays-Bas 17, U.E.B.L. 9.

55. La délégation du Parlement européen a discuté les problèmes de l'économie colombienne avec M. Rodrigo Llorente, ministre des Finances et du Crédit public. Cet entretien a porté notamment sur les conditions fixées pour les investissements étrangers dans le cadre du Groupe andin. Les cinq pays signataires du Pacte andin n'ont pas voulu donner une base socialiste à leurs sociétés, mais seulement fixer des normes communes visant à réglementer les investissements étrangers. La participation du capital étranger aux sociétés colombiennes est limitée à 49 %. La Colombie désire en outre la création de sociétés mixtes avec des entreprises étrangères, non seulement pour les capitaux, mais aussi pour la coopération technique.

Les pays signataires du Pacte andin se sont rendus compte que leurs frontières, trop étroites, ne permettaient pas un développement économique satisfaisant. Afin de dépasser le stade de l'auto-provisionnement, et de pouvoir produire également pour l'exportation, il faudra créer des

entreprises multinationales. A cet effet, les Etats du Groupe andin auront besoin de l'aide extérieure, non seulement de celle des Etats-Unis, mais aussi de celle de l'Europe. L'expérience acquise par la Communauté européenne tant dans le domaine de la technologie que dans celui de la coopération et de l'intégration économique régionale pourra de ce fait se révéler fort utile.

La Colombie a exprimé sa vive satisfaction pour le fait que la Communauté européenne ait été la première à instaurer un système de préférences généralisées; l'intention exprimée par la C.E.E. de perfectionner ultérieurement le système, à la lumière de l'expérience recueillie, en prévoyant des conditions plus favorables pour les pays en voie de développement n'a pas manqué non plus de susciter un vif intérêt.

Il sera en outre nécessaire, estiment les autorités colombiennes, d'instaurer une collaboration directe entre les deux groupes de pays, et de mettre notamment en place, à cette fin, une commission mixte qui serait chargée de faire rapport périodiquement - par exemple tous les six mois - sur les développements de la coopération, et pourrait également servir, plus tard, à des consultations politiques. De l'avis de M. Alfredo Vasquez Carrizosa, ministre des Affaires étrangères de Colombie, la commission mixte pourrait être composée de représentants ministériels des pays du Pacte andin et de représentants du Conseil de la Communauté européenne.

Au cours de l'audience que le Président de la République colombienne, M. Misael Pastrana Borrero, a accordée à la délégation, l'accent a surtout été mis sur la fidélité de la Colombie aux principes de la démocratie parlementaire et sur les liens spirituels étroits qui unissent ce pays au continent européen.

56. La délégation du Parlement européen a aussi rencontré les membres colombiens du Parlement latino-américain. A cette occasion, il a été dit que grâce à son appartenance au Groupe andin et à l'ALALC, la Colombie devra pouvoir non seulement développer son économie, mais aussi faire sentir son poids politique au-delà des frontières nationales. Le Parlement européen a été invité à intensifier ses contacts avec le Parlement latino-américain.

A la suite de cette rencontre, une délégation du Parlement européen a eu l'honneur de participer au "Séminaire sur la réforme agraire en Amérique latine", organisé par le Parlement latino-américain, qui a eu lieu du 18 au 24 juin 1972 à Bogota (1).

(1) Cf. aussi le paragraphe 2 du présent rapport, pag.

EQUATEUR

a) Situation économique

57. L'orographie de l'Equateur est à l'origine de la diversité des régions : on passe des plaines côtières, au climat équatorial, à la région froide des Andes, puis aux vastes forêts de la région amazonienne, peu peuplée et riche en ressources minières (1). L'économie de l'Equateur, peuplé de près de 6 millions d'habitants pour une superficie de 283.000 km² (à peu près égale à celle de l'Italie), est surtout rurale : les produits tropicaux représentent 85 % du total des exportations et, ces derniers temps encore, le budget public reposait en grande partie sur les taxes perçues à l'exportation de ces produits.

L'agriculture représente 32 % du produit national brut, l'industrie 24 % et le secteur tertiaire 44 %. Les taux de croissance les plus élevés sont enregistrés dans le secteur des services (7 %).

Dans les provinces montagneuses de l'intérieur (où vivent 60 % de la population), l'économie agricole souffre du système latifundiaire, englobant les terres les plus fertiles, en sorte que les petits propriétaires sont relégués en grand nombre sur les terres marginales. Tout en étant abondante, la main-d'oeuvre agricole est caractérisée par une faible productivité. Depuis 1966 est en cours une action vaste de réforme foncière, ainsi que de mise en valeur agricole et de modernisation des structures. L'Equateur peut compter sur de nombreux produits, car la diversité de ses conditions physiques permet des cultures très variées, allant des produits tropicaux et subtropicaux à ceux des régions tempérées ou froides.

L'Equateur a de grandes possibilités dans le secteur hydro-électrique, mais il se heurte aux difficultés du transport de l'énergie de la Sierra à la côte à des prix adéquats.

La grande industrie est inexistante; tout au plus consiste-t-elle en la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage local.

Les ressources de la pêche sont abondantes, les eaux du littoral étant très poissonneuses. Le problème de la pêche et de la limite des eaux territoriales (que l'Equateur a décidé de porter à 200 milles) est source de litiges avec les Etats-Unis.

(1) La frontière entre cette région et le Pérou n'est pas encore exactement définie, nonobstant un accord conclu en 1942, d'ailleurs dénoncé unilatéralement par l'Equateur en 1971.

58. Les ressources minières de l'Equateur sont considérables, bien qu'elles ne soient pas encore évaluées exactement. En particulier, les gisements pétroliers, récemment découverts dans la région amazonienne, sont importants et leur mise en valeur offre de belles perspectives pour le développement du pays. L'exploitation du pétrole a été rendue possible par la construction d'un grand oléoduc transandin de 500 km qui transporte le brut au Pacifique. Les exportations, commencées il y a quelques mois, devraient atteindre en 1974 environ 250.000 barils par jour, et les besoins intérieurs, qui exigent en ce moment des importations d'une valeur de 14 millions de dollars, seront couverts par la production locale.

En 1974, le pétrole remplacera les bananes comme principal produit d'exportation de l'Equateur; selon les estimations, la valeur des exportations de ce produit atteindra à peu près 120 millions de dollars. Outre ses incidences directes sur la balance du commerce et sur les recettes publiques, le pétrole sera un important facteur d'industrialisation dans les secteurs du raffinage et de la pétrochimie et permettra l'exploitation de zones de la forêt amazonienne encore peu peuplées.

59. Les forêts vierges de l'Oriente, c'est-à-dire de la partie équatorienne de la plaine de l'Amazone, sont les promesses de l'avenir de l'Equateur. Mais aujourd'hui, comme par le passé, toute la vie de l'Equateur est marquée par un dialogue dominé par les oppositions entre la riche bourgeoisie commerçante de la côte du Pacifique et l'aristocratie terrienne et conservatrice de la montagne, laquelle exerce toujours sa domination sur les trois cinquièmes de la population, concentrée dans les zones productives qui forment comme des oasis au milieu des régions de roche et de neige.

Les terres cultivées ne représentent que 6 % de la superficie du pays et restent, en dépit d'une timide tentative de réforme agraire, aux mains d'une oligarchie de grands propriétaires.

Le revenu moyen par habitant ne dépasse pas 270 dollars par an (566 au Mexique, 915 au Venezuela); la mortalité infantile reste très élevée (8,6 %).

Le nouveau régime militaire qui s'est emparé du pouvoir en février dernier a rétabli la constitution de 1945, la plus progressiste que l'Equateur ait jamais eue, et s'est proclamé "nationaliste et révolutionnaire", adoptant des formules et des thèses qui rappellent celles des militaires péruviens.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

60. La balance commerciale de l'Equateur, qui présentait dans le passé un solde légèrement créditeur, est à présent déficitaire, par suite du rapide accroissement des importations de biens d'équipement.

Le commerce d'exportation se fonde principalement sur quelques produits traditionnels des plantations : café, bananes, canne à sucre, cacao. Mais on peut prévoir pour les prochaines années une vive expansion des exportations de produits pétroliers.

Les principaux débouchés des exportations de l'Equateur sont les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale, le Japon et l'Italie. Ces mêmes pays, avec la Colombie et le Venezuela, figurent parmi les principaux fournisseurs.

On peut illustrer la balance des échanges Equateur-C.E.E. des chiffres suivants (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations de la C.E.E. en provenance de l'Equateur (CIF)	60,4	52,4	59,0
Exportations de la C.E.E. vers l'Equateur (FOB)	48,2	46,8	58,3
Solde pour l'Equateur	+12,2	+ 5,6	+ 0,7

Comme on voit, la balance commerciale avec la C.E.E. a évolué ces dernières années en faveur des pays européens, par suite d'un ralentissement des exportations qui a affecté l'ensemble des échanges de l'Equateur avec le reste du monde.

Durant les dernières années, les exportations de bananes, principal produit équatorien, ont accusé une augmentation décroissante jusqu'en 1967-1968 et une nette diminution par la suite (1966 : + 33,4 % ; 1969 : - 8,8 %). Pour ce qui est des pays acheteurs, on enregistre une baisse des importations des Etats-Unis depuis 1967, une nette ascension des importations du Japon, la disparition progressive du marché des pays de l'A.E.L.E. à l'exception du Royaume-Uni et l'apparition sur le marché des pays d'Europe orientale.

Par pays d'origine, les 58,3 millions de dollars exportés en Equateur par l'Europe des Six en 1971 se répartissent comme suit : Allemagne occidentale : 36,6; Italie : 8,7 ; France : 4,9; U.E.B.L. : 3,8; Pays-Bas : 4,2.

Quant aux exportations équatoriennes dans la C.E.E., leur répartition est la suivante : Allemagne occidentale : 38,4; France : 7,1; Italie : 6,8; U.E.B.L.: 3,8; Pays-Bas : 2,8.

61. Dans leurs rencontres avec les délégués du Parlement européen, les autorités équatoriennes ont insisté principalement sur les problèmes des relations bilatérales entre les deux parties, puis sur les sujets généraux de la coopération entre l'Amérique latine et la Communauté européenne.

L'Equateur attache une grande importance à garder un large accès au marché de la C.E.E. pour ses exportations de produits agricoles, suivant avec un intérêt soutenu l'évolution de la politique agricole de la Communauté. En particulier, les autorités de Quito se sont déclarées hostiles à tout changement éventuel des conditions d'accès des bananes équatoriennes au marché de l'Allemagne fédérale, qui bénéficie à l'heure actuelle d'un contingent tarifaire à droit nul pour ses achats de bananes en Amérique latine.

Sur un plan plus général, les autorités équatoriennes ont souligné la nécessité d'une coopération plus active entre la C.E.E. et le groupe andin, spécialement en ce qui regarde l'assistance technique en matière d'intégration économique régionale et de planification industrielle.

L'Equateur réclame de la C.E.E. un traitement commercial équitable, en particulier pour ses produits de base et pour les produits agricoles dont dépend son développement.

MEXIQUE

a) Situation économique

62. Le Mexique, dernier pays visité par les parlementaires européens, compte quelque 49 millions d'habitants, et le taux de croissance annuel de sa population est de 3,5 %. Le produit national brut par habitant s'élève à 580 dollars et augmente chaque année de 3,4 %.

Au cours de ces dernières années surtout, l'expansion économique a été très spectaculaire, ce qui n'empêche d'ailleurs pas que le produit national brut soit réparti très inégalement. La moitié des familles mexicaines n'ont que 15 % du produit national brut.

L'étendue du territoire (après le Brésil, le Mexique est, avec une superficie de 1,97 million de km², le plus grand des pays d'Amérique latine) est cause des grandes variations climatiques, ne serait-ce que parce que les différences d'altitude sont souvent considérables et que le pays a plus de 2.000 km de largeur. Par suite de la sécheresse qui règne dans les régions septentrionales et occidentales du pays, 15 % seulement des terres sont cultivables, dont seule la moitié est exploitée.

63. L'agriculture donne surtout du sucre, du maïs, du café, du coton et des céréales. 70 % de la récolte de coton et 65 % de la récolte de café sont exportés. La plus grande partie de la production sucrière est consommée dans le pays. En plus de ces produits, le Mexique exporte de grandes quantités de fruits et de légumes, notamment de haricots.

Le pays est riche en ressources minières ; c'est l'un des principaux producteurs d'argent et de soufre du globe.

Etant donné la politique du gouvernement qui tend à limiter la participation des capitaux étrangers à l'industrie de base du pays, 90 % du capital investi dans l'industrie minière est mexicain.

La production du pétrole mexicain est concentrée entre les mains de la société PEMEX, qui vient au premier rang des sociétés mexicaines avec un bilan de 1.200 millions de dollars. La production de pétrole et de gaz couvre la presque totalité de la consommation d'énergie du pays. Après celles du Venezuela, les réserves du Mexique (évaluées en août 1968 à 714 millions de tonnes, c'est-à-dire suffisantes pour satisfaire la demande pendant 23 ans) étaient les plus abondantes des réserves connues d'Amérique latine.

64. Un haut niveau d'industrialisation, bien supérieur à la moyenne latino-américaine, et une stabilité monétaire remarquable sont les caractéristiques de l'économie mexicaine.

La production industrielle, en essor rapide, s'oriente pour une grande partie vers les marchés étrangers : on prévoit en effet qu'en 1975, le Mexique aura doublé le volume de ses exportations de produits manufacturés par rapport à 1971. Pour compenser le niveau élevé des importations, il sera nécessaire d'encourager les exportations au rythme de 15 % d'augmentation par an.

Dans l'intervalle des premiers mois de son mandat, l'actuel président de la République, Luis Echeverria Alvarez, a défini diverses orientations économiques qui ont pour but :

- de corriger, par la modernisation de l'agriculture et une politique agricole renouvelée, l'évolution de la croissance économique, afin d'améliorer le revenu et le niveau de vie de la population des régions rurales ;
- d'intensifier les financements de caractère public de façon à les rendre moins dépendants du capital privé d'origine étrangère ;
- de rationaliser le développement industriel et l'utilisation du financement étranger en les orientant vers un schéma de croissance sectoriel et régional plus harmonieux, de manière à restructurer les transactions économiques internationales du pays.

Comme il est naturel, le Mexique s'emploie à maintenir de bonnes relations avec son puissant voisin du nord avec qui il a en commun 2.000 km de frontière. Mais, d'autre part, il lui faut diversifier davantage les exportations. Il ne pourra le faire qu'en favorisant l'industrialisation car jusqu'à présent, le pays est par trop tributaire d'exportations de produits de base.

Le taux de croissance du produit national brut en 1971 se situera entre 3,2 et 4,4 % grâce à la politique fiscale engagée en 1971, qui a réduit la pression sur les prix et amélioré la balance des paiements, mais qui a ralenti le rythme de l'expansion, de l'ordre de 7,7 % en 1970.

65. L'afflux de capitaux étrangers au Mexique est très élevé. La cause doit en être cherchée dans les orientations gouvernementales, qui n'imposent pas de discriminations selon les secteurs d'intervention et dans la forte demande de capitaux du pays, qui permet un rendement des dépôts et des

actions près de deux fois supérieur à celui de nombreux pays industrialisés.

Les investissements étrangers sont soumis à deux grands principes : il n'est pas offert aux investissements étrangers de stimulants ou d'encouragements supérieurs à ceux reçus par les capitaux nationaux privés ; d'autre part, la liberté totale de rapatriement des capitaux, des bénéfices et de tout autre paiement est garantie. Il est à noter qu'une série d'activités du secteur tertiaire ou touchant l'exploitation de certaines ressources naturelles (exploitations forestières, gaz, transports automobiles, entreprises de radio-télévision, banques, assurances, sociétés d'investissements) sont réservées exclusivement aux investissements nationaux.

Dans d'autres secteurs importants (industrie lourde, transports, industrie alimentaire, etc...) la participation de capitaux étrangers n'est autorisée qu'en association minoritaire avec les capitaux nationaux. Les autres secteurs sont exempts de restrictions.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

66. La balance du commerce mexicain est traditionnellement déficitaire : en 1970, les importations se sont élevées à 2.400 millions de dollars, contre 1.445 millions d'exportations. La situation s'est légèrement améliorée en 1971, mais le solde négatif de la balance du commerce reste élevé. A ce sujet, les Etats-Unis occupent, en raison notamment de leur proximité, une position de force : ils absorbent en effet les 3/4 des exportations du Mexique et lui fournissent les 3/4 de ses importations.

Les capitaux des Etats-Unis contrôlent encore une grande partie des gisements miniers et des industries de transformation, et les devises apportées par les touristes, pour la plupart américains, assurent l'équilibre de la balance des paiements.

Dans la structure des exportations mexicaines, l'importance du secteur des produits manufacturés, en particulier des produits sidérurgiques, grandit constamment, tandis que les exportations de produits de base (en particulier de coton, de sucre, de café et de plomb) ont tendance à diminuer.

Le mouvement des échanges entre le Mexique et les six pays membres de la C.E.E. est la suivante (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations de la C.E.E. en provenance du Mexique (CIF)	177,7	121,1	121,2
Exportations de la C.E.E. vers le Mexique (FOB)	339,6	394,0	416,9
Solde pour le Mexique	- 161,9	- 272,9	- 295,7

Dans la Communauté européenne, l'Allemagne est le principal partenaire commercial du Mexique, s'adjugeant environ 50 % des échanges globaux (en 1971, 209 millions exportés et 51 importés); viennent ensuite la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'U.E.B.L. En 1970, les échanges avec l'Europe des Six ont constitué 5 % des exportations du Mexique et 15,6 % de ses importations.

67. Lors de leurs rencontres avec les autorités mexicaines, les parlementaires européens ont pu constater que le problème essentiel dans les relations entre le Mexique et la C.E.E. est le grave déséquilibre des échanges commerciaux, ceux-ci accusant en permanence un fort déficit pour le Mexique. C'est là un cas exceptionnel dans les échanges entre l'Europe et l'Amérique latine, qui présentent en général un solde positif en faveur des pays latino-américains.

Les autorités mexicaines ont souligné la nécessité de rechercher d'urgence une solution à ce problème en concluant un accord commercial non préférentiel avec les Communautés européennes. La délégation du Parlement européen a reconnu l'intérêt certain qu'offrirait un tel accord pour résoudre certaines difficultés qui se présentent dans les relations commerciales entre les deux parties, afin de parvenir à une structure des échanges plus équilibrée.

Les Mexicains se sont en outre informés des possibilités d'augmenter les contingents de certains produits pour lesquels les préférences généralisées sont accordées par la C.E.E., et ils ont regretté que certaines marchandises, par exemple le ciment, aient été déclarées "produits sensibles", ce qui entraverait leurs exportations. De plus, ils ont souhaité voir figurer davantage de produits agricoles, notamment de fruits et de légumes, pour lesquels le Mexique a des possibilités d'exportation intéressantes, sur la liste des produits pour lesquels des préférences généralisées sont accordées par l'Europe.

68. Dans les colloques avec les autorités mexicaines, l'accent a été mis aussi sur les liens culturels et historiques très étroits qui existent entre le Mexique et l'Europe, sur l'échange d'étudiants, la coopération dans le domaine de l'archéologie et de la science, comme sur la contribution que la

technologie européenne pourrait apporter à l'industrie mexicaine.

Les parlementaires mexicains ont également rappelé les liens étroits existant avec les Etats-Unis, qui ont restitué récemment une partie des territoires que le Mexique revendiquait. Des contacts annuels ont été institués avec les parlementaires américains et se sont révélés extrêmement utiles pour régler les problèmes particuliers qui se posent entre les deux parties.

Le séjour au Mexique a donné aux parlementaires européens l'occasion de se rendre à la C.E.P.A.L. (Commission économique des Nations-Unies pour l'Amérique latine), dont le siège est à Mexico.

URUGUAY

a) Situation économique

69. Pays de solides traditions démocratiques, l'Uruguay est le plus petit des Etats sud-américains (2,8 millions d'habitants sur une superficie de 177.500 km²) et limitrophe des deux plus grands.

A cause de sa prospérité économique et financière, du civisme de ses citoyens et de la tranquillité de sa vie politique, il a été qualifié tout un temps de "Suisse américaine". Mais la situation a changé ces dernières années, comme la délégation du Parlement européen a pu le constater pendant son bref séjour à Montevideo, et l'Uruguay doit aujourd'hui faire face à de graves problèmes économiques et financiers dans un climat d'incertitude politique.

La crise qui s'est produite dans l'économie uruguayenne à la fin des années 1950 est le résultat d'un concours de facteurs économiques, sociaux et politiques. Parmi ceux-ci il convient de rappeler en particulier la chute des prix mondiaux des produits uruguayens, les conditions climatiques défavorables, certaines mesures fiscales et monétaires préjudiciables au développement des activités productrices et la politique suivie en matière de plein emploi et de prévoyance sociale obérant à l'excès les finances publiques. La situation s'est améliorée progressivement depuis 1967 à la suite de mesures draconiennes de stabilisation, de lutte contre l'inflation et d'austérité financière.

Les délégués du Parlement européen ont pu constater que, malgré les difficultés actuelles, le peuple uruguayen témoigne d'un attachement fidèle aux principes de démocratie parlementaire qui ont toujours régi la vie du pays.

70. L'Uruguay est un pays peu accidenté, au climat tempéré, couvert de prairies et de riches pâturages qui font de l'élevage ovin et bovin une des principales ressources économiques. Le produit national brut se répartit entre les différents secteurs économiques dans les proportions suivantes : agriculture et élevage : 16 %; industrie 24 %; commerce : 21 %; transports : 8 %; bâtiments : 4 %; administration publique et services privés : 27 %.

Le cheptel considérable (21,5 millions d'ovins et 8,4 millions de bovins) permet une production importante de laine et de viande. Parmi les cultures dominant les céréales (froment et maïs) et les graines oléagineuses (lin, tournesol).

Cependant, la production agricole, développée surtout sur les rives du

rio de la Plata, est freinée par l'exiguïté du terroir cultivé (8 % de la superficie totale), par l'inégalité de la répartition des terres (latifundia et minifundia), par l'insuffisance du crédit et par l'irrégularité des pluies, que l'irrigation ne compense pas.

Situé entre les deux grands pôles industriels de Buenos Aires et de Sao Paulo, l'Uruguay doit tenir compte, dans sa politique d'industrialisation, de la nécessité d'un haut degré de spécialisation de ses productions. Mais il peut compter sur l'apport d'une main-d'oeuvre qualifiée et sur le haut degré de développement de son secteur tertiaire, spécialement dans le domaine bancaire. Les perspectives d'essor du tourisme sont également favorables.

En raison de l'exiguïté de son territoire et de sa population, l'Uruguay a obtenu de l'A.L.A.L.C. - dont le siège est à Montevideo - un régime de faveur qui lui vaut des avantages douaniers non réciproques sur les marchés des pays voisins.

71. Lors des rencontres avec les autorités uruguayennes au ministère des affaires étrangères et au Palais législatif, la délégation du Parlement européen a examiné divers problèmes ayant trait à la situation économique et politique du pays en s'arrêtant davantage sur la question d'un renforcement possible des relations bilatérales avec la C.E.E.

Le développement économique de l'Uruguay est intimement lié au progrès de ses exportations. La période de grande prospérité a commencé avec la première guerre mondiale. Le deuxième conflit mondial et la guerre de Corée donnèrent un nouvel élan à l'économie uruguayenne, à la faveur duquel les exportations devaient enregistrer une augmentation rapide (de 61 millions de dollars en 1938 à 270 en 1953). Le fort développement de la production industrielle et des services publics remonte à cette période. En particulier, l'Uruguay a été l'un des premiers pays d'Amérique latine à instituer un système de retraite et une législation généreuse en matière de prévoyance sociale (1).

Cependant, dans la période de récession qui a suivi, il a manqué la base économique pour atteindre les objectifs prévus de la législation sociale, qui a imposé de lourdes charges au secteur productif, avec une forte hausse des prix (dont l'indice a augmenté de 15 % en 1969 et de 21 % en 1970).

(1) "L'Etat-providence" uruguayen prévoit :

la journée de travail de 8 heures, la retraite souvent après seulement 30 années de service, l'assistance médicale gratuite; l'instruction gratuite, même dans les universités ouvertes aux étrangers; la formation professionnelle très poussée. Le pays compte un demi-million de pensionnés et plus de 300.000 fonctionnaires sur une population de moins de 3 millions d'habitants.

72. La crise s'est manifestée ouvertement après 1955 par la chute des cours de la viande et de la laine sur le marché mondial; il en est résulté une stagnation de la production, l'absence d'investissements productifs, l'exode des capitaux nationaux, la chute de la productivité, l'endettement croissant envers l'extérieur, l'aggravation des pressions inflationnistes.

On comptait 8 bovins par habitant en 1908; on n'en compte plus que 3 aujourd'hui. Quelques centaines de familles continuent à contrôler 40 % des meilleures terres et la majorité des agriculteurs ne s'est pas encore départie de la mentalité de gagne-petit, d'ailleurs encouragée par la législation protectionniste.

L'Uruguay est resté un pays de personnes âgées : et fait exceptionnel en Amérique latine, la proportion des adultes de plus de 60 ans y est en augmentation. Entretemps, un million de jeunes Uruguayens, pour la plupart cadres et techniciens, ont émigré pendant les dernières années faute d'emploi dans leur pays.

La moitié de la population du pays est concentrée à Montevideo et l'activité productrice, surtout dans l'agriculture, n'a pas suffi à faire face aux lourdes dépenses du secteur public en faveur de la population inactive. Les mesures d'austérité rigoureuses, commandées par cette situation, ont provoqué des dissensions et tensions politiques qui se sont accompagnées de graves formes de violence. Celles-ci ont eu entre autres des répercussions négatives sur le tourisme, tout un temps florissant (600.000 touristes, argentins et brésiliens, surtout pendant la saison balnéaire). La lutte contre l'inflation a connu un certain succès et la situation économique donne à présent les premiers signes d'une amélioration persistante. Mais le revenu national se ressent encore de cette situation; le produit national brut n'a pas dépassé de beaucoup le niveau des années 1955 - 1957 et le pays n'a pas encore retrouvé la paix sociale.

Le gouvernement uruguayen doit faire face à un lourd endettement extérieur d'environ 700 millions de dollars, dont la charge grèvera cette année les recettes de plus de la moitié du total des exportations. Le gouvernement a entrepris une politique de réduction des dépenses pour diminuer la pression inflationniste (le coût de la vie a augmenté de 39 % en 1971), et d'encouragement des exportations de viande bovine (passées de 87 millions de dollars en 1970 à 68 millions de dollars en 1971).

La politique actuelle d'ouverture vers les grands pays voisins, surtout vers le Brésil (raccordements routiers et téléphoniques, ponts internationaux, etc...) risque d'assujettir l'Uruguay au choix des grands centres économiques de l'étranger sans qu'il ait trouvé auparavant son équilibre industriel. Ce qui, dans l'affirmative, compromettrait l'avantage que lui vaut sa position stratégique à l'entrée du bassin du rio de la Plata.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

73. Le commerce extérieur uruguayen repose essentiellement sur l'exportation de viande bovine (45 % du total), de laine (37 %), d'huiles végétales, de peaux et de tissus. Les produits manufacturés ne représentent que 6 % des exportations. Le principal client est la Grande-Bretagne, suivie des Etats-Unis, de l'Italie, de l'Allemagne occidentale, des Pays-Bas et du Brésil. Les principaux fournisseurs sont les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil, l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne. La balance du commerce, traditionnellement excédentaire, a été en déficit en 1954 et 1964 mais, depuis quelques années, elle enregistre à nouveau un solde positif. Les exportations ont néanmoins diminué de 12 % en 1971.

A l'égard de la C.E.E., la balance du commerce uruguayenne est excédentaire, comme il ressort des chiffres suivants (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations de la C.E.E. en provenance de l'Uruguay (CIF)	57,1	66,1	82,6
Exportations de la C.E.E. vers l'Uruguay (FOB)	38,3	50,6	38,0
Solde pour l'Uruguay	+ 18,8	+ 15,5	+ 44,6

Parmi les Etats membres de la C.E.E., le principal destinataire de produits uruguayens est l'Allemagne (2,6 millions en 1971, sur un total de 82,6 millions pour la C.E.E.), suivie de l'Italie (24,4 millions), de la France (14,2 millions), des Pays-Bas (9,7 millions), de l'U.E.B.L. (7,7 millions). L'Allemagne est également le plus grand fournisseur de l'Uruguay (21,9 millions exportés en 1971, sur un total de 38 millions pour la C.E.E.); viennent ensuite l'Italie (6,5), la France (4,1), l'U.E.B.L. et les Pays-Bas (2,7). En 1970, la part de la C.E.E. dans le commerce extérieur uruguayen a été de 34 % des exportations et de 19 % des importations.

74. La délégation parlementaire européenne s'est entretenue avec les délégués du Parlement uruguayen sur le problème d'une collaboration permanente entre l'Europe et l'Amérique latine et d'un renforcement des relations bilatérales entre l'Uruguay et la C.E.E.

En mai 1961, le gouvernement de Montevideo a demandé à la C.E.E. la conclusion d'un accord commercial. En conclusion des conversations exploratoires conduites par la Commission des Communautés européennes, le Conseil a décidé en janvier dernier d'autoriser l'ouverture officielle de négociations. La Commission européenne a reçu un mandat de négociation étendu qui prévoit notamment la possibilité de procéder à des réductions tarifaires sur des produits particulièrement importants pour les exportations uruguayennes, d'instituer certaines formes de coopération dans les échanges de produits

agricoles et d'envisager l'engagement d'actions communes dans le domaine économique et commercial. Dans le secteur des transports, les parties intéressées examineront le problème de la compatibilité entre le principe de la liberté du commerce maritime et la "discrimination de pavillon" en vigueur en Uruguay. L'accord aura une durée de trois ans et sa gestion sera confiée à une commission mixte.

Des dispositions particulières seront prises pour favoriser la vente sur le marché européen de la viande bovine uruguayenne, congelée et frigorifiée, par analogie avec le régime en vigueur dans les échanges entre la C.E.E. et l'Argentine, en vertu du récent accord conclu avec ce pays. Le contingent annuel admis à tarif réduit sera donc calculé net, en viande désossée, et la période de validité des prélèvements sera prolongée pour tenir compte de la durée du transport de l'Uruguay vers le marché européen. Actuellement, l'Uruguay exporte annuellement 22.000 tonnes de viande congelée dans la C.E.E.: au cours des négociations, il a été convenu d'augmenter de 30 % le contingent d'exportations uruguayennes.

75. Au cours des rencontres avec les délégués du Parlement européen, on a souligné le rôle que la C.E.E. pourrait jouer dans l'aide à la politique de relance de l'économie uruguayenne, une fois surmontées les difficultés intérieures du pays. La situation géographique de l'Uruguay à l'embouchure du rio de la Plata, principale artère naturelle de la partie la plus économiquement avancée de l'Amérique du Sud, devrait en effet lui valoir - grâce à l'existence d'une main-d'oeuvre nombreuse et qualifiée - une expansion vigoureuse de la production industrielle dans les secteurs hautement spécialisés, complémentaires de ceux des pays voisins et susceptibles, par conséquent, d'y trouver un débouché. La Communauté européenne pourrait accomplir une oeuvre utile de collaboration financière et technique dans le choix des secteurs de développement industriel, en tirant parti de son expérience en matière d'intégration économique internationale. Dans la technologie, la collaboration entre les deux parties pourrait être fructueuse dans le domaine de la recherche agronomique.

Enfin, il a été fait observer que le système bancaire de l'Uruguay, très développé et bien structuré, pourrait jouer un grand rôle dans une intensification éventuelle des relations financières entre la C.E.E. et l'Amérique latine.

VENEZUELA

76. L'économie du Venezuela (912.000 km², 10,5 millions d'habitants) est dominée par la production minière, qui assure de loin la plus grande partie des exportations. L'exploitation des ressources du sous-sol exige de grands investissements, qui ne sont réalisables qu'avec l'intervention de capitaux étrangers, ce qui soulève des problèmes politiques et sociaux délicats en raison du dynamisme des grandes entreprises étrangères et de l'importance qu'elles ont prises dans la vie du pays.

De tous les pays latino-américains, le Venezuela a le revenu national par habitant le plus élevé (1.250 \$), le taux d'inflation le plus bas, une balance des paiements en équilibre (même si c'est grâce aux investissements étrangers), et des disponibilités monétaires (1 milliard de dollars) qui ne sont inférieures qu'à celles du Brésil.

Cette situation favorable est due surtout à la production pétrolière, qui contribue pour 17 % au PNB et pour près de 92 % aux exportations.

77. Bien qu'il n'occupe que 2 % de la population active, le pétrole (188 millions de tonnes en 1969) constitue la base fondamentale de l'économie du pays et fait du Venezuela le troisième producteur mondial, après les Etats-Unis et l'URSS. Vient ensuite le minerai de fer, à teneur très élevée : le Venezuela possède, notamment, le plus grand gisement connu du monde. L'exploitation des gigantesques gisements de la région de l'Orénoque a stimulé à son tour l'apparition d'activités industrielles dans des zones déprimées, complètement ignorées auparavant. De nombreuses autres ressources minières sont également exploitées (diamants, or, nickel, manganèse).

En 1971, l'activité pétrolière a provoqué un afflux considérable de devises à la suite de mesures nationales et de la hausse des prix internationaux des hydrocarbures. La valeur des exportations de pétrole du Venezuela a augmenté de 13 % en 1971, malgré le fléchissement de la production. L'amélioration des finances publiques (solde créditeur d'environ 393 millions de bolivars, contre un déficit de 631 millions l'année précédente) s'est traduite par un accroissement notable des dépenses publiques, renforçant ainsi la participation du secteur public à l'activité du pays.

Le Venezuela est le premier exportateur mondial de pétrole. Cependant la concurrence des pays arabes, surtout sur les marchés européens, tend à atténuer sa prédominance. Il existe deux grandes zones pétrolières : occidentale dans la plaine de Maracaïbo, qui fournit 74 % du total, et orientale.

Aucune concession n'a plus été accordée aux grandes sociétés internationales après 1958. L'exploitation est assurée par 17 sociétés nationales ou étrangères, mais la "Creole Company" américaine (affiliée au groupe

Standard Oil) produit à elle seule 45 % du pétrole vénézuélien, suivie par la Shell avec 30 %. Cependant, l'importance de la Société nationale des pétroles (Corporacion Venezolana del Petroleo) va en augmentant.

Pour assurer la sécurité et la continuité des débouchés ainsi que le maintien de prix constants, le Venezuela a été le promoteur de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP).

78. Les activités agricoles occupent plus d'un tiers de la population active, mais fournissent seulement 7 % environ du produit national brut. Le développement de l'agriculture s'est fait à un rythme plutôt modéré, bien que l'augmentation de la population, sa concentration dans les villes et le relèvement du revenu par habitant aient entraîné une augmentation de la demande intérieure de produits agricoles. La production est maintenant orientée essentiellement vers la consommation intérieure. La réforme agraire entreprise depuis 1960, en encourageant le peuplement rural conformément aux nécessités de l'économie de marché, a donné de bons résultats.

La production industrielle (19 % du produit national brut) est en expansion rapide, par suite de l'énergique politique d'appui à l'industrialisation menée par le gouvernement, qui se propose une diversification des activités économiques réduisant la prédominance du secteur pétrolier. Le taux de croissance de la production industrielle du Venezuela est l'un des plus élevés du monde.

Le Venezuela est doté de grandes disponibilités monétaires et est traditionnellement favorable aux investissements étrangers. Les capitaux étrangers proviennent pour l'essentiel des Etats-Unis (environ 70 %, c'est-à-dire 6 milliards de dollars). La participation de l'Europe - la Grande-Bretagne et la Hollande en tête - est nettement moindre et oscille fortement.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

79. La politique du Venezuela tend à renforcer son commerce extérieur, dans le but de consolider son développement global, tout en affirmant en face des pays industrialisés la nécessité d'un changement radical de la structure du commerce international.

Pour s'affranchir de la dépendance excessive à l'égard de ses exportations de pétrole, le Venezuela s'est orienté résolument vers une diversification des structures économiques, afin d'augmenter la part des produits manufacturés dans les exportations (passée de 13 millions de bolivars en 1960 à 380 millions en 1968). C'est là un fait important, parce que les ressources pétrolières sont vouées à s'épuiser avec le temps, faute de nou-

velles découvertes. Le Venezuela est membre de l'ALALC, mais n'a pas encore adhéré formellement au groupe des Andes.

L'évolution du commerce extérieur est très favorable au Venezuela, qui enregistre un fort excédent structurel de sa balance du commerce (en 1970, 2731 millions de dollars d'exportations contre 2320 d'importations). Les principaux acheteurs des produits vénézuéliens sont les Etats-Unis, suivis des Antilles néerlandaises, du Canada et du Mexique. Parmi les pays européens, la première place est occupée par le Royaume-Uni, suivi d'assez loin par les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne fédérale. Les principaux fournisseurs du Venezuela sont les Etats-Unis, puis l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Canada, le Japon et l'Italie.

La balance des échanges avec le Venezuela est largement créditrice pour la C.E.E., cas assez rare dans le commerce de l'Europe des Six avec l'Amérique latine (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations de la C.E.E. en provenance du Venezuela (CIF)	233,4	263,1	258,1
Exportations de la C.E.E. vers le Venezuela (FOB)	290,4	331,9	421,4
Solde pour le Venezuela	- 57,0	- 68,8	-163,3

Les 258 millions de dollars importés par la C.E.E. en 1971 se répartissent comme suit : Allemagne 97, Italie 57, France 50, UEBL 39, Pays-Bas 13. Quant aux achats du Venezuela, l'origine des 421 millions exportés par la C.E.E. est la suivante : Allemagne 175, Italie 95, France 79, Pays-Bas 44, UEBL 27. Le commerce avec la C.E.E. représente 20 % des importations du Venezuela et 7 % de ses exportations.

80. Les conversations entre les délégués du Parlement européen et les autorités vénézuéliennes ont été fructueuses et particulièrement intéressantes. Les parlementaires européens ont surtout apprécié les rencontres avec le président de la République, Rafael Caldera, et avec le ministre des affaires étrangères, qui ont tenu à souligner l'opportunité de contacts étroits et féconds de coopération économique et politique entre l'Amérique latine et la Communauté européenne, unies l'une à l'autre par de profondes affinités spirituelles et une large communauté d'intérêts économiques.

Les autorités vénézuéliennes ont exposé aux délégués du Parlement européen les principaux sujets de la politique de développement du pays - dont le revenu par habitant est le plus élevé d'Amérique latine - en soulignant l'intérêt que le régime des préférences généralisées présente pour la diversification des exportations du Venezuela. Elles ont exprimé le souhait que l'Europe s'engage davantage à l'égard des pays latino-américains, en particulier en leur permettant de faire profit de l'expérience européenne dans le domaine de l'intégration économique régionale.

En particulier, le Venezuela souhaite l'établissement de contacts directs avec les institutions de la C.E.E. pour étudier les possibilités concrètes de coopération bilatérale. C'est ainsi qu'il a été proposé, notamment, de créer des sociétés internationales mixtes qui s'occuperaient à la fois de la production au Venezuela et de la commercialisation des produits vénézuéliens en Europe, ainsi que de l'intensification de la coopération industrielle avec l'Europe.

81. Leur séjour au Venezuela a également donné aux parlementaires européens l'occasion de prendre contact avec des personnalités du Parlement latino-américain, dont l'un des bureaux est à Caracas. La possibilité y a été examinée d'établir des contacts réguliers entre le Parlement européen et le Parlement latino-américain; il a été suggéré, en un premier temps, d'envoyer des observateurs du Parlement européen à la session annuelle du Parlement latino-américain et des délégués parlementaires d'Amérique latine aux débats consacrés par le Parlement des Communautés européennes aux problèmes latino-américains.

La question a été réexaminée, quelques mois après, lors de la rencontre qui a eu lieu à Bogota avec le président du Parlement latino-américain.

82. A l'occasion des rencontres à Caracas, la position du Venezuela en face de l'intégration sub-régionale andine a été longuement examinée. On sait que ce pays, tout en participant à l'Office andin de développement (Corporacion Andina de Fomento), n'a pas encore adhéré à l'accord de Carthagène, bien qu'il ait participé en son temps aux négociations en vue de la constitution du groupe des Andes.

La participation vénézuélienne au Pacte andin pose de graves problèmes. Une difficulté est due à la situation particulière du Venezuela en ce qui concerne les investissements étrangers et les capitaux disponibles. De nombreuses industries vénézuéliennes se rattachent à des sociétés à participation étrangère, totale ou prépondérante, tandis que le Venezuela dispose à son tour d'importants capitaux à investir éventuellement dans la région andine. Les principes assez restrictifs convenus par le groupe des Andes en matière d'investissements étrangers pourraient difficilement s'appliquer au Venezuela.

D'autres objections à l'initiative andine proviennent des préoccupations inflationnistes et de la crainte que la tendance à l'instabilité des prix qui

règne actuellement dans les pays signataires de l'accord de Carthagène ne compromette la situation favorable du Venezuela.

D'autre part, de nombreuses industries vénézuéliennes, qui ont prospéré dans un climat de protectionnisme économique et de revenus élevés provenant de la production pétrolière, ne sont pas compétitives, surtout en raison du coût très élevé de la main-d'oeuvre par rapport au niveau des cinq membres actuels du Pacte andin.

En dépit de ces obstacles, le gouvernement de Caracas a manifesté l'intention de faire partie du groupe des Andes et les négociations sont en cours en vue de l'adhésion du Venezuela.

GROUPE DES ANDES

83. Malgré les immenses distances qui les séparent et les différences de climat et de production agricole qui s'ensuivent, les pays des Andes ont en commun de nombreux caractères. Par leur population et leur étendue, de dimension moyenne dans le monde latino-américain, ils se situent entre les nations les plus grandes (Brésil, Mexique, Argentine) et les petits Etats de la région des Caraïbes; leur degré de développement économique est intermédiaire et largement fondé sur les ressources du sous-sol (les produits miniers représentent 84 % des exportations de la Bolivie, 80 % de celles du Chili, 34 % de celles du Pérou); la composante indigène de leur population est importante et il en résulte une forte conscience de leur identité nationale (ces pays groupent 22 % de la superficie totale de l'Amérique latine et 24 % de sa population).

Ces caractéristiques communes ont incité les pays de la côte du Pacifique à unir leurs marchés dans le cadre du groupe des Andes, organisation sub-régionale intégrée et homogène dans le contexte plus vaste de l'Association latino-américaine de Libre-échange (ALALC).

Les cinq pays du Pacte andin forment ensemble un marché de 60 millions d'habitants - supérieur à celui de tout autre pays latino-américain à l'exception du Brésil - qui disposera en 1985 d'un potentiel économique de 60 milliards de dollars.

84. Au cours de leur voyage dans les pays de la côté du Pacifique, les délégués du Parlement européen ont pu se rendre compte de la vitalité et du dynamisme de ce groupement régional, créé par l'accord signé le 26 mai 1969 à Carthagène (Colombie) par les gouvernements de Bolivie, du Chili, de Colombie, d'Equateur et du Pérou.

Le groupe des Andes a pour objectif le développement équilibré et harmonieux des pays membres, dans le cadre d'un marché commun de 60 millions de consommateurs. L'action prévue comprend :

- l'harmonisation des politiques commerciales et sociales et le rapprochement des législations;
- la programmation économique commune, particulièrement dans le domaine industriel;
- un programme de libération des échanges plus rapide que celui réalisé par l'ALALC;
- un tarif extérieur commun, à instaurer au plus tard en 1980, après l'adoption d'un tarif minimum unique;
- des programmes de développement de l'agriculture et de zootechnie;
- la canalisation des ressources financières dans le cadre de programmes communs d'investissement;
- l'instauration d'un traitement de faveur pour la Bolivie et l'Equateur.

En vue d'une planification commune du développement, la coordination des plans nationaux relatifs à certains secteurs spécifiques a immédiatement été entreprise. L'harmonisation des politiques financières, fiscales et du développement industriel est déjà en cours et un régime uniforme des entreprises multinationales et des investissements étrangers a déjà été élaboré. L'accord prévoit aussi la mise en oeuvre d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers.

Les dispositions, récemment adoptées par les pays andins en ce qui concerne les investissements étrangers et l'activité sur leur territoire des sociétés étrangères, revêtent une signification politique particulière (1); elles prévoient notamment que :

- il sera désormais interdit aux groupes étrangers d'acquérir des locaux et les sociétés étrangères ne pourront pas recourir pour leurs besoins à long terme au marché financier local;
- les sociétés étrangères opérant dans l'un des cinq pays devront vendre, au cours des quinze années à venir, 51 % de leur capital aux intérêts locaux;
- les investisseurs étrangers ne pourront exporter chaque année des profits supérieurs à 14 % du montant de leurs investissements.

(1) Décision n° 46 de la Commission, décembre 1971.

85. Le mécanisme institutionnel créé par la convention comprend :

- la Commission, principal organe de décision politique, composée de représentants des gouvernements des Etats membres;
- le Conseil, composé de trois membres, organe technique permanent de gestion et d'exécution;
- le Comité consultatif, composé d'experts des Etats membres qui assistent le Conseil;
- le Conseil économique et social, dont font partie les représentants des différentes catégories de la vie économique et sociale.

Ces organismes siègent à Lima.

Il a également été créé, sur la base d'un accord conclu en 1968 à Bogota, l'Office andin de développement (Corporacion Andina de Fomento), dont le Vénézuéla fait également partie. Cet organisme, dont le siège est à Caracas, a pour but de favoriser l'intégration régionale au moyen d'interventions financières.

86. Au cours d'un long colloque qui a eu lieu à Santiago avec le représentant chilien à la Commission du groupe des Andes, les délégués du Parlement européen ont amplement discuté la question d'un renforcement éventuel des relations entre la C.E.E. et le groupe. A cette occasion ont été rappelées les visites du président de la Commission du Pacte andin et du ministre péruvien des affaires étrangères à la Commission des Communautés européennes dans le but de promouvoir une coopération institutionnelle entre les deux parties. Le souhait a été exprimé que la C.E.E., qui possède une expérience précieuse, fournisse au groupe des Andes une assistance technique en matière d'intégration économique, au moyen de l'envoi d'experts ou de l'octroi de bourses ou de stages. La Cour de justice des Communautés européennes pourrait être associée à cette action en collaborant à la création d'un organisme judiciaire du Pacte andin.

Dans tous les pays andins, les représentants latino-américains ont vivement insisté sur l'opportunité d'une collaboration étroite entre le groupe des Andes et la Communauté européenne. Les parlementaires européens ont reconnu le bien-fondé de cette thèse en s'engageant à favoriser toute initiative communautaire opportune prise en ce sens.

87. Les initiatives européennes n'ont pas fait défaut, à la suite des multiples visites à Bruxelles des représentants du Pacte andin et des contacts pris ensuite par la Commission des Communautés européennes, à l'occasion surtout de la Conférence mondiale de la CNUCED à Santiago.

Dès novembre 1970, la Commission européenne avait transmis au Conseil une note soulignant l'importance d'un appui aux projets latino-américains d'intégration régionale. En septembre 1971, le groupe des Andes fait un nouveau pas en proposant l'institution avec la C.E.E. d'une commission mixte chargée d'agir dans les secteurs suivants :

- coopération européenne dans la programmation industrielle commune des pays du groupe des Andes ;
- coopération en vue de l'harmonisation des différentes politiques (commerciales, fiscales, monétaires, agricoles, des transports) ainsi que des comptabilités nationales et des statistiques ;
- coopération dans le domaine technologique ;
- coopération financière, en particulier coopération de la BEI avec l'Office andin de développement (CORANFO) et la Banque interaméricaine de développement (BID).

Le président du Conseil du groupe de l'Ande a également demandé l'établissement d'une coopération technique étroite entre ses services et ceux de la Commission européenne dans les secteurs de leur compétence.

88. A la suite de ces mesures, la Commission européenne a proposé au Conseil, le 25 janvier 1972, l'établissement dans le cadre du mécanisme de dialogue institué par la déclaration commune du 18 juin 1971 entre les représentants de la commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA) et ceux de la C.E.E., d'un comité conjoint (composé des représentants des Etats membres et des Communautés et des chefs de mission des pays du Pacte andin, assistés éventuellement de représentants du Conseil de ce Pacte), chargé particulièrement d'examiner les possibilités de coopération avec le groupe de l'Ande dans le domaine de l'intégration régionale. La Commission européenne est d'avis que la création de ce mécanisme de dialogue, simple et informel, permettrait à la C.E.E. et aux Etats membres d'offrir au groupe une coopération dans un domaine où l'expérience communautaire européenne peut faciliter la solution des problèmes posés par l'intégration économique des pays andins en évitant la conclusion d'un accord formel et rigide. Il a également envisagé d'installer à Lima un bureau détaché de la délégation des Communautés européennes en Amérique latine, qui pourrait assurer des contacts permanents avec les institutions de l'accord de Carthagène.

CÔSTA RICA, SALVADOR, GUATEMALA (Marché commun d'Amérique centrale)

a) Situation économique

89. Etant donné que du point de vue géographique, économique et historique, ces trois pays ont plus de traits en commun que les autres pays visités par les délégués du Parlement européen, ils seront traités ici simultanément.

On sait que le Costa Rica, le Salvador et le Guatemala ont fondé en 1960, avec le Honduras et le Nicaragua, le Marché commun d'Amérique centrale (MCAC), dont le siège est à Guatemala, doublé deux ans plus tard d'une organisation politique (ODECA).

Le processus d'unification, sérieusement engagé, se heurte en ce moment à de graves obstacles. De graves difficultés résultent, pour le fonctionnement du Marché commun, du conflit déclenché en juillet 1967 entre le Honduras et le Salvador, à la suite duquel le Honduras s'est retiré de l'organisation régionale centre-américaine. Les contacts entre les cinq pays ont été rétablis ensuite, afin de reprendre la politique d'intégration régionale selon un nouveau schéma d'action (modus operandi).

Si l'unification économique de l'Amérique centrale, parvient à se consolider malgré les difficultés actuelles, elle ne manquera pas de provoquer une transformation importante de la physionomie économique de toute cette zone, qui compte 14 millions d'habitants en expansion démographique rapide et qui marque une tendance évidente à l'industrialisation, aidée en cela par d'importantes interventions financières étrangères et par l'augmentation croissante du nombre de consommateurs réels.

90. Le MCAC, fondé en 1960 à Managua (Nicaragua), n'est pas sans rappeler le modèle d'intégration économique de la C.E.E. L'intégration économique centre-américaine a été conçue principalement comme un instrument de développement économique bien plus que comme un simple moyen d'augmenter les échanges entre ses membres.

En 1968, 95 % des échanges de marchandises entre les pays membres s'effectuaient en franchise douanière totale et, en quelques années, le commerce intracommunautaire à l'intérieur du MCAC s'est développé à un rythme très rapide, passant de 32,6 millions de pesos centre-américains en 1960 (soit 4 % des importations totales) à 299,4 millions en 1970 (soit 24,4 % des importations). Le conflit de 1969 a cependant donné un coup d'arrêt passager au progrès de ce commerce, qui avait augmenté jusque là de 30 % par an en moyenne.

Pendant la mission de la délégation du Parlement européen, les autorités des pays visités ne se sont pas fait faute de souligner l'importance du marché commun d'Amérique centrale. Ce fut en particulier le cas à l'occasion de la visite de la délégation à l'ODECA (1), qui a son siège à San Salvador, et à la SIECA (2), établie à Guatemala. L'expansion exceptionnelle des échanges entre les pays membres, qui ont augmenté de 700 % en dix ans, a été particulièrement soulignée.

Le domaine de la coopération technique et financière semble tout indiqué pour les initiatives d'intégration régionale, s'agissant en l'occurrence de pays qui ont déjà tous atteint un niveau de développement qui, bien que plutôt modeste (revenu brut par habitant : \pm 340 \$), offre des possibilités pour l'avenir.

De plus, le revenu national brut est en augmentation régulière et rapide, comme il ressort du tableau suivant :

Augmentation du PNB dans les pays d'Amérique centrale (en %)

	<u>1960/65</u>	<u>1965/68</u>	<u>1969</u>
Costarica	7,3	6,8	7,4
Salvador	6,9	4,2	3,1
Guatemala	5,3	5,1	5,2
Honduras	5,3	5,8	3,2
Nicaragua	8,1	4,4	3,3

Dans le cadre du MCAC, des industries intégrées ont été créées, c'est-à-dire des industries modernes fabriquant des produits relativement simples et financées partiellement au moyen de crédits communautaires. Ces industries sont conçues de manière à pouvoir approvisionner tout le marché régional : en un premier temps, on leur donne une position de monopole en interdisant l'implantation d'autres industries ; dans un deuxième temps, on protège l'industrie naissante au moyen d'un tarif extérieur élevé. C'est le cas, par exemple, d'une fabrique de pneus au Guatemala et d'une verrerie au Salvador.

(1) Organizacion de Estados Centro-Americanos

(2) Segretaria permanente del Tratado general de Integración Economica Centro-Americana. Il existe en outre une "Commission de coordination ALALC-MCAC", chargée de rapprocher les politiques des deux organismes, et une "Banque centre-américaine d'intégration économique", dotée d'un capital de 60 millions de dollars, qui finance surtout des projets d'infrastructure.

Il existe aussi depuis 1969 un fonds commun de règlement des dettes extérieures (Fonds de stabilisation monétaire d'Amérique centrale) mais l'évolution divergente des économies et des cours des changes rend son fonctionnement difficile.

En ce qui concerne la situation monétaire, le MCAC traverse actuellement de nouvelles difficultés, consécutives à la crise provoquée par la "sécession" temporaire du Honduras en 1969 : le Costa Rica a décidé en effet, d'appliquer un taux de change double pour les produits manufacturés importés des autres pays d'Amérique centrale, à l'encontre des engagements pris dans le cadre du Marché commun. Le secrétariat de l'organisation se propose à présent de présenter un plan de restructuration du MCAC.

91. L'économie des trois pays visités par la délégation du Parlement européen repose sur l'agriculture et leur population est essentiellement rurale. Les cultures d'exportation sont représentées surtout par le café, le coton et les bananes. Parmi les autres produits exportés figurent le bois, le cacao et les graines oléagineuses.

En 1970, les exportations du Costa Rica se sont élevées à 237 millions de dollars. Dans le marché commun d'Amérique centrale, ce pays est le principal exportateur de produits finis (50 millions de dollars), le premier producteur de riz et de cacao, le deuxième producteur de bananes et le troisième producteur de café et de sucre. Etant donné qu'il possède la meilleure infrastructure (spécialement en ce qui concerne l'électrification, les voies de communication et les ports), il joue un rôle important dans la zone centre-américaine. Les exportations du Costa Rica consistent pour 98 % en produits agricoles : café (55 %), bananes (30 %) et cacao (13 %). Le pays importe surtout des produits finis (dont des textiles) et du bétail sur pied.

Le Guatemala tire aussi son principal revenu des exportations de café, mais il exporte en outre du coton et, dans une mesure moindre, des bananes et du bois. Ce pays importe surtout des textiles et des produits alimentaires. La plupart des produits guatémaltèques sont vendus dans le cadre du MCAC.

92. Au Salvador, 60 % de la population vit de l'agriculture, qui produit surtout du café, et 30 % de l'industrie (dont la part dans le revenu national brut est de 20 % contre 27 % pour l'agriculture). Les exportations vers les partenaires du MCAC, qui comprennent 90 % de produits finis, avaient dépassé 80 millions de dollars par an, mais elles ont été sensiblement réduites par suite de la rupture avec le Honduras. Les exportations se sont élevées en 1970 à 222 millions de dollars. Contrecoup de la crise du MCAC, les activités économiques ont connu un ralentissement notable et le chômage est en augmentation.

Après la rupture des relations diplomatiques avec le Honduras, la frontière a été fermée au transport des marchandises et les liaisons aériennes ont même été suspendues.

Comme le Honduras, le Salvador souffre de cette situation et de la diminution des transactions commerciales qui en est résultée dans la région. D'autre part, les deux pays avaient des économies plus ou moins complémentaires, puisque le Honduras exportait une partie importante de ses matières premières vers le Salvador qui lui envoyait en échange des produits manufacturés. Le Salvador rencontre en plus des difficultés pour écouler ses produits vers d'autres pays de l'Amérique centrale, puisque ses marchandises ne peuvent plus transiter à travers le Honduras.

Le problème de l'emploi a été aggravé au Salvador par le rapatriement forcé de plus de 200.000 citoyens salvadoriens résidant au Honduras.

b) Commerce extérieur et relations avec la C.E.E.

93. Le tableau ci-après illustre la croissance des échanges commerciaux de l'ensemble des pays du MCAC et l'augmentation continue en valeur de leur balance commerciale avec la C.E.E., qui présente un solde nettement créditeur pour les pays d'Amérique centrale.

COMMERCE EXTERIEUR DU MARCHE COMMUN D'AMERIQUE CENTRALE

	<u>Importations</u> (en millions de dollars)		
	<u>1965</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
Total	889.3	1065.8	1.212.5
M.C.A.C.	135.5	249.0	291.6
Zone américaine de libre-échange (ALALC)	44.6	59.0	53.1
Etats-Unis	363.2	377.9	425.0
Communauté européenne	151.8	140.8	178.7
AELE	64.2	73.5	73.7
Pays de l'Est	3.2	1.8	2.2
Japon	68.1	81.4	109.3

Exportations (en millions de dollars)

	<u>1965</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
Total	761.3	971.6	1072.7
M.C.A.C.	132.1	250.0	279.4
Zone américaine de libre-échange (ALALC)	2.6	3.8	3.5
Etats-Unis	279.0	332.8	360.9
Communauté européenne	169.9	193.7	231.9
AELE	29.2	35.1	41.9
Pays de l'Est	1.8	7.3	14.3
Japon	104.7	81.4	81.9

94. Les échanges du Costa Rica, du Salvador et du Guatemala avec la C.E.E. ont présenté ces dernières années l'évolution suivante (en millions de dollars) :

	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>
Importations de la C.E.E. en provenance du Costa Rica (CIF)	35,7	49,1	54,0
Exportations de la C.E.E. vers le Costa Rica (FOB)	30,2	38,6	34,8
Solde pour le Costa Rica	+ 5,5	+ 10,5	+ 19,2
Importations de la C.E.E. en provenance du Salvador (CIF)	59,1	66,0	58,5
Exportations de la C.E.E. vers le Salvador (FOB)	28,8	33,7	34,7
Solde pour le Salvador	+ 30,3	+ 32,3	+ 23,8
Importations de la C.E.E. en provenance du Guatemala (CIF)	54,2	54,3	59,2
Exportations de la C.E.E. vers le Guatemala (FOB)	34,6	40,1	42,7
Solde pour le Guatemala	+ 19,6	+ 14,2	+ 16,5

95. Etant donné que l'économie des trois pays dépend dans une large mesure des prix d'exportation du café (deuxième produit de base du monde, après les oléagineux), il semble utile de s'arrêter ici aux possibilités de ce produit

et à la manière dont la Communauté pourrait contribuer à l'établissement d'un niveau de prix stable et rémunérateur.

L'accord international sur le café vient à expiration en octobre 1973 et les négociations en vue de son renouvellement commenceront prochainement. La Commission européenne a exposé des idées intéressantes à ce sujet dans son récent Memorandum sur une politique générale de développement. Il y est dit notamment que le "fonds de diversification" créé dans le cadre de l'accord international sur le café pourrait rendre d'excellents services s'il pouvait devenir un véritable instrument du maintien de l'équilibre de l'offre et de la demande sur le marché international. Il faudrait, à cet effet, que le fonds ne se borne pas à prendre des mesures visant à régulariser la production, mais qu'il veille aussi à améliorer les installations de stockage et les courants commerciaux et à diversifier les débouchés.

On sait qu'à l'heure actuelle, deux Etats membres de la C.E.E. seulement participent activement aux travaux du fonds international du café; il serait souhaitable que la Communauté y participe pareillement.

Il faut mentionner aussi - et la délégation du Parlement l'a fait à plusieurs reprises au cours de sa mission - le fait des taxes qui pèsent sur l'utilisation des produits tropicaux dans la Communauté. La Communauté ès qualites ne pourra pas, dans l'avenir, ne pas adopter une position propre en ce domaine, qui, aujourd'hui, relève encore exclusivement de la compétence des Etats membres.

Les délégués du Parlement européen ont exprimé le souhait qu'en dépit des difficultés actuelles, le processus d'intégration économique de l'Amérique centrale puisse être mené à bonne fin. Au besoin, la C.E.E. devrait apporter aux services du MCAC sa coopération active, sur le plan technique, en vue de la solution des problèmes posés par l'intégration économique de l'Amérique centrale.

IV. CONCLUSIONS

96. Après la phase de stagnation qui a caractérisé ces dernières années les relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine, le moment est venu de réaffirmer, à la veille de l'élargissement des Communautés européennes, la nécessité et l'urgence d'une politique d'ensemble de l'Europe communautaire envers le sous-continent latino-américain.

Le dialogue instauré le 18 juin 1971 entre la Communauté européenne et les pays latino-américains, membres de la C.E.C.L.A., est incontestablement un fait positif, mais il n'a abouti jusqu'ici à aucun résultat concret, en raison de la réticence que les Etats membres des Communautés ont généralement manifestée jusqu'ici à l'égard d'une action communautaire efficace en matière de lutte contre le sous-développement et d'aide à tous les pays du Tiers monde.

Comme les pays de la C.E.C.L.A. l'ont fait observer dans la récente "déclaration de Santiago", - qui fait suite à l'initiative analogue prise il y a deux ans à Buenos Aires - on est retombé dans l'immobilisme qui avait caractérisé la période précédente et auquel il est nécessaire de mettre fin. C'est pourquoi le Parlement européen, se référant à ses résolutions du 25 novembre 1969 et du 20 avril 1971 et soulignant avec satisfaction les orientations positives qui se dégagent de la récente Conférence de Paris du 19 au 21 octobre, invite à nouveau le Conseil des Communautés à mettre en oeuvre sans retard les propositions formulées dans la communication de la Commission du 29 juillet 1969, et dont une bonne partie conserve encore toute sa valeur.

97. En ce qui concerne les relations parlementaires entre la C.E.E. et l'Amérique latine, il faut relever avec satisfaction les résultats positifs des contacts que le Parlement européen a eu en diverses occasions, au cours des années 1971 et 1972, avec les représentants parlementaires de différents pays latino-américains. Les missions effectuées par des parlementaires européens dans certains pays d'Amérique méridionale et centrale ont été particulièrement fructueuses. Cette expérience heureuse fait souhaiter une intensification des relations, avec la continuité nécessaire et dans un cadre approprié, selon des modalités que le Bureau du Parlement européen se chargera de définir en utilisant éventuellement le concours d'organismes de coopération latino-américains déjà existants, tels le parlement latino-américain ou l'Institut italo-latino-américain.

Il est à souhaiter par ailleurs que le parlement latino-américain, qui paraît être l'organisme le mieux adapté pour une intensification méthodique des relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine, soit de plus en plus représentatif des intérêts et des opinions de tous les pays latino-américains.

98. En matière d'échanges commerciaux, il convient de rappeler l'importance particulière que revêtent, pour les exportations latino-américaines non traditionnelles, les préférences généralisées et non réciproques que la C.E.E. a instituées, avant tout autre pays industrialisé, en faveur des produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. Il convient également de souligner avec satisfaction, à ce propos, l'engagement pris récemment par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de la Communauté, à la conférence de Paris, d'améliorer ces préférences avec pour objectif de réaliser une augmentation régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays du Tiers monde. Outre l'élargissement de la portée du système des préférences, la C.E.E. pourra jouer un rôle utile de promotion commerciale en faveur des exportations latino-américaines, afin d'améliorer la pénétration sur le marché européen des produits manufacturés et semi-finis exportés par l'Amérique latine, y compris les produits industriels d'origine agricole.

Une autre action de caractère général qui pourra revêtir une importance essentielle pour le commerce extérieur latino-américain est celle que la C.E.E. - premier importateur mondial de produits de base - pourra effectuer sur le plan mondial en faveur de la conclusion d'accords internationaux tendant à régulariser les cours de ces produits.

De plus, il serait souhaitable qu'il soit tenu compte des intérêts latino-américains dans le cadre des négociations multilatérales du G.A.T.T., qui auront lieu en 1973, et que le problème des conséquences éventuelles de l'élargissement des Communautés européennes sur le commerce extérieur latino-américain soit examiné avec l'attention qu'il mérite.

99. Au sujet des échanges commerciaux, il convient encore de rappeler, pour ce qui est des critiques que l'Amérique latine a parfois formulées envers le système commercial instauré par la Convention de Yaoundé, que les exportations latino-américaines à destination de l'Europe des Six se sont développées à un rythme supérieur à celui des Etats africains associés à la Communauté, et que les pays d'Amérique latine, dans leur ensemble, figurent parmi les pays en voie de développement qui ont bénéficié pendant de longues années, jusqu'à une date récente, des plus forts excédents commerciaux dans leurs échanges avec la C.E.E.

100. En ce qui concerne le problème d'une éventuelle collaboration financière entre la C.E.E. et les pays latino-américains, il est souhaitable en premier lieu que les organismes latino-américains présentent la plus grande homogénéité possible et fassent connaître les secteurs prioritaires dans lesquels doit s'appliquer avant tout l'effort de collaboration commune qui est à convenir sur la base de l'égalité des relations et dans la sauvegarde des intérêts réciproques. Pour que cette collaboration ait des résultats positifs

et féconds, il convient que les pays latino-américains intensifient leurs interventions structurelles destinées à assurer une meilleure relation entre le développement des zones agricoles et celui de l'industrie.

Il semble aussi nécessaire de parvenir, dans les pays latino-américains, à une plus grande harmonisation des critères jusqu'ici très différents qui régissent dans les divers Etats le secteur des investissements étrangers (1).

De son côté, la C.E.E. devrait prendre des mesures destinées à favoriser le courant de capitaux européens vers l'Amérique latine, en le canalisant vers les investissements qui correspondent aux programmes de développement des pays latino-américains et qui tiennent compte des priorités établies par ces pays. Il faudrait également mettre à l'étude la possibilité d'étendre à l'Amérique latine l'action de la Banque européenne d'investissement, conformément à l'article 18 du statut de cet organisme, en vue du financement direct de grands projets de portée régionale et en vue d'une coopération avec les différentes institutions financières sub-régionales de développement existant en Amérique latine. La C.E.E. et les Etats membres devraient également s'efforcer, par des mesures législatives appropriées, de contribuer concrètement à l'action de la Banque interaméricaine de développement.

Il serait en tout cas souhaitable qu'il soit tenu compte, lors de l'attribution d'aides financières publiques et privées, de l'endettement excessif des pays latino-américains et que la Communauté et les Etats membres recherchent sans retard à remédier à cette situation. Il faut rappeler que les Etats membres de la Communauté ont déjà pris des engagements précis pour la sauvegarde des intérêts du Tiers monde dans la réforme du système monétaire international.

101. Il faut enfin signaler deux autres secteurs qui revêtent une importance particulière pour la coopération entre la C.E.E. et l'Amérique latine : la technologie et l'assistance technique en matière d'intégration économique régionale. L'Europe est riche dans ce domaine d'une expérience précieuse qui pourrait utilement être mise à la disposition des pays latino-américains, selon les suggestions formulées en son temps par la Commission des Communautés européennes.

(1) A ce sujet, le projet de loi sur les investissements étrangers (proyecto de ley reguladora de inversiones), adopté à l'unanimité par la Vème Assemblée du parlement latino-américain en août 1971 à Caracas, semble utile et positif.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES PAYS VISITES

Annexe I

a) Situation économique

Pays	Produit national brut 1969 (1)			Indices de développement en 1966-68 (2) (base 1950 = 100)			
	Chiffre absolu (milliards \$ US)	par habitant (\$ US)	Accroissement (%)	Production	Exportations (quantité)	Pouvoir d'achat d'exportations	Investisse- ments étrangers
Argentine	18,6	1.060	2,6	166,2	161,0	125,9	116,1
Brésil	21,1	270	1,4	267,1	175,4	122,2	147,9
Chili	4,1	510	1,7	207,8	177,5	253,6	276,6
Colombie	5,1	290	1,5	218,4	192,0	135,2	162,3
Costa-Rica	0,7	510	2,9	-	-	-	-
Equateur	1,2	240	1,2	-	-	-	-
Guatemala	1,5	350	1,9	207,2	325,7	243,3	278,9
Mexique	24,2	580	3,4	285,0	210,5	177,2	216,6
Salvador	0,8	290	1,9	-	-	-	-
Uruguay	1,4	560	-0,8	125,9	94,6	82,9	81,6
Vénézuéla	8,5	1.000	2,5	297,6	246,9	128,5	144,1

(1) Source : World Bank Atlas 1971; Trends in developing countries, World Bank 1971.

(2) Source : CEPAL, documents divers.

b) Population et situation sociale

Pays	Population 1969 (1)		Prévisions pour 1980 (2)	Mortalité infantile (p.1000 naissances) (2)	Analphabétisme (2) (%)
	Chiffre absolu (en milliers)	Accroissement (en %)			
Argentine	23.983	1,6	24.218	54,9 (1967)	8,5 (1960)
Brésil	92.282	3,2	121.574	90,0 (1970)	29,0 (1969)
Chili	9.566	2,5	10.054	78,7 (1968)	10,4 (1968)
Colombie	20.463	3,2	28.924	78,3 (1967)	27,1 (1964)
Costa-Rica	1.680	3,3	2.493	56,2 (1968)	15,6 (1963)
Equateur	5.890	3,4	8.473	86,1 (1969)	30,3 (1969)
Guatemala	5.014	3,1	6.913	93,8 (1968)	62,1 (1964)
Mexique	48.933	3,5	66.845	65,8 (1969)	16,3 (1969)
Salvador	3.390	3,7	4.904	63,8 (1967)	51,0 (1961)
Uruguay	2.852	1,3	3.251	49,8 (1967)	9,5 (1963)
Vénézuéla	10.035	3,5	14.870	46,8 (1969)	26,1 (1969)

(1) Source : World Bank Atlas 1971.

(2) Source : Banque interaméricaine de développement, 1970.

AIDE MISE A LA DISPOSITION DES PAYS D'AMERIQUE LATINE
DE 1961 A 1967 PAR LES ETATS MEMBRES DE LA CEE (1)

ALLEMAGNE

I. Volume et répartition géographique de l'aide publique - Versements

1. Le volume net de l'aide publique fournie par l'Allemagne aux pays d'Amérique latine s'est régulièrement accru au cours des années passées, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du montant total net des contributions bilatérales du secteur public. En 1967, il a atteint 57,8 millions de dollars, soit 13 % du total, contre 46 millions de dollars, ou 11 % du total, en 1966 (voir tableau ci-joint).

(a) Dons

2. Le montant des dons (accordés presque exclusivement sous forme d'assistance technique) est passé d'une moyenne annuelle de 13,7 millions de dollars durant la période 1961-65 à 22 millions de dollars en 1966 et 26,2 millions de dollars en 1967. Les principaux bénéficiaires en 1967 ont été le Brésil (5,7 millions de dollars), le Chili (5,1 millions de dollars), le Pérou (2,6 millions de dollars), la Colombie (1,8 million de dollars) et la Bolivie (1,3 million de dollars).

3. En 1967, le nombre d'étudiants et de stagiaires latino-américains reçus en Allemagne aux frais du secteur public s'est élevé à 2.163 (18,2 % du total). En outre, 13.296 stagiaires ont été formés dans leur pays d'origine dans des écoles et des centres financés par l'Allemagne. Les effectifs de personnel de coopération technique envoyés par l'Allemagne dans les pays d'Amérique latine aux frais du secteur public a atteint 1.100 en 1967 (19,6 % du total); il s'agissait principalement d'enseignants (478) et de volontaires (440).

(b) Prêts

4. Le montant net des versements au titre de prêts est passé de 24 millions de dollars en 1966 à 31,6 millions en 1967. Ce chiffre est à rapprocher de la moyenne annuelle de 24,7 millions de dollars enregistrée pour la période 1961-65 et de 7,6 millions de dollars pour la période 1950-60. Les principaux

(1) Ces données sont reprises du document de l'OCDE n° DAC(69)5 intitulé : "Aide mise ces dernières années à la disposition des pays d'Amérique latine par les pays membres du C.A.D."

bénéficiaires des prêts allemands en 1967 ont été le Chili (16,1 millions de dollars), l'Argentine (14,5 millions de dollars) et le Pérou (10,9 millions de dollars); dans le cas du Brésil, en revanche, le montant des paiements effectués par l'Amérique latine au titre de l'amortissement de prêts antérieurs a considérablement dépassé celui des versements reçus au titre des nouveaux prêts (le solde s'établissant à - 9,8 millions de dollars).

(c) Engagements

5. Le montant des engagements souscrits en 1967, qui s'est élevé à 86,8 millions de dollars, traduit une nouvelle progression de l'aide publique de l'Allemagne à l'Amérique latine. Sur le total de l'aide ainsi accordée en 1967, 24,1 millions de dollars représentaient des dons et 62,7 millions de dollars des prêts; sur le montant total des engagements de prêts, 22,1 millions de dollars représentaient des prêts à court terme d'une durée inférieure à 5 ans.

6. Les principaux bénéficiaires des engagements de prêts souscrits en 1967 ont été l'Argentine (22 millions de dollars, pour la stabilisation de la balance des paiements), le Chili (18,9 millions de dollars, pour le financement de projets industriels et l'octroi de prêts à des banques de développement industriel), le Pérou (7,6 millions de dollars consacrés essentiellement à des projets industriels) et le Mexique (6,5 millions de dollars pour des projets relatifs aux communications).

II. Conditions financières

7. Les crédits de type standby accordés à l'Argentine sont remboursables en 4 ans et portent intérêt à 7 %. Les prêts consentis au Chili par le Gouvernement allemand pour le financement de projets industriels étaient assortis d'un taux d'intérêt de 4,5 % et de délais de remboursement de 15 ans (ces conditions étant respectivement de 5,5 % et 20 ans pour les crédits de refinancement), tandis que pour les crédits publics à l'exportation octroyés par la KfW le taux d'intérêt était de 6,5 % et les délais de remboursement de 8 à 10 ans. Les concours financiers accordés au Pérou et au Mexique ont revêtu la forme de crédits à l'exportation fournis par la KfW à des taux d'intérêt allant de 6,5 à 7,2 %, les délais de remboursement variant de 6 à 10 ans.

III. Contributions du secteur privé

8. Les contributions privées en faveur de l'Amérique latine (sous forme d'investissements directs et de crédits à l'exportation) représentent une part importante du total des ressources fournies par l'Allemagne aux pays moins développés.

9. Les investissements directs et les prêts se sont régulièrement accrus au cours des années passées, atteignant un volume de 88,8 millions de dollars en 1967, contre 40,1 millions en 1966 et une moyenne annuelle d'environ

27 millions durant la période 1961-65. En 1967, leur montant a représenté 51 % du total des investissements directs et des prêts effectués par l'Allemagne en faveur des pays moins développés, alors que cette proportions était de l'ordre d'un tiers pour la période 1961-66.

10. Les principaux bénéficiaires des concours financiers fournis par l'Allemagne à l'Amérique latine sous forme d'investissements directs et de prêts ont été en premier lieu le Brésil et l'Argentine, suivis par le Mexique, la Colombie, le Chili et aussi, dans le passé, les Antilles néerlandaises. Depuis 1966, le Pérou et l'Uruguay ont aussi vu s'accroître l'aide qu'ils reçoivent de l'Allemagne sous cette forme.

11. Les crédits privés à l'exportation garantis ont fortement monté en 1967 pour atteindre 86,4 millions de dollars (24,7 millions en 1966), suivant ainsi la tendance générale des crédits à l'exportation allemands pour cette année. Dans le total des crédits à l'exportation accordés par l'Allemagne, les crédits en faveur de l'Amérique latine ont représenté 23,8 % en 1967, contre 24,1 % en 1966. Durant la période 1961-65, cette part s'était élevée jusqu'à 57,2 %.

12. Les principaux bénéficiaires des crédits à l'exportation garantis accordés par l'Allemagne en 1967 ont été le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Colombie, le Chili, le Paraguay, la Bolivie et le Guatemala.

Aide fournie par l'Allemagne à l'Amérique latine

Année	Aide publique bilatérale (millions \$ US)			Crédits à l'exportation privés garantis (millions \$ US)	Investissements directs et prêts (millions \$ US)	Aide fournie à l'Amérique latine en % du total		
	Dons	Prêts nets	Total			Aide publique	Crédits à l'ex- portation	Investiss. directs et prêts
1950-60 (moyenne annuelle)	0,1	7,6	7,6	33,2	26,0	16,0	29,2	75,2
1961-65 (moyenne annuelle)	13,7	24,7	38,5	42,8	27,2	12,0	57,2	33,6
1966	22,0	24,0	46,0	24,7	40,1	11,0	24,1	38,8
1967	26,2	31,6	57,8	86,4	88,8	13,0	23,8	50,5

BELGIQUE

I. Volume de l'aide publique

1. L'aide bilatérale du secteur public belge était, par tradition, fortement concentrée sur les anciennes colonies d'Afrique. Ces dernières années on a observé une certaine diversification géographique qui a profité à l'Amérique latine, et notamment au Brésil, au Chili et au Pérou, ces deux derniers pays ayant signé des accords de coopération technique avec la Belgique. Cependant, même à son point maximum, en 1967, l'aide publique bilatérale à l'Amérique latine n'atteignait encore que 2,19 millions de dollars, soit 3,4 % du montant total net des versements bilatéraux du secteur public.

2. L'assistance technique à l'Amérique latine revêt souvent la forme de subventions accordées à des organismes privés belges qui jouent un rôle très actif dans les domaines de l'enseignement et de l'agriculture. Au Chili, une aide est accordée aux pêcheries de Valdivia et à un collège technique de Concepción. Un centre d'apprentissage a aussi été créé à Copiapo et des fonds ont été accordés pour le financement d'un centre de formation professionnelle au Pérou. Sauf en ce qui concerne le Chili et le Pérou, l'assistance technique belge à l'Amérique latine se limite essentiellement à l'octroi de bourses.

II. Contributions du secteur privé

3. Le montant des crédits privés à l'exportation accordés à l'Amérique latine a été relativement important durant la période 1961-67, dépassant de loin celui de l'aide publique. A son point culminant, en 1968, il atteignait 36 millions de dollars. En 1967, il s'établissait à 32,4 millions de dollars, soit près de 15 fois plus que le montant des contributions publiques.

4. Les autorités belges n'ont soumis jusqu'à présent aucun chiffre concernant les investissements privés dans les pays d'Amérique latine, mais il est probable que certains investissements ont eu lieu, même s'ils sont restés à une échelle modeste.

Aide fournie par la Belgique à l'Amérique latine (en mio \$ US)

	Aide publique bilatérale	Crédit à l'exportation	Investissements et prêts privés
1960	-	1,19	-
1961	-	35,98	-
1962	2,0	12,05	-
1963	-	16,88	-
1964	-	-4,28	-
1965	1,23	15,49	-
1966	1,76	-	-
1967	2,19	32,41	-
1960-63 (moyenne)	0,50	16,53	-
1964-67 (moyenne)	1,30	-	-

FRANCE (1)

Introduction

1. Conformément à la politique de diversification poursuivie par les autorités françaises, l'aide de la France aux pays d'Amérique latine a reçu une nouvelle impulsion au cours des dernières années. L'augmentation des versements a porté principalement sur les dons destinés au financement des dépenses d'assistance technique. Les engagements de prêts publics ont également augmenté, mais les versements de prêts aux pays latino-américains sont restés jusqu'à présent limités. Les investissements privés français en Amérique latine sont importants et ont tendance à s'accroître, en revanche les crédits à l'exportation se sont réduits, en raison des difficultés de remboursement des dettes commerciales contractées antérieurement par les pays les plus importants.

I. Aide publique

Versements

2. En 1966 et en 1967, le volume de l'aide publique française à l'Amérique latine était estimé à 17,6 millions de dollars et 11,9 millions de dollars représentant respectivement 2,4 et 1,5 % du montant total de l'aide publique bilatérale (voir tableau 1).

Dons

3. Le montant des dons s'établit à environ 10,5 millions de dollars et 11,2 millions de dollars en 1966 et en 1967. Les autorités françaises regroupent l'ensemble de leurs contributions sous forme de dons sous la rubrique "non spécifié en Amérique", sans donner d'indications sur les pays bénéficiaires. On ne dispose d'aucun chiffre précis relatif aux dons faits par la France à l'Amérique latine avant 1966. La France accorde toutefois depuis de nombreuses années des dons à l'Amérique latine au titre de la coopération technique.

Prêts

4. Les prêts publics bilatéraux de la France à l'Amérique latine ont varié de 1960 à 1967 entre 0,7 million de dollars au plus bas (1967) et près de 19 millions de dollars au plus haut (1963 et 1964). Les prêts consentis à l'Argentine et au Brésil ont pris la forme de crédits de refinancement et de consolidation (voir le tableau 3). Les prêts accordés au Mexique sont exclusivement des prêts directs pour le financement de projets d'équipement. Les prêts de la France à l'Amérique latine ont représenté suivant les années de 0,6 à 14 % du montant total des prêts bilatéraux.

(1) Le rapport intitulé "Bilan de l'Assistance technique de la France en Amérique latine", présenté par M. Georges Oudard le 18.7.1968 devant le Conseil Economique et Social, a fourni des renseignements intéressants sur certains aspects de l'aide de la France à l'Amérique latine.

Engagements

5. Entre 1963 et 1966, la France a pris vis-à-vis du Mexique, de la Colombie, du Chili et de la Bolivie quatre engagements de prêts publics d'un montant total de 44,6 millions de dollars, soit 20 % du total des engagements de cette nature envers des pays situés en dehors de la zone franc. Le principal bénéficiaire a été le Mexique (30 millions de dollars). Tous ces prêts sont associés à des crédits privés garantis et des crédits financiers (160,8 millions de dollars au total, dont 120 millions pour le Mexique). Le montant des versements effectués au titre de la part des prêts publics incluse dans ces quatre opérations a été, entre 1963 et 1967, d'environ 14 millions de dollars. Pour l'année 1968, le gouvernement français a décidé, en outre, d'accorder des prêts publics d'un montant de 10 millions de dollars aux cinq pays du Marché commun de l'Amérique centrale.

II. Conditions financières

6. L'aide publique aux pays d'Amérique latine comporte des interventions de deux types différents :

- les prêts mixés assortis d'une part variable de crédits à l'exportation;
- les crédits de consolidation.

7. Les prêts mixés accordés en 1963 au Mexique, en 1966 à la Bolivie, à la Colombie et au Chili, ont été assortis de conditions moyennes assez rigoureuses, variables en fonction de la nature des opérations financées et de la part que représentent les crédits à l'exportation garantis dans le total des prêts consentis (entre 20 % au Mexique et 36 % en Bolivie). Les prêts publics sont assortis d'une durée de 5 à 15 ans et d'un taux d'intérêt de 3 à 3,50 %. Les crédits privés à l'exportation ont des conditions plus rigoureuses : durée moyenne de 5 à 10 ans pouvant être prolongée à 12 ou 13 ans par l'octroi d'un crédit couvrant la période de préfinancement de l'opération, taux d'intérêt d'environ 6,5 % variable selon la nature des activités financées. Les prêts publics accordés au Mexique sont d'une durée de 5 ans (financement des dépenses locales) à 9 ans (achat de biens d'investissement). Les prêts accordés ultérieurement (Bolivie, Chili, Colombie) sont assortis de durées plus longues. Dans le cas du Chili, les conditions des crédits octroyés sont adaptées aux différents objectifs poursuivis.

- a) Pour l'achat de biens d'équipement destinés à favoriser la modernisation de petites industries sont accordés des crédits-fournisseurs à long terme (8 ans) par l'intermédiaire d'un organisme de développement chilien qui se charge de les répartir entre les nombreux bénéficiaires.
- b) L'équipement de certains services publics ou d'organismes semi-publics est facilité par l'octroi de crédits gouvernementaux à 10 ans associés à des

crédits-fournisseurs.

c) Les grands projets sont financés au moyen de prêts gouvernementaux à 15 ans et 3,5 % associés à des crédits-fournisseurs à 10 ans.

8. Les crédits de consolidation et de refinancement que la France a consentis à l'Argentine, au Brésil et au Chili ont été assortis d'un taux d'intérêt de 3,5 à 5 % et d'une durée de 7 ans.

9. La plus grande partie des prêts est liée à des achats en France. Une part des crédits peut cependant, dans certains cas, être affectée au financement de dépenses locales.

III. Coopération technique

10. La coopération technique avec les pays de l'Amérique latine a connu un nouvel essor depuis 1961. En 1964, le Ministère des Affaires étrangères a établi un plan quinquennal d'expansion culturelle concernant cette région. Ce plan recouvre plusieurs domaines : enseignement et expansion de la langue française, encouragement à l'exportation de livres et de périodiques, diffusion de moyens audio-visuels, missions d'experts, octroi de bourses, envoi de professeurs, aide financière aux établissements d'enseignements, échanges artistiques.

11. Dans le secteur de l'enseignement, les autorités françaises entretiennent entièrement, en Amérique latine, 15 lycées et collèges dont la plupart des élèves sont autochtones. Elles apportent également un concours financier à des établissements privés d'enseignement secondaire. Le nombre de professeurs français en Amérique latine est passé de 260 en 1961 à 550 en 1967. Les directions de l'enseignement et de la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères financent l'envoi de professeurs d'enseignement supérieur au Chili, en Colombie, en Argentine et au Brésil. Des stages sont organisés pour de nombreux professeurs de français latino-américains (33 stages en 1967 groupant 1.219 professeurs).

12. L'effort de coopération technique se développe dans trois secteurs : accueil en France de stagiaires et d'étudiants étrangers, octroi de bourses, financement d'actions et d'études pouvant contribuer au progrès économique et social.

13. Des accords de coopération technique ont été signés avec le Chili (1962), la Colombie (1963), l'Argentine (1963), le Paraguay (1964), l'Uruguay (1964) et le Mexique (1965). En 1964 ont été ouverts, pour la première fois, des crédits d'investissements destinés à la coopération technique avec l'Amérique latine permettant de prévoir des opérations intégrées avec envoi d'experts, de matériel scientifique ou pédagogique et la formation de stagiaires en France; de 4 millions de dollars en 1964, les crédits disponibles sont passés à 8 millions de dollars en 1967.

14. Le tableau 5 montre l'accroissement au cours des dernières années de l'assistance technique française à l'Amérique latine. Le total des effectifs de coopération technique est passé de 605 en 1962 à 1.294 en 1967, dont 639 au lieu de 415 dans l'enseignement et 655 au lieu de 190 dans les autres secteurs. Par rapport au total des effectifs servant dans les pays moins développés, le nombre d'experts et d'enseignants en Amérique latine a progressé de 1,3 % à 2,8 % (respectivement 22 et 24 % du total hors zone franc).

15. Le nombre de stagiaires et d'étudiants latino-américains a progressé de 1.404 en 1962 à 2.353 en 1967, soit de 14 à 19 % du total. Une part importante des stages a été réalisée par l'intermédiaire de l'ASTEF (1), qui a reçu en 1967, 739 stagiaires dans les secteurs suivants : médecine (66), construction (61), recherche scientifique, planification et prévision économique (55), travaux publics et génie civil (45), poste et télécommunications (44). L'ASMIC (2) a envoyé 153 experts en Amérique latine.

16. Les secteurs où la coopération technique française est la plus active sont :

- l'agriculture, qui bénéficie du concours des instituts de recherche agronomique spécialisés français et d'organismes d'études tels que le BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole). Cette action est complétée par les interventions de la SCET-Coopération (Société Centrale pour l'Équipement du Territoire-Coopération) chargée de la gestion d'exploitations agricoles, de la création de coopératives, d'études de développement rural, etc.. En Argentine, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) apporte son concours à des recherches sur l'oéologie, la laiterie, la génétique, la virologie animale, le reboisement;
- l'industrie, où l'effort porte en particulier sur la formation technique dans le secteur de l'électricité avec l'aide de l'EDF (Electricité de France) dans le secteur des télécommunications et dans la mécanique avec le concours de la FIMTM (Fédération des Industries Mécaniques et Transformation des Métaux);
- l'enseignement et la recherche scientifique;
- l'énergie atomique;
- l'administration publique et la planification.

IV. Secteur privé

17. Les contributions privées à l'Amérique latine représentent une part relativement importante du montant total des apports privés français aux pays moins développés.

(1) ASTEF : Association pour l'Organisation des Stages en France.

(2) ASMIC : Association pour l'Organisation des Missions de Coopération Technique.

18. En 1965, 1966 et 1967, d'après les indications fournies au CAD, les investissements directs et prêts privés français à l'Amérique latine se sont élevés à 35 millions de dollars, 50 millions de dollars et 59 millions de dollars respectivement. Ils ont représenté, en moyenne, environ 10 % de cette catégorie de flux (tableau 4). Les principaux bénéficiaires seraient l'Argentine et le Brésil. D'après les indications fournies dans le rapport au Conseil Economique et Social, cité ci-dessus, les principaux secteurs bénéficiaires seraient l'industrie métallurgique, l'industrie automobile, l'industrie chimique, les services et le commerce, les banques et les assurances. Les transports et communications, secteur important avant guerre, ont été délaissés en raison des difficultés de recouvrement des créances antérieures. Pour la même raison, les investissements français de portefeuille ont été très faibles. Le montant des crédits privés à l'exportation a varié sensiblement suivant les années (tableau 4). Assez important entre 1960 et 1963, il s'est réduit au cours des années suivantes par suite des difficultés financières apparues dans certains pays (Argentine, Brésil, Chili). Au cours des dernières années toutefois, le Mexique a bénéficié d'un volume important de crédits à l'exportation qui a compensé les remboursements opérés par l'Argentine, le Brésil et le Chili.

Tableau 1
Flux publics et privés vers l'Amérique latine
1960 - 1967

	(millions \$)							
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Dons							(10,5)	(11,2)
Prêts nets	3,2	-	6,7	18,7	18,6	15,0	7,1	0,7
Total (1)							(17,6)	(11,9)
% des flux publics bilatéraux							24,1	15,1
Investissements privés						34,9	50,4	59,2
Crédits privés à l'exportation garantis	56,2	11,7	50,1	23,5	9,1	2,9	17,8	9,3
Total (2)						37,8	68,2	68,5
Total (1) + (2)							85,8	80,4
% des flux publics et privés français							6,5	6,0

Tableau 2

Dons et prêts publics à l'Amérique latine, 1960-1967

(millions \$)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
I. Dons							(10,5)	(11,2)
II. Prêts nets								
Argentine	3,2	-	0,6	1,1	11,5	-3,3	3,1	-4,2
Brésil	-	-	3,6	17,3	6,4	15,8	-2,0	-6,4
Chili	-	-	2,5	0,3	0,7	2,2	2,8	2,3
Mexique	-	-	-	-	-	0,3	3,2	9,0
Total	3,2	-	6,7	18,7	18,6	15,0	7,1	0,7
dont :								
Crédits de consolidation, nets		5,0	5,2	16,2	17,9	12,5	4,3	-
Pourcentage du II dans le montant total des prêts bilatéraux français, nets	4,0		6,0	12,0	11,0	13,6	8,4	0,6

Tableau 3

Accords de consolidation

(millions \$)

Pays et accords	Avances consenties au titre des dettes consolidées	Amortissements	Intérêts
<u>Argentine</u>			
Accords du 25 novembre 1957	11,7	11,7	1,8
Accords du 15 juillet 1963	16,2	4,5	2,0
Accords du 3 décembre 1965	7,2	-	0,5
<u>Brésil</u>			
Accord du 19 septembre 1961	35,9	9,7	6,6
Accord du 10 octobre 1964	11,8	-	1,3
<u>Chili</u>			
Accord du 2 juillet 1965	7,8	-	0,4
	90,7	25,9	12,6
	Charge nette du Trésor français : + 64,8		

Tableau 4

Engagements de prêts publics envers les pays d'Amérique latine
1963-1967

(millions \$)

	Date des accords	Prêts gouvernementaux	Crédits fournisseurs privés garantis	Crédits financés par le secteur bancaire	Total
Mexique	26. 6.1963	30,0	105,0	15,0	150,0
Colombie	16.10.1966	3,0	7,8	-	10,8
Chili	8. 2.1966	10,6	31,2	-	41,8
Bolivie	8. 7.1966	1,0	1,8	-	2,8
Total		<u>44,6</u>	<u>145,8</u>	<u>15,0</u>	<u>205,4</u>
Total pour l'ensemble des pays moins développés (hors zone franc)	1963/67	221,5	809,1	15,0	1.045,6
% pays d'Amérique latine		20,1	18,0	10,0	19,6

Tableau 5

Evolution des effectifs de coopération technique en Amérique latine, 1962-67

	Total des effectifs			Effectifs dans l'enseignement			Effectifs experts dans les autres secteurs		
	1962	1966	1967 (a)	1962	1966	1967 (a)	1962	1966	1967 (a)
Amérique latine	605	1.173	1.294	415	553	639	190	620	655
Total 1 : pays moins développés hors zone franc	2.785	4.685	5.404	2.186	3.004	3.618	599	1.681	1.786
% du total 1	22	25	24	19	18	18	32	37	37
Total 2 : tous pays moins développés	48.094	44.916	45.668	31.290	30.190	31.544	16.804	14.726	14.124
% du total 2	1,3	2,6	2,8	1,3	1,8	2,0	1,1	4,2	4,6
	Etudiants et stagiaires financés par la France (1)								
	Etudiants			Stagiaires			Etudiants et stagiaires		
	1962	1966	1967 (a)	1962	1966	1967 (a)	1962	1966	1967 (a)
Amérique latine		805	987		953	1.366	1.404	1.758	2.353
Total 1 : pays moins développés hors zone franc		3.335	3.756		3.644	3.841	4.051	6.979	7.597
% du total 1		24,1	23,6		26,2	35,6	34,7	25,2	31,0
Total 2 : tous pays moins développés		6.090	6.302		5.734	5.929	10.370	11.824	12.231
% du total 2		13,2	15,7		16,6	23,0	13,5	14,9	19,2

(a) Chiffres provisoires.

(1) Non compris les bourses et stages dans le pays bénéficiaire ou à l'étranger.

Tableau 6

Flux privés vers l'Amérique latine, 1960-67

(millions \$ US)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
I. Variation nette des garanties de crédits à l'exportation								
Argentine	4,2	3,0	28,4	-11,9	-3,6	-10,3	-20,0	-1,2
Brésil	22,4	1,4	10,1	-8,7	-14,0	-10,3	-5,4	-17,3
Chili	5,0	-0,6	3,0	9,9	10,5	-4,9	-6,6	-2,3
Colombie	-2,5	-1,1	42,2	-2,0	-3,4	-0,7	0,8	-1,0
Mexique	7,8	7,0	7,4	28,8	17,9	20,8	38,3	11,2
Pérou	-	0,8	1,8	0,8	-1,6	-2,5	-1,1	0,3
Uruguay	4,6	-1,0	-3,3	4,4	-0,3	-1,1	0,7	-1,5
Vénézuéla	-	-1,4	1,8	-0,8	-0,1	-	-0,3	4,2
Total	41,5	8,1	47,0	20,4	5,4	-7,6	66,4	-7,6
Autres pays	14,7	3,6	3,1	1,6	3,7	10,5	11,4	16,9
Total à l'Amérique latine	56,2	11,7	50,1	23,5	9,1	2,9	17,2	9,3
Total C.A.D.	83,0	150,0	88,0	93,8	167,6	150,9	190,1	144,5
% dans le montant total des garanties accordées par la France	67,8	7,8	56,9	25,1	5,4	1,9	9,4	6,4
II. Investissements privés et autres prêts								
Total						34,9	50,4	59,2
Nord et Centre						0,3	5,8	-
Sud						34,6	26,3	-
Non spécifié						-	20,3	59,2
% dans le montant total des investissements privés français						9,2	13,8	16,0

ITALIE

I. Aide publique

1. En termes de versements, jusqu'en 1966 l'aide officielle de l'Italie à l'Amérique latine consistait exclusivement en
- i. financement par le secteur public de crédits privés à l'exportation garantis;
 - ii. prêts de refinancement et de consolidation (Argentine, Brésil, Chili, Vénézuéla);
 - iii. bourses d'études et autres activités d'assistance technique, d'un volume modeste.

Financement par le secteur public de crédits privés à l'exportation garantis

2. En suivant les données fournies par l'Italie jusqu'en 1967 (1), la part de l'Amérique latine dans l'ensemble de ces opérations a diminué, au cours des six dernières années, comme suit :

	(millions \$ US)					
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
<u>Versements bruts</u>						
Amérique latine	29,5	41,1	31,5	33,0	14,0	17,4
Total pays moins développés	56,4	93,9	62,7	84,0	59,3	111,3
<u>Versements nets</u>						
Amérique latine	8,4	17,5	10,6	2,1	-26,7	-12,4
Total pays moins développés	13,6	42,6	11,5	20,1	-16,6	45,8

Les montants les plus élevés, aussi bien pour les versements bruts que pour les amortissements, ont été enregistrés dans les opérations intéressant l'Argentine et, dans une moindre mesure, le Brésil.

Prêts de refinancement et de consolidation

3. De 1962 à 1967, quatre pays (l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Vénézuéla) ont bénéficié de prêts de refinancement et de consolidation accordés par l'Italie. La part de l'Amérique latine dans l'ensemble de cette catégorie de prêts a varié de façon assez irrégulière au cours des six dernières années :

	(millions \$ US)					
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
<u>Versements nets</u>						
Total pays moins développés	28,7	16,1	12,7	-0,9	7,5	8,1
Amérique latine	24,4	0,9	-5,3	-25,2	-9,3	6,4
dont Argentine	-6,4	-10,7	3,1	-8,8	-24,1	9,4
Brésil	4,8	4,6	1,6	6,6	12,0	-4,0
Chili	-	-	-	-	2,8	1,0
Vénézuéla	26,0	7,0	-10,0	-23,0	-	-

(1) Une révision de la base méthodologique de ces données pourrait avoir lieu prochainement.

Prêts directs

4. En 1967 pour la première fois, des pays d'Amérique latine ont bénéficié de versements au titre de prêts directs de l'Italie. Il s'agit dans les deux cas (Mexique et Chili) de prêts liés.

	(millions \$ US)					
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
<u>Versements nets</u>						
Total PVD	-	24,0	13,1	8,8	20,6	97,8
Amérique latine	-	-	-	-	-	9,4
dont Mexique	-	-	-	-	-	6,5
Chili	-	-	-	-	-	2,9

Les premiers engagements de prêts directs en faveur de l'Amérique latine ont été pris en 1965 (12,5 millions \$ pour 2 prêts liés en faveur du Mexique, sur un total d'engagements de prêts directs de la même année de 30,5 millions \$). En 1966, deux autres engagements de prêts directs de 10 millions \$ chacun ont été pris en faveur du Mexique et du Chili (sur un total de 70,6 millions \$). En 1967, un engagement de prêt de 5 millions \$ a été pris en faveur du Mexique (sur un total de 117,6 millions \$).

Assistance technique

5. La part de l'Amérique latine dans l'assistance technique bilatérale de l'Italie a été d'environ 5 % du total au cours des dernières années (4 % en 1967). Cette aide technique consiste essentiellement en bourses d'études et en subsides aux écoles italiennes établies dans les pays d'Amérique latine.

	(millions \$ US)					
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
Amérique latine	-	0,4	0,5	0,6	0,7	0,4
Total PVD (1)	5,4	5,2	10,1	11,2	10,9	10,2

Emprunts de la B.I.D.

6. De 1961 à 1967, les autorités italiennes ont permis par deux fois à la B.I.D. d'accéder au marché italien des capitaux. Les deux émissions d'emprunts de la B.I.D., en 1962 et 1966 (de 24 millions \$ chacune), ont représenté 18 % du montant total d'emprunts étrangers émis en Italie de 1961 à 1967 (les autres emprunts ont été émis par la B.E.I. et la C.E.C.A.).

II. Echanges commerciaux

7. La nature des échanges commerciaux entre l'Italie et l'Amérique latine ainsi que la stagnation des exportations italiennes vers l'Amérique latine entre 1961 et 1966 aident à comprendre la régression des financements par le secteur public italien des crédits privés à l'exportation garantis (cf. § 2). Les importations italiennes en provenance de l'Amérique latine ont augmenté

(1) Données pour 1962 et 1963 non comparables avec 1964-67, ces dernières comprenant l'aide officielle aux écoles italiennes.

de 340 millions \$ en 1962 à 612 millions \$ en 1967. L'Argentine (46,2 % en moyenne du total de 1965-67), le Brésil (17,8 %), le Mexique (7,7 %) occupent une place prédominante. Les importations italiennes comprennent essentiellement des produits agricoles (blé, maïs, café, bananes) et zootechniques (viandes), c'est-à-dire des produits que l'on paye comptant. Les exportations italiennes vers l'Amérique latine ne sont passées que de 231,5 millions \$ en moyenne en 1956-58 à 335,8 millions \$ en 1965-67 (317 millions \$ en 1967). L'Argentine (19,6 %), le Vénézuéla (18,1 %) et le Brésil (14,5 %) représentent ensemble 52 % du total. Les exportations italiennes vers l'Amérique latine sont étroitement liées aux activités du secteur privé (travaux et investissements) dont il est fait état aux paragraphes suivants. Elles consistent essentiellement en machines et moyens de transports (57,2 % en 1966), autres produits manufacturés (18,7 %) et produits chimiques (sous forme surtout de matières premières) : il s'agit donc pour la plupart de fournitures qui requièrent un paiement différé dans le temps (crédits à l'exportation).

III. Secteur privé

8. Des liens particuliers unissent l'Italie à plusieurs pays d'Amérique latine du fait de l'émigration de millions d'Italiens dans ces pays au cours des 70-80 dernières années. La population de l'Argentine (22 millions d'habitants en 1965) est constituée à 50 % d'Argentins d'origine italienne. Sur 2.850.000 étrangers résidant en Argentine, 1.016.751 sont Italiens. La présence de communautés italiennes ou d'origine italienne a certainement influé sur l'intérêt très actif du secteur privé italien pour l'Amérique latine.

Investissements privés

9. Les investissements privés italiens en Amérique latine ont été estimés suivant deux sources différentes à 300 millions \$ en 1965 (1), ou un ordre de grandeur de 500-600 millions \$ en 1967-68 (2), dont environ un quart effectué au cours des années soixante. Cette dernière estimation est au net des désinvestissements et ne comprend pas les bénéfices réinvestis : elle correspond à 50-60 % du montant cumulatif des investissements directs et prêts privés italiens dans l'ensemble des pays moins développés tels qu'ils sont estimés par la Banque d'Italie et l'Office italien des changes. Les investissements privés italiens se concentrent en Argentine et au Brésil. Des investissements plus modestes ont intéressé aussi le Mexique, le Vénézuéla, le Chili et le Pérou.

(1) Carlos Quintana, "Gli scambi fra l'Italia e l'America Latina" in Relazioni Internazionali, novembre 1968.

(2) Aurelia Peccei, "L'esperienza degli investimenti privati italiani in America Latina", communication présentée au séminaire d'études sur l'Italie et l'Amérique latine organisé par l'Institut italo-latino américain et la Banque inter-américaine, Rome, 24-26 juin 1968 (doc. ron. 15 pages).

Parmi les principaux investisseurs italiens en Amérique latine, on peut citer

1. Olivetti (environ 40 millions \$, 7.800 employés, usines de fabrication de machines à écrire en Argentine, Brésil et Mexique, et de montage en Colombie);
2. Fiat (environ 120 millions \$ réinvestissements compris, et 10.000 employés en Argentine : fabrication de tracteurs agricoles, de grands moteurs Diesel, d'équipement ferroviaire, d'automobiles; investissements mineurs au Brésil, au Chili, au Pérou et au Vénézuéla);
3. Pirelli (environ 150 millions \$, 11 entreprises en Argentine, Brésil, Mexique et Pérou, 11.500 employés au total). On fera mention également de la société d'engineering industriel, financée par des capitaux privés italiens mais surtout étrangers (Argentine, Mexique et Brésil : en Argentine notamment la Techint est à l'origine de la "Propulsora Siderurgica").

Adjudication de travaux et crédits privés à l'exportation garantis

10. Par ailleurs, grâce aussi à l'activité des sociétés d'engineering italiennes, des travaux importants ont été adjudés à des entreprises italiennes en Amérique latine. Des exemples récents comprennent la construction de ponts en Equateur (16,7 millions \$ adjudés en 1967), la construction d'une usine pour la production d'urée artificielle au Mexique (7,5 millions \$, 1968), la préparation des projets, la fourniture des équipements pour la production d'électricité et les travaux de génie civil du barrage de Montaro au Pérou (167 millions \$, 1967), les fournitures pour le complexe sidérurgique du Chimbote également au Pérou (45 millions \$ adjudés à un consortium franco-italien en 1968). La nature des exportations italiennes vers les pays de l'Amérique latine, les besoins de financement des travaux et des fournitures adjudées aux entreprises italiennes résultent en une part bien plus importante de l'Amérique latine dans les crédits privés à l'exportation garantis par rapport à la place qu'elle occupe dans l'aide officielle italienne. De 1963 à 1967, l'Amérique latine a bénéficié en moyenne de 26,3 % des crédits privés à l'exportation garantis (nets) de l'Italie.

	(millions \$ US)				
	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
Amérique latine	58,7	22,1	-35,2	172,2	-15,9
Total pays moins développés	96,9	106,9	85,2	361,1	4,1

PAYS-BAS

I. Volume et répartition géographique de l'aide publique

1. L'aide publique accordée par les Pays-Bas aux pays d'Amérique latine (autres que les territoires d'outre-mer du Royaume) revêt la forme de prêts accordés en coopération avec la Banque inter-américaine de développement (BID),

de crédits de refinancement et de dons de coopération technique. Le montant total net de cette aide (compte non tenu de la coopération technique pour laquelle on ne dispose d'aucune ventilation géographique) s'est élevé à 1,6 million de dollars en 1967, contre 3,6 millions en 1966.

2. En 1965, le gouvernement des Pays-Bas a signé avec la BID un accord portant sur le financement de projets de développement en Amérique latine en coopération avec cet organisme, de manière à bénéficier de l'expérience de celui-ci et à assurer ainsi une utilisation efficace des fonds. Les prêts accordés sont liés à des projets déterminés et 80 % au moins des achats doivent être effectués aux Pays-Bas, les 20 % restants pouvant être employés au financement de dépenses locales. Les projets sont financés par la Banque d'investissements des Pays-Bas pour les pays moins développés au moyen de ressources collectées sur le marché des capitaux, et ils sont garantis par le gouvernement des Pays-Bas qui a réservé à cette fin des crédits de 5 millions de dollars par an. Les versements effectués jusqu'à présent au titre de ces prêts ont été faibles (1,9 million de dollars en 1966 et 2,1 millions en 1967), et ils intéressaient le Brésil, la Colombie, le Pérou et la Banque de développement de l'Amérique centrale (CABEI).

3. Des crédits de refinancement ont été consentis à l'Argentine, au Chili et à l'Uruguay. Les versements ont atteint 1,8 million de dollars en 1966; en 1967 les amortissements ont dépassé les nouveaux crédits d'un montant de 0,3 million de dollars.

4. L'Amérique latine tient une place relativement importante dans le programme global de coopération technique des Pays-Bas. Sur 1.117 bourses d'études et de formation aux Pays-Bas accordées en 1967 (1), 238 sont allées à des ressortissants de pays d'Amérique latine (principalement l'Argentine, le Brésil et la Colombie). Toujours en 1967, les Pays-Bas ont envoyé en Amérique latine (notamment au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Pérou) 19 enseignants (sur 76), 88 conseillers (sur 303) et 52 volontaires (sur 215).

5. Les Pays-Bas fournissent des dons et des prêts pour le financement des programmes de développement du Surinam et des Antilles néerlandaises (territoires d'outre-mer du Royaume). Les versements se sont élevés au total à 12,5 millions de dollars en 1967, contre 9,5 millions en 1966.

II. Conditions financières

6. Les conditions financières des prêts accordés à l'Amérique latine en coopération avec la BID sont plus rigoureuses que la moyenne des conditions de prêts appliquées par les Pays-Bas (qui sont conformes à la recommandation

(1) Compte non tenu des étudiants et des stagiaires originaires des territoires d'outre-mer du Royaume et de ceux dont la formation est assurée dans leur pays d'origine.

du C.A.D. sur les conditions de l'aide). Les taux d'intérêt varient de 6 à 6,5 % (conditions de la BID) et les délais de remboursements de 10 à 20 ans selon les cas.

III. Contributions privées

7. Les autorités néerlandaises ne donnent pas de ventilation géographique des apports du secteur privé aux pays moins développés. Etant donné que le total des ressources privées fournies par les Pays-Bas représente une part relativement élevée du revenu national de ce pays (0,87 % en moyenne de 1965 à 1967), on peut supposer que l'Amérique latine en reçoit un montant substantiel.

Aide publique fournie par les Pays-Bas à l'Amérique latine

Année	Prêts en coopération avec la BID, net	Crédits de refinancement, net	Dons et prêts au Surinam et aux Antilles néerland.	Etudiants et Stagiaires	Experts	Volontaires
1964	-	2,3	14,3
1965	-	1,9	17,8	120	19	..
1966	1,8	1,8	9,5	107	99	41
1967	1,9	-0,3	12,4	238	107	52

LE COMMERCE DE LA C.E.E. AVEC L'AMÉRIQUE LATINE (1)1. Les échanges entre l'Amérique latine et l'Europe occidentale

Les pays de l'Europe occidentale représentent pour l'Amérique latine un marché aussi important que les Etats-Unis. En 1970, ils ont accueilli 33,8 % des exportations latino-américaines, pour une valeur (FOB) totale de 4.990 millions de dollars.

Cependant la part de l'Amérique latine dans les importations réalisées par ce groupe de pays n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années puisqu'en 1960 l'Europe occidentale achetait 5 % de ses produits en Amérique latine, en 1965, 4,3 % et en 1970, 3,5 %. L'importance de l'Amérique latine comme source d'approvisionnement de l'Europe est donc décroissante.

Les courants commerciaux en sens contraire sont caractérisés par un rapide accroissement des exportations européennes vers l'Amérique latine (10,79 % = taux annuel cumulatif entre 1966 et 1970), dont le rythme est légèrement inférieur à celui des exportations totales de l'Europe occidentale et supérieur à celui des importations totales de l'Amérique latine. L'Europe occidentale voit donc son importance croître comme fournisseur de l'Amérique latine. En 1970, la valeur des ventes européennes en Amérique latine a atteint 4.610 millions de dollars, soit 30,5 % des importations totales de cette région.

En somme, on peut dire que c'est principalement avec la C.E.E. que l'Amérique latine réalise ses échanges avec l'Europe occidentale, puisqu'ils représentent plus de 60 % tant de ses importations que de ses exportations vers l'Europe. Suit l'AELE, avec environ 30 % pour les deux courants commerciaux. La Communauté des Six occupe, après les Etats-Unis, la deuxième place comme client et fournisseur de l'Amérique latine.

2. Evolution générale des échanges C.E.E.-Amérique latine

Les échanges entre les deux régions sont caractérisés depuis 1958 par un solde actif en faveur de l'Amérique latine, région qui de tous les pays du tiers monde est celle qui a enregistré en permanence le plus fort excédent commercial par rapport à la Communauté des Six.

Entre 1958 et 1970, les importations de la C.E.E. en provenance de l'Amérique latine se sont accrues de 118 %, suivant un rythme qui est inférieur à l'accroissement moyen des importations européennes en provenance du tiers monde (fortement influencées par les fournitures de pétrole du Moyen-Orient),

(1) Sources : Office statistique des Communautés européennes et Centre Inter-américain de promotion des Exportations (CIPE)

mais qui est nettement supérieur à celui des importations provenant des pays associés africains et malgache. Au cours de la même période, les exportations de la Communauté vers les pays de l'Amérique latine se sont accrues de 84 %, par conséquent à un taux considérablement inférieur à celui des importations.

Le rythme d'accroissement des importations latino-américaines en provenance de la C.E.E. est supérieur à la moyenne des importations globales de cette région et n'est dépassé que par celui des importations en provenance du Japon.

Pour ces dernières années, la situation globale des échanges C.E.E.-Amérique latine est la suivante (en millions de dollars) :

	<u>Exportations CEE (FOB)</u>	<u>Importations CEE (CIF)</u>	<u>Solde</u>
1969	2.578	3.167	- 589
1970	2.946	3.592	- 646
1971	3.293	3.470	- 177

Pour l'ensemble du commerce extérieur de la C.E.E. en 1971, l'évolution se traduit de la manière suivante (en millions de dollars) :

<u>Origine ou destination</u>	<u>Importations</u>		<u>Exportations</u>	
	valeur	évolution en % par rapport à 1970	valeur	évolution en % par rapport à 1970
Monde	98.246	+ 11	99.860	+ 13
Pays de la C.E.E.	49.116	+ 15	49.217	+ 14
Pays situés en dehors de la C.E.E.	49.129	+ 8	50.643	+ 12
A.E.L.E.	11.630	+ 8	16.698	+ 12
Etats-Unis	8.976	- 1	7.694	+ 16
U.R.S.S.	1.084	+ 13	1.117	+ 1
Pays en voie de développement	17.669	+ 10	12.894	+ 12
Asie occidentale	5.630	+ 44	2.167	+ 18
E.A.M.A.	1.637	- 12	1.401	+ 11
Autres pays africains	3.673	+ 5	1.962	+ 23
<u>Amérique latine</u>	3.470	- 3	3.293	+ 12
dont : Argentine	790	- 1	463	+ 2
Brésil	874	+ 2	780	+ 40
Chili	362	- 27	197	+ 16
Colombie	176	+ 3	158	+ 16
Equateur	59	+ 12	58	+ 25
Mexique	113	- 7	417	+ 6
Uruguay	82	+ 25	38	- 25
Venezuela	258	- 2	421	+ 27

De ces données on peut déduire que :

- en 1971 les importations de la C.E.E. en provenance de l'Amérique latine ont enregistré une légère baisse (- 3 %), qui contraste fortement avec l'accroissement important que l'on avait enregistré en 1970; cette diminution correspond à un ralentissement général des importations communautaires des pays tiers (+ 8 % en 1971 contre + 16 % en 1970) et est nettement inférieure à celle des importations des pays africains et en particulier des Etats associés de la Convention de Yaoundé (- 12 %);
- en 1971, les exportations communautaires vers l'Amérique latine ont continué à s'accroître à un rythme élevé (+ 12 % contre + 14 % en 1970), rythme comparable à celui des exportations de la C.E.E. vers les principaux pays industrialisés.

Au cours de la période 1968-1969, les importations C.E.E. des principaux produits d'exportation latino-américains ont évolué de la manière suivante :

<u>PRODUITS</u>	<u>% par rapport au total des importations en provenance de l'Amérique latine</u>	<u>% d'accroissement 1958-1969</u>	<u>Principaux fournisseurs extra-C.E.E. (1969)</u>	<u>Principaux fournisseurs latino-américains (1969)</u>
Café	15,4	59	Brésil Colombie Côte d'Ivoire	Brésil Colombie Salvador
Cuivre	13,3	418	Zaïre Chili Zambie	Chili Pérou Brésil
Coton	7,8	84	Brésil Mexique Turquie	Brésil Mexique Pérou
Mais	5,8	168	Etats-Unis Argentine Brésil	Argentine Brésil Mexique
Pétrole	5,8	2	Lybie Arabie Séoudite Koweït	Venezuela Pérou
Minerai de fer	4,9	- 16	Suède Libéria Brésil	Brésil Venezuela Pérou
Bananes	4,3	99	Equateur Honduras Martinique	Equateur Honduras Panama
Farines de viande et de poisson	3,7	609	Pérou Norvège Chili	Pérou Chili Argentine
Viande bovine	3,4	175	Argentine Danemark Yougoslavie	Argentine Brésil Uruguay

3. Part de la C.E.E. dans le commerce extérieur de l'Amérique latine

La part de l'Europe des Six dans les exportations latino-américaines ne cesse de croître : de 19,9 % en 1966, elle est passée à 21,2 % en 1970. Cette situation contraste avec la stagnation des achats de produits latino-américains par d'autres régions industrialisées, notamment par les Etats-Unis d'Amérique et l'A.E.L.E. (qui, entre 1966 et 1970, ont accru en moyenne leurs importations en provenance de l'Amérique latine respectivement de 3,36 % et 3,57 % par an).

Dans l'autre sens, les courants commerciaux présentent, en général, les mêmes caractéristiques, bien que la part de la C.E.E. dans les importations latino-américaines soit moindre, puisqu'elle est passée de 17,6 % en 1966 à 18,6 % en 1970.

4. Part de l'Amérique latine dans les importations de la C.E.E.

La part de l'Amérique latine dans le commerce d'importation de l'Europe des Six est en régression, puisqu'elle est tombée de 4,6 % en 1966 à 3,7 % en 1970. Cette réduction relative est commune à tous les pays en voie de développement (leur part dans les importations de la C.E.E. est passée de 18,5 % en 1966 à 15,8 % en 1970) et correspond à l'importance croissante des échanges de la C.E.E. avec les pays développés (qui sont passés de 77,6 % à 80,5 %) et des échanges intracommunautaires.

Dans l'ensemble, la part de l'Amérique latine dans les importations communautaires en provenance des pays en voie de développement est restée relativement stable (24,1 % en 1958, 24,4 % en 1967 et 22,3 % en 1970).

5. Principaux produits exportés de l'Amérique latine vers la C.E.E.

Le tableau suivant donne une répartition en pourcentage des différents produits exportés vers la C.E.E. par l'Amérique latine au cours de la période 1966-1970 :

	<u>Produits alimentaires et boissons</u>	<u>Matières premières huiles et matières grasses</u>	<u>Combustibles et lubrifiants minéraux</u>	<u>Produits chimiques</u>	<u>Machines et matériel de transport</u>	<u>Produits manufacturés</u>	<u>Autres articles</u>
1966	53,0	24,1	6,2	1,1	0,2	15,1	0,3
1967	50,6	23,0	7,6	1,1	0,5	17,3	-
1968	50,6	22,9	7,4	1,1	0,3	17,5	-
1969	48,7	25,3	6,1	1,2	0,4	18,0	0,1
1970	48,5	24,5	5,9	2,4	0,5	17,8	0,4

(Source : U.N. Monthly Bulletin of Statistics, mars 1971)

Ce tableau illustre l'importance prépondérante des produits alimentaires et des matières premières, tempérée cependant par le dynamisme des produits chimiques et des produits manufacturés. Quant au pétrole, l'Amérique latine ne couvre qu'environ 3 % de la consommation de la C.E.E. Dans le secteur des matières premières, les minerais sont les produits les plus dynamiques de tous les produits traditionnels. En ce qui concerne les bananes, l'Amérique latine continue d'être le principal fournisseur de l'Europe des Six, avec 80 % du total des importations communautaires.

Dans le domaine des produits finis et semi-finis, les principaux produits exportés d'Amérique latine vers la C.E.E. sont le cuivre (63 % du total) l'argent et le platine (7,2 %), produits pour la majeure partie semi finis.

Viennent ensuite le cuir (3,4 %), l'aluminium (3,2 %), les produits chimiques organiques (3,4 %) et inorganiques (2,9 %), les produits médicaux et pharmaceutiques (2 %).

6. Les exportations latino-américaines par pays d'origine et de destination

Le tableau suivant montre, en pourcentage, la part des différents pays fournisseurs dans l'ensemble des exportations latino-américaines à destination de la C.E.E.

ORIGINE	1966	1967	1968	1969	1970
Mexique	6.9	6.2	5.9	5.7	3.4
Cuba	1.0	1.1	1.2	1.1	1.3
Jamaïque	.2	.1	.2	.2	.1
Panama	.4	.4	.4	.8	.9
Colombie	4.5	4.5	4.7	4.7	4.8
Venezuela	7.5	9.2	8.5	7.4	7.4
Trinité et Tobago	.7	.7	.5	.3	.3
Equateur	3.3	3.2	2.5	1.9	1.5
Pérou	8.1	7.7	8.9	8.6	8.5
Brésil	19.2	19.2	22.0	23.4	24.2
Chili	10.0	11.1	11.6	13.5	14.0
Argentine	26.0	25.8	21.2	21.1	22.6
Autres pays	12.2	10.8	12.4	11.3	11.0
Total de l'Amérique latine	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

De ces statistiques, on peut déduire que les trois principaux fournisseurs - l'Argentine, le Brésil et le Chili - représentent plus de la moitié du total des exportations de l'Amérique latine vers l'Europe des Six.

L'Argentine effectue la majeure partie des exportations de viande et de céréales, le Brésil celle des exportations de café, de coton et de minerais de fer, et le Chili celles de cuivre. Viennent ensuite le Pérou, le Venezuela, le Mexique et la Colombie qui, avec la farine de poisson, le coton, divers minerais, le pétrole, l'argent et principalement le café, effectuent plus de 25 % des exportations.

Il existe donc une double concentration dans les échanges de l'Amérique latine avec la C.E.E. tant pour les produits que pour les pays, concentration qui entraîne naturellement une rigidité au détriment d'échanges plus variés et mieux répartis. Il convient de noter toutefois que, pour les produits manufacturés, la concentration est moindre (bien qu'il y ait une certaine prédominance du Brésil, du Mexique et de l'Argentine, pays de l'Amérique latine le plus fortement industrialisé).

En ce qui concerne les pays de destination, on constate qu'à l'intérieur de la C.E.E. le principal client de l'Amérique latine est l'Allemagne fédérale (1.409 millions de dollars en 1971, sur un total C.E.E. de 3.470), suivie par l'Italie (793 millions), la France (508 millions), les Pays-Bas (423 millions) et l'Union économique belgo-luxembourgeoise (335 millions).

7. Les exportations de la C.E.E. par pays d'origine et par destination

Au cours des dernières années, les exportations en pourcentage de la C.E.E. vers l'Amérique latine par pays d'origine ont été les suivants (en millions de dollars) :

	<u>Allemagne</u>	<u>France</u>	<u>Italie</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>U.E.B.L.</u>	<u>C.E.E.</u>
1969	1.186	447	533	236	174	2.578
1970	1.356	539	578	266	205	2.946
1971	1.563	585	611	293	239	3.293

Les principaux clients de la C.E.E. sont le Brésil, qui en 1971 a accru ses achats de 40 % (780 millions, dont 419 en provenance de l'Allemagne, 135 de la France, 134 de l'Italie, 51 de l'U.E.B.L. et 49 des Pays-Bas) ; l'Argentine (463 millions), le Venezuela (421 millions), le Mexique (417 millions) ; le Chili (197 millions), le Pérou (162 millions), la Colombie (158 millions).

8. Balance commerciale de la CEE avec les pays d'Amérique latine

en millions de \$ - importations CAF
exportations FOB

Origine et destination	1958			1966			1969			1970			1971		
	Import	Export	Bal.												
Argentine	365	300	- 65	705	274	-431	660	411	-249	799	453	-346	791	464	-327
Bolivie	5	13	+ 8	13	24	+ 11	25	32	+ 7	28	29	+ 1	27	21	- 6
Brésil	225	255	+ 30	520	269	-251	732	459	-273	857	558	-299	875	780	- 95
Chili	118	61	- 57	271	126	-145	421	158	-263	496	170	-326	362	197	-165
Colombie	73	68	- 5	121	113	- 8	147	96	- 51	172	137	- 35	176	159	- 17
Costa-Rica	29	14	- 15	28	25	- 3	36	30	- 6	49	39	- 10	54	35	- 19
Cuba	38	69	+ 31	28	44	+ 16	35	127	+ 92	47	162	+115	45	121	+ 76
Rép.Dominicaine	11	16	+ 5	9	23	+ 14	7	28	+ 21	15	41	+ 26	17	45	+ 28
Equateur	49	21	- 28	88	38	- 50	60	48	- 12	52	47	- 5	59	58	- 1
Guatemala	22	20	- 2	54	31	- 23	54	35	- 19	54	40	- 14	59	43	- 16
Haïti	19	6	- 13	15	6	- 9	11	9	- 2	13	12	- 1	12	13	+ 1
Honduras	8	7	- 1	37	12	- 25	53	18	- 35	44	17	- 27	44	16	- 28
Mexique	115	126	+ 11	187	261	+ 74	178	340	+162	121	394	+273	113	417	+304
Nicaragua	27	9	- 18	40	30	- 10	30	16	- 14	30	23	- 7	28	21	- 7
Panama	5	54	+ 49	10	53	+ 43	26	102	+ 76	34	114	+ 80	60	100	+ 40
Paraguay	7	7	0	14	16	+ 2	17	17	0	22	14	- 8	21	14	- 7
Pérou	90	57	- 33	220	166	- 54	268	153	-115	300	140	-160	259	162	- 97
El Salvador	48	16	- 32	55	31	- 24	59	29	- 30	66	34	- 32	59	35	- 24
Uruguay	39	35	- 4	71	29	- 42	57	38	- 19	66	51	- 15	83	38	- 45
Venezuela	276	296	+ 20	203	256	+ 52	234	290	+ 56	263	332	+ 69	258	421	+163
T o t a l	1.569	1.450	-119	2.689	1.827	-862	3.110	2.436	-674	3.528	2.807	-721	3.402	3.160	-242

Source : Office statistique des Communautés Européennes.

DECLARATION COMMUNE

adoptée le 18 juin 1971 lors de la Conférence entre les Communautés européennes et les pays membres de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA)

"Les ambassadeurs des pays d'Amérique latine membres de la CECLA et les ambassadeurs représentants permanents des Etats membres ainsi que les représentants de la Commission des Communautés européennes, réunis à Bruxelles le 18 juin 1971, ont adopté la déclaration suivante :

Les pays d'Amérique latine membres de la CECLA et les Communautés européennes,

considérant la grande importance politique et économique qu'ils attachent à leurs relations réciproques, telle que celle-ci a été soulignée dans la déclaration de Buenos-Aires du 29 juillet 1970 et dans la déclaration du Conseil des Communautés européennes du 14 décembre 1970;

considérant qu'il est de leur intérêt mutuel de voir se développer ces relations;

considérant leur volonté politique d'y parvenir comme en témoignent les déclarations précitées;

considérant la nécessité d'examiner à fond les modalités suivant lesquelles cette volonté politique pourra se traduire sur le plan pratique;

affirmant que leur objectif commun est d'établir un système de coopération;

reconnaissant que ce système devra être établi d'un commun accord, d'une manière progressive et dans un esprit réaliste et pragmatique, sont convenus d'instituer entre eux un mécanisme de dialogue et d'en définir ci-après les lignes directrices et les procédures.

I

Ce mécanisme de dialogue constituera l'instrument employé par les deux parties pour mettre en oeuvre et pour perfectionner progressivement, d'une manière pragmatique, leur système de coopération en ayant recours à des procédures larges et souples.

Ce dialogue permanent devra permettre à l'ensemble des pays membres de la CECLA et des Communautés européennes :

1. d'examiner les possibilités de solutions pour les problèmes qui se posent dans le cadre de leurs relations économiques et commerciales;
2. de rechercher des formules non préférentielles en vue d'accroître et de diversifier leurs échanges, sans préjudice des avantages que les Communautés accorderont dans le cadre des préférences généralisées;
3. d'examiner des questions en relation avec la défense de leurs intérêts, sans pour autant mettre en cause leurs politiques respectives;
4. de disposer d'un cadre de référence qui facilite le développement des relations entre les pays d'Amérique latine et les Communautés. Ce dialogue viendra ainsi compléter les relations bilatérales entre un ou plusieurs pays d'Amérique latine d'une part, et un ou plusieurs Etats membres ou les Communautés d'autre part, sans pour autant y porter atteinte;
5. d'examiner d'un commun accord certaines questions traitées dans les enceintes internationales, compte tenu des responsabilités spécifiques de chaque partie sur le plan international, afin d'apporter une contribution positive aux travaux de ces organisations, sans toutefois interférer dans leurs activités.

II

Ce dialogue comportera des échanges de vues réguliers qui, selon les cas et compte tenu des matières examinées, prendraient la forme d'échanges d'informations, de consultations, d'études et d'analyses en commun afin de rechercher les possibilités de solutions pour certains problèmes et de formuler, le cas échéant, des propositions d'un commun accord. Au cas où des négociations s'avéreraient opportunes, les procédures appliquées seront celles qui découlent des législations et obligations internationales des partenaires.

Afin de mettre en oeuvre ce dialogue, les pays d'Amérique latine et les Communautés européennes conviennent que :

- ce dialogue aura lieu dans le cadre de réunions au niveau des ambassadeurs; ces réunions auront lieu au moins une fois par an;
- la convocation de ces réunions sera décidée périodiquement, d'un commun accord, sur la base d'un ordre du jour préalablement convenu;
- le cas échéant, les deux parties pourraient convenir de confier à un groupe mixte d'experts le mandat d'étudier ou d'approfondir certaines questions faisant l'objet du dialogue et de leur faire rapport;

- la réunion des ambassadeurs pourra proposer que soit convoquée une réunion au niveau ministériel quand elle estimera que les progrès réalisés au cours du dialogue justifient une réunion à ce niveau."

ORGANISATIONS DE COOPERATION ECONOMIQUE
ENTRE LES PAYS D'AMERIQUE CENTRALE ET MERIDIONALE (1)

Liste des pays membres

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela.

Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
(Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC))

Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua.

Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)

Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua.

Accord de Carthagène (Groupe Andin)

Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou.

Société andine de développement

Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela.

Association de libre-échange des Caraïbes (CARIFTA)

Barbade, Guyane, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Antigua, Honduras Britannique (Belice), Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-Nièves-et-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent.

Marché commun des Antilles orientales (ECCM)

Antigua, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-Nièves-et-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent.

Banque de développement des Caraïbes

Antigua, Barbade, Bahamas, Honduras Britannique (Belice), Iles Vierges Britanniques, Iles Caïmanes, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe-Nièves-et-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Trinité-et-Tobago, Iles Turques et Caïques.

Traité du Bassin du Rio de la Plata

Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay.

(1) Ces organisations s'ajoutent à la Commission économique régionale des Nations Unies (CEPAL) et à la Banque inter-américaine de développement (BID), dont font partie tous les pays mentionnés ci-dessus.

DECLARATION ET RESOLUTION APPROUVEES LE 12 SEPTEMBRE 1972 PAR LA COMMISSION
SPECIALE DE COORDINATION LATINO-AMERICAINE (CECLA) A SANTIAGO

a) Déclaration de Santiago sur les relations entre l'Amérique latine et les
Communautés européennes

Les pays membres de la CECLA, dans leur XIVème réunion à Santiago du Chili, ont examiné les relations entre l'Amérique latine et les Communautés européennes et,

Rappelant la déclaration du Conseil de Ministres des Communautés Economiques Européennes du 17 octobre 1969, la déclaration de Buenos-Aires du 29 juillet 1970 et la déclaration conjointe approuvée lors de la première "rencontre" au niveau des Ambassadeurs entre l'Amérique latine et la C.E.E. du 18 juin 1971,

Remarquant que malgré ces déclarations politiques et les débuts prometteurs de la première "rencontre" au niveau des Ambassadeurs, on est tombé à nouveau dans l'immobilité qui caractérisa la période précédente et que tout particulièrement le manque de résultats de la deuxième "rencontre" qui eu lieu le 3 décembre 1971 a amené un nouveau sentiment de déception et de frustration parmi les pays de l'Amérique latine,

Soulignant

1. que, bien que depuis juillet 1971 la Communauté Européenne a pris une attitude positive avec l'approbation du système de préférences pour les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement, ce système n'a pas donné de résultats appréciables pour les pays de l'Amérique latine, pour des causes qu'il convient d'analyser conjointement;
2. que, d'autre part, après la mise en marche du système de coopération Amérique latine - CEE, des faits se sont produits dans la vie économique mondiale qui donnent lieu à une préoccupation particulière pour les pays membres de la CECLA et qui, en ce qui concerne spécifiquement la C.E.E., comprendraient : la signature du Traité d'adhésion, en vertu duquel la C.E.E. sera composée dorénavant de dix membres; la signature des accords commerciaux entre la C.E.E. et plusieurs pays européens, ce qui a pour conséquence l'établissement d'une zone de libre commerce pour les produits industriels sans précédent dans le monde; la prolifération des accords préférentiels avec des pays non européens; la décision de convoquer des négociations commerciales multilatérales au sein du GATT en 1973 et la crise du système monétaire international avec la conséquente nécessité de sa réforme;

3. que, aucun de ces faits lourds de conséquences ne s'est reflété jusqu'à présent dans le système de coopération Amérique latine - CEE, malgré que certains d'entre eux ont été invoqués d'une façon concrète lors de la réunion du 3 décembre.

Reconnaissant que la C.E.E. s'est montrée favorablement disposée à tenir compte des intérêts des pays en voie de développement dans les principaux problèmes qui se posent au niveau mondial et constatant que, cependant, cette attitude prometteuse ne s'est pas traduite jusqu'à présent dans des manifestations concrètes de volonté politique,

Pour tout cela, les pays membres de la CECLA :

1. Expriment leur confiance que la réunion de chefs d'Etat ou de Gouvernement qui est en préparation leur permettra d'adopter les décisions politiques nécessaires à la mise en marche d'une politique de coopération avec les pays membres de la CECLA, conformément aux responsabilités croissantes que la Communauté élargie doit assumer dans un monde qui traverse une profonde transformation;
2. Invitent le Conseil de Ministres à tenir compte de leurs intérêts lors de la réunion de chefs d'Etat ou de Gouvernement et à adopter les décisions nécessaires pour que le système de coopération puisse envisager, d'une façon concrète, les solutions aux problèmes posés dans la déclaration de Buenos-Aires et réitérés à l'occasion des rencontres qui ont eu lieu au niveau des Ambassadeurs;
3. Réaffirment l'intérêt de l'Amérique latine pour resserrer et approfondir les liens avec la C.E.E. au profit réciproque, non seulement dans le domaine commercial mais aussi dans d'autres secteurs de la coopération économique.

b) Résolution 2 (XIV) sur les relations entre l'Amérique latine et les Communautés Economiques Européennes

Les pays membres de la CECLA considérant la déclaration de Buenos-Aires du 29 juillet 1970 et la déclaration de cette date sur les relations entre l'Amérique latine et les Communautés Européennes :

- I. Décident de proposer aux Communautés Européennes les points suivants pour leur examen prioritaire et immédiat au sein du mécanisme de dialogue Amérique latine - CEE :
 1. L'ouverture de consultations à niveau régional, sous-régional ou bilatéral au sujet des conséquences de l'élargissement des Communautés.

2. L'ouverture de consultations à niveau régional, sous-régional ou bilatéral au sujet des négociations commerciales du GATT en 1973.
3. L'ouverture de consultations à niveau régional, sous-régional ou bilatéral pour examiner les résultats et améliorer le régime de préférences en vigueur.
4. La coopération dans les plans de promotion des exportations latino-américaines vers les marchés de la Communauté et vers les pays associés.
5. La prise en considération des intérêts de l'Amérique latine dans la réforme du système monétaire international, ainsi que dans les aspects se rapportant au financement du développement, compte tenu, comme l'un des points de départ, de la consolidation à longue échéance de la dette extérieure des pays qui en feront la demande.
6. Le développement des investissements européens et la façon de faire contribuer ces derniers au développement des pays de la CECLA au moyen, tout particulièrement, de l'augmentation de leurs exportations et la promotion de la coopération industrielle.
7. L'élargissement des activités de la Banque Européenne d'Investissement aux pays de l'Amérique latine et l'établissement d'un fonds d'investissements et pré-investissements.
8. L'utilisation de l'expérience communautaire pour coordonner les initiatives de coopération technique et financière de la Communauté et ses Etats membres en faveur des pays de l'Amérique latine.
9. L'établissement d'un programme communautaire d'assistance technique, scientifique et technologique en Amérique latine.
10. Le respect du droit au développement des marines marchandes et à une participation égalitaire des différents pays au transport.
11. L'aide aux processus d'intégration latino-américaine et à l'établissement de plans de coopération dans ce but, y compris par l'établissement d'une commission mixte Groupe Andin - Communauté Européenne au sein du mécanisme de dialogue CECLA-CEE, tel qu'il a été proposé par la Commission Européenne au Conseil de Ministres.
12. L'aide à l'établissement de commissions similaires servant de noyaux d'intégration régionaux et sous-régionaux lors de la négociation de ces intégrations.
13. La répercussion que l'élargissement des Communautés aura sur la politique des produits de base de la C.E.E., compte tenu, comme préoccupation immédiate, de ses effets sur la négociation de l'accord international sur le sucre.

II. Aider à la concrétisation plus rapide des négociations bilatérales en cours et de celles qui seront entamées dans l'avenir.

III. Réaffirmer la nécessité d'établir les groupes de travail suggérés lors de la "rencontre" entre l'Amérique latine et la C.E.E., du 3 décembre 1971.

